VOLUME 1

2010
2011

COMPTES PUBLICS

États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Année financière terminée le 31 mars 2011

Québec

COMPTES PUBLICS 2010-2011

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2011

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001)

Finances Québec

Comptes publics 2010-2011 – Volume 1

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Octobre 2011

ISSN 0706-2869 (Imprimé)
ISSN 1925-1815 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Son Honneur l'honorable Pierre Duchesne
Lieutenant-gouverneur du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec, de l'année financière terminée le 31 mars 2011.

Le ministre des Finances,

Raymond Bachand

Québec, octobre 2011

Monsieur Raymond Bachand
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2011, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

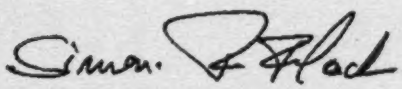

Simon-Pierre Falardeau, CA

Québec, octobre 2011

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS 9

GLOSSAIRE 11

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2010-2011 19
2. RETOUR SUR LE BUDGET 2010-2011 21
3. RISQUES ET INCERTITUDES 23
4. LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 25
5. ANALYSE DES ÉCARTS 28
   - 5.1 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DU BUDGET 29
   - 5.2 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 33
6. ANALYSE DES PRINCIPALES TENDANCES 37
7. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS 49

ANNEXE A – STATISTIQUES FINANCIÈRES 61

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ 67

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 69

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 71

ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS 72

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE 73

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE 74

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE 75

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 77

ANNEXES

1. ASSEMBLÉE NATIONALE, PERSONNES DÉSIGNÉES, MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU 121
2. ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX, FONDS D'AMORTISSEMENT ET AUTRE FONDS DU GOUVERNEMENT 123
3. ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT 127
4. ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT 137
5. MINISTÈRE, ORGANISMES ET FONDS DU GOUVERNEMENT EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT 138
6. REVENUS 139
7. DÉPENSES 140
8. PLACEMENTS TEMPORAIRES 141
9. DÉBITEURS 142
10. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT 143
11. PLACEMENTS À LONG TERME 153
12. FONDS DES GÉNÉRATIONS 155
13. ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) 157
14. CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER 158
15. REVENUS REPORTÉS 159
16. AUTRES PASSIFS 160
17. DETTES 161
18. IMMOBILISATIONS 164
19. DÉTAIL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES 166
20. ÉVENTUALITÉS 170
21. RÉSERVE DE STABILISATION 174
22. INFORMATIONS SECTORIELLES 175
23. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES DU GOUVERNEMENT 189

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2010-2011* présentent la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement. Afin d'en accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière et un glossaire qui en facilitent la compréhension. L'analyse présente l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés.

Le ministère des Finances est conscient que l'utilisation d'indicateurs est un outil extrêmement efficace pour être en mesure d'observer l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle onze indicateurs représentatifs sont présentés à la section « Analyse des états financiers consolidés ».

La production des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, organismes du gouvernement, fonds, organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ces documents.

Préalablement à la publication de ces comptes publics, le ministère des Finances informe régulièrement la population de l'état des finances du gouvernement et des résultats de ses opérations financières, notamment au moyen du *Rapport mensuel des opérations financières*.

Les *Comptes publics 2010-2011* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière 2010-2011. Les prévisions initiales ont été présentées dans le budget 2010-2011 du 30 mars 2010 et ont été révisées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* du 2 décembre 2010. Les résultats préliminaires ont été présentés dans le budget 2011-2012 du 17 mars 2011. Les comparaisons présentées dans cet ouvrage ont été réalisées avec les résultats des prévisions initiales du budget 2010-2011, comme le recommande l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Les comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2011 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui permet une meilleure compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2010-2011.

Présentation des comptes publics (suite)

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs éléments.

- L'état consolidé des résultats de fonctionnement rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'exercice. Il expose les revenus du gouvernement, les coûts des services et d'autres charges courantes.
- L'état consolidé des déficits cumulés présente l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'exercice, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que de divers redressements.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il montre la dette nette, composée des déficits cumulés et des actifs non financiers.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'exercice, des variations des actifs non financiers, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que des redressements.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les liquidités du gouvernement générées ou utilisées lors des activités de fonctionnement, d'investissement en placements et en immobilisations et de financement.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels sur des rubriques composant les différents états consolidés et font partie intégrante des états financiers consolidés. Elles incluent également un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, ainsi que de l'information consolidée par secteur de reddition de comptes sur les résultats de fonctionnement et sur la situation financière.

Le rapport de l'auditeur indépendant présente son opinion sur les états financiers consolidés.

Volume 2 – Revenus, crédits, dépenses et investissements du fonds consolidé du revenu et informations financières sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec

Le volume 2 est subdivisé en trois sections. Les deux premières sections rendent compte des opérations des entités dont les revenus sont versés au fonds consolidé du revenu ou au Fonds des services de santé, ainsi que de celles dont le fonctionnement est tributaire d'allocations du Parlement de Québec et qui proviennent de ces mêmes fonds. Ces entités sont les ministères, les organismes budgétaires de l'administration gouvernementale, l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne. La troisième section présente de l'information financière sommaire sur les fonds spéciaux et les fonds d'amortissement.

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés », contenus dans ce volume.

Actifs financiers

Les actifs financiers représentent les actifs qui peuvent être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers représentent les actifs qui normalement ne génèrent pas de liquidité pouvant servir au remboursement des dettes existantes. Ils sont essentiellement utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Besoins financiers nets

Les besoins financiers nets sont les liquidités nettes requises par les activités de fonctionnement et celles d'investissement en placements et en immobilisations.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses encourues au cours d'un exercice, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toutes autres façons.

Conventions comptables du gouvernement

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon dont celui-ci doit inscrire les opérations financières à ses livres et en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont adoptées par le Conseil du trésor et s'inspirent des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Glossaire (suite)

Dette brute

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gains ou pertes de change reportées et du passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances pour l'année financière suivante, non plus que la partie des avances faites au Fonds de financement institué en vertu de la Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01), attribuables au financement d'organismes qui ne sont pas visés par le premier alinéa de l'article 89 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), et des entreprises du gouvernement énumérées dans l'annexe 3 de cette loi.

Dette nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers consolidés du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation établie par la Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001).

Emprunts par anticipation

Les emprunts par anticipation sont effectués par le fonds consolidé du revenu au cours d'un exercice financier et servent à combler ses besoins de financement pour l'exercice suivant.

Fonds consolidé du revenu

Les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement de Québec a droit d'allocation. Le fonds est constitué de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères, ainsi que des organismes budgétaires de l'administration gouvernementale énumérés dans l'annexe 1 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001).

Glossaire (suite)

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (L.R.Q., c. R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Indicateurs

Les indicateurs sont des outils de mesure permettant de suivre et d'évaluer l'atteinte d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

Instruments financiers

Les instruments financiers représentent les liquidités, un titre de participation dans une entité ou un contrat, lequel est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Méthodes de consolidation

Méthode de consolidation ligne par ligne

Les comptes du fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Glossaire (suite)

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont enregistrées au coût, lequel est ajusté annuellement des quotes-parts du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

Missions

Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et justice » et le « Service de la dette ».

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers, des revenus des entreprises du gouvernement ainsi que ceux du Fonds des générations.

Glossaire (suite)

Solde budgétaire

Le solde budgétaire est défini par la Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001).

Le solde budgétaire pour une année financière est formé de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement et des ajustements suivants :

- Le solde budgétaire ne comprend pas les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations et certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement, comme prévu à l'article 2 de la Loi.
- Le solde budgétaire est établi en tenant compte également des inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, sauf pour les exceptions suivantes, prévues à l'article 2.1 de la Loi, qui résultent :
  - i) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agrées, pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par l'Institut;
  - ii) des modifications comptables relatives à la réforme comptable 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics.
- Le solde budgétaire est augmenté de toute somme nécessaire, provenant de la réserve de stabilisation, pour assurer le maintien de l'équilibre budgétaire.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses. Il existe cinq supercatégories de dépenses, soit :

- *Créances douteuses et autres provisions*

  Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-values sur les prêts, les placements et les avances.

- *Fonctionnement*

  Cette supercatégorie comprend les dépenses ou les coûts engagés dans le cadre des activités administratives de l'entité, à l'exclusion des dépenses de rémunération, des créances douteuses et autres provisions et du service de la dette. Elle inclut également l'amortissement des immobilisations.

Glossaire (suite)

Supercatégories (suite)

- *Rémunération*

  Cette supercatégorie comprend les dépenses d'opération encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et autres indemnités versées aux employés permanents, aux employés à temps partiel, aux occasionnels, tels que les étudiants et les saisonniers du secteur public, ainsi que la rémunération des professionnels de la santé. Elle comprend également les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, telle que la contribution aux régimes de retraite, au régime de rentes du Québec, au Fonds des services de santé et à l'assurance-emploi.

- *Service de la dette*

  Cette supercatégorie comprend les intérêts sur la dette, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change ainsi que les frais associés à la gestion de la dette. Elle comprend également les intérêts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux ainsi que ceux relatifs aux ententes de partenariat public-privé.

- *Transfert*

  Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Ces dépenses ne constituent pour le gouvernement ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

SECTION 1

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

1. Faits saillants de l'exercice 2010-2011

Résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

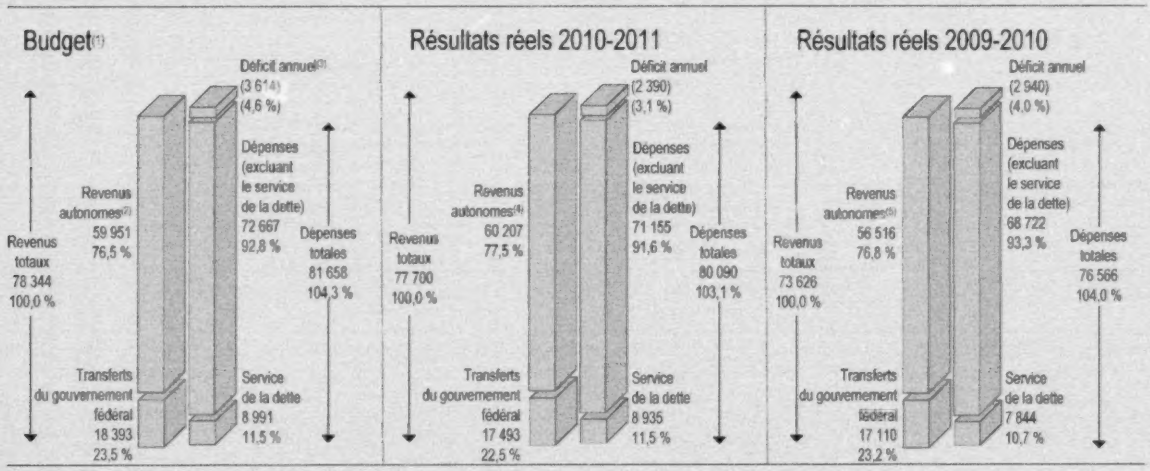

Pour visualiser les données présentées, vous référer au sommaire des résultats de fonctionnement consolidés, p. 28.

(1) Les mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire ont été intégrées aux données du *Plan budgétaire 2010-2011*
(2) Incluant les revenus de 892 M$ du Fonds des générations.
(3) Le déficit annuel prévu inclut une provision pour éventualités de 300 M$.
(4) Incluant les revenus de 760 M$ du Fonds des générations.
(5) Incluant les revenus de 725 M$ du Fonds des générations.

- Lors du budget 2010-2011, le gouvernement prévoyait un solde budgétaire déficitaire de 4 506 millions de dollars au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire[1]. Ce solde budgétaire devait tenir compte :
  - — d'un déficit annuel prévu de 3 614 millions de dollars;
  - — de l'affectation de 892 millions de dollars de revenus au Fonds des générations.
- Les résultats du présent exercice présentent une amélioration de 1 356 millions de dollars par rapport au solde budgétaire prévu et affichent un solde budgétaire déficitaire de 3 150 millions de dollars. Celui-ci tient compte :
  - — d'un déficit annuel de 2 390 millions de dollars, soit 1 224 millions de dollars moins élevés que prévu;
  - — d'une somme de 760 millions de dollars affectée au Fonds des générations, soit 132 millions de dollars moins élevés que prévu.

[1] L.R.Q., c. E-12.00001

1. Faits saillants de l'exercice 2010-2011 (suite)

- Le total des revenus s'établit à 77 700 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 644 millions de dollars par rapport au budget. Par rapport à l'exercice 2009-2010, il a augmenté de 4 074 millions de dollars.
  - — Les écarts entre les résultats du présent exercice et le budget 2010-2011 s'expliquent principalement par une diminution des revenus provenant des transferts du gouvernement fédéral en raison du rythme de réalisation de certains projets d'investissements qui a été plus lent que prévu. Ces revenus ont été reportés et seront constatés lors de la réalisation de ces projets au cours des années ultérieures.
  - — Les variations entre les résultats du présent exercice et ceux de l'exercice précédent s'expliquent notamment par une hausse de 7,1 % des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens et de 10,0 % des revenus de taxes à la consommation.
- Les dépenses consolidées, quant à elles, s'élèvent à 80 090 millions de dollars, soit une diminution de 1 568 millions de dollars par rapport à la prévision. Les dépenses consolidées ont augmenté de 3 524 millions de dollars en comparaison avec l'exercice précédent.
  - — Le budget 2010-2011 prévoyait une hausse de 4,1 % des dépenses consolidées, alors qu'une hausse de 3,5 % a été constatée.
  - — Les variations entre les résultats du présent exercice et ceux de l'exercice précédent s'expliquent principalement par l'augmentation des dépenses pour les missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture », en raison de la priorité que le gouvernement leur accorde et par la hausse des dépenses pour la mission « Économie et environnement », en raison des transferts plus importants accordés par le gouvernement pour les investissements dans les infrastructures au Québec.

2. Retour sur le budget 2010-2011

Dans le budget 2010-2011, le gouvernement présentait pour la première fois des prévisions financières consolidées. Ainsi, les revenus et les dépenses des organismes, des fonds spéciaux et des comptes à fin déterminée ont été ajoutés ligne par ligne à ceux du fonds consolidé du revenu.

Le déficit annuel prévu dans le budget 2010-2011 était de 3,6 milliards de dollars. Après l'affectation des revenus de 892 millions de dollars au Fonds des générations, le solde budgétaire prévu était déficitaire de 4,5 milliards de dollars.

Revenus autonomes – Fonds consolidé du revenu

La croissance anticipée des revenus autonomes du fonds consolidé du revenu, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations, était de 6,7 %. Cette augmentation s'expliquait essentiellement par l'impact de la croissance économique.

Revenus autonomes consolidés

Le budget 2010-2011 prévoyait une croissance des revenus autonomes consolidés de 6,5 %, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations.

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

En ce qui concerne les entreprises du gouvernement, les revenus devaient décroître de 2,4 % en raison principalement d'une réduction des revenus d'Hydro-Québec. Toutefois, cette réduction devait être compensée en partie par une progression des revenus de la Société des alcools du Québec et de Loto-Québec.

Transferts du gouvernement fédéral consolidés

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral consolidés devaient augmenter de 4,9 % en 2010-2011. Cette augmentation s'expliquait principalement par une hausse de transferts du gouvernement fédéral des comptes à fin déterminée à la suite de la signature de l'entente Canada-Québec relative au Fonds Chantiers Canada, alors que pour le fonds consolidé du revenu, ces revenus devaient rester relativement stables par rapport à ceux de l'année 2009-2010.

Dépenses de programmes – Fonds consolidé du revenu

Le budget 2010-2011 prévoyait une croissance des dépenses de programmes du fonds consolidé du revenu de 2,6 %. Le discours sur le budget du 30 mars 2010 annonçait une hausse de près de 1,0 milliard de dollars du budget de la santé ainsi qu'un ajout de 316 millions de dollars au budget de l'éducation. Pour l'exercice 2010-2011, les prévisions de dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'établissaient respectivement à 28,0 et à 14,8 milliards de dollars.

2. Retour sur le budget 2010-2011 (suite)

Dépenses consolidées

Le budget 2010-2011 prévoyait une croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, de 4,1 %.

Service de la dette

Le service de la dette devait, pour sa part, augmenter de 13,4 %. Cette évolution s'expliquait par la hausse des taux d'intérêt, l'augmentation de la dette ainsi que par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (ces derniers sont inscrits en déduction des intérêts sur le compte des régimes de retraite).

Revenus dédiés au Fonds des générations

Le budget 2010-2011 prévoyait que les revenus du Fonds des générations devaient atteindre 892 millions de dollars. Ces revenus, inscrits aux états financiers consolidés du gouvernement, sont déduits du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

3. Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent amener des résultats réels différents de ceux prévus :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1,0 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 500 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement;
- le niveau des dépenses de programmes dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même, en matière de santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci, qui s'effectuent de façon régulière, peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues, telles des arrêts de travail, des catastrophes naturelles, etc.;
- la variation des taux d'intérêt, de même que de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises qui ont un impact sur le coût de financement;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- certaines réclamations et causes en instance, dont le gouvernement fait l'objet, qui sont présentées dans la note 12 (p. 115) des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés font également état, dans la note 2 (p. 87), des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses (autres que le service de la dette) par :

- l'utilisation de prévisions qui reflètent les consensus des prévisionnistes;
- le suivi et le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

3. Risques et incertitudes (suite)

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influer également sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies, telles qu'elles sont décrites en détail dans la note 8 (p. 107, 108) des états financiers consolidés.

4. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire

Le gouvernement du Québec s'est doté de lois qui ont pour but de maintenir une rigueur budgétaire tout en gardant une certaine flexibilité afin de faire face à des événements importants qui pourraient avoir des incidences sur les équilibres financiers.

L'année financière 2010-2011 s'est terminée avec un solde budgétaire déficitaire de 3 150 millions de dollars qui prend en compte l'affectation d'une somme de 760 millions de dollars au Fonds des générations. Il est important de souligner que le solde budgétaire est inférieur de 1 356 millions de dollars au montant prévu initialement.

La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que le gouvernement du Québec ne peut encourir aucun déficit budgétaire. Toutefois, les articles de cette loi, qui prohibent un tel déficit, ne s'appliquent pas pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011. Pour les années 2011-2012 et 2012-2013, le gouvernement ne devra pas présenter un déficit supérieur à 3,8 milliards de dollars et 1,5 milliard de dollars respectivement. Enfin, la Loi prévoit que les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement devront être en équilibre pour l'année financière 2013-2014.

Solde budgétaire
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

	2011		2010
	Budget	Résultats réels au 31 mars	Résultats réels au 31 mars
Surplus (déficit) annuel	(3 614)	(2 390)	(2 940)
Fonds des générations			
Résultats du Fonds des générations	(392)	(760)	(725)
Réserve de stabilisation			
Utilisation de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire			433
Modifications comptables[1]			58
Solde budgétaire[2]	(4 506)	(3 150)	(3 174)

(1) La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que le solde budgétaire doit :
a) exclure les impacts de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, relatifs à la période antérieure à une date de mise en vigueur recommandée par l'Institut;
b) prendre en considération les impacts des modifications comptables, relatives à une période postérieure au 31 mars 2006, portés directement aux déficits cumulés. Cette règle ne s'applique pas aux modifications comptables qui découlent de la mise en œuvre de la réforme comptable de 2006-2007.

(2) Le solde budgétaire est établi conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

4. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Fonds des générations

Dans le budget 2010-2011, le gouvernement estimait les revenus du Fonds des générations à 892 millions de dollars. Les revenus se sont soldés à 760 millions de dollars, soit 132 millions de dollars de moins par rapport à ce qui était prévu. Cette variation s'explique par des redevances hydrauliques et des revenus de placement matérialisés qui ont été moins élevés que prévu. Le solde du fonds atteint 3 437 millions de dollars au 31 mars 2011.

Revenus
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

	2011		2010
	Budget	Résultats réels au 31 mars	Résultats réels au 31 mars
Revenus			
Redevances hydrauliques	687	650	658
Biens non réclamés	2	16	7
Revenus de placement			
Revenus (pertes) sur dépôts à participation	203	94	60
Total des revenus	**892**	**760**	**725**

Évolution du solde
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

	2011	2010
Solde au début	**2 677**	**1 952**
Revenus	760	725
Solde à la fin	**3 437**	**2 677**

Selon les données présentées dans les états financiers consolidés aux pages 155 et 156.

4. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, une réserve de stabilisation a été instituée afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement et de permettre subsidiairement le versement de sommes au Fonds des générations.

La réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant requis pour atteindre l'équilibre budgétaire. De plus, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve de stabilisation afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué de la somme ainsi versée à ce fonds.

Les sommes affectées annuellement à la réserve de stabilisation correspondent à l'excédent constaté pour cette année financière, c'est-à-dire le solde budgétaire de l'année, lorsqu'il est supérieur à zéro, établi conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Réserve de stabilisation
AU 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

	2011	2010
Solde au début	—	**433**
Affectation du solde de l'excédent constaté		
Versement au Fonds des générations		
Utilisation de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire		(433)
Solde à la fin	—	—

Selon les données présentées dans les états financiers consolidés à la page 174.

5. Analyse des écarts

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

	Budget [1]	Résultats réels au 31 mars 2011	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2010 [2]	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
			$	%		$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	30 167 [3]	30 323	156	0,5	28 304	2 019	7,1
Taxes à la consommation	14 919	14 807	(112)	(0,8)	13 466	1 341	10,0
Droits et permis	2 010	2 051	41	2,0	1 751	300	17,1
Revenus divers	7 473	7 428	(45)	(0,6)	7 392	36	0,5
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 490	4 838	348	7,8	4 878	(40)	(0,8)
Revenus du Fonds des générations	892	760	(132)	(14,8)	725	35	4,8
Revenus autonomes	**59 951**	**60 207**	**256**	**0,4**	**56 516**	**3 691**	**6,5**
Transferts du gouvernement fédéral	18 393	17 493	(900)	(4,9)	17 110	383	2,2
Total des revenus	**78 344**	**77 700**	**(644)**	**(0,8)**	**73 626**	**4 074**	**5,5**
DÉPENSES							
Santé et services sociaux	31 039	30 801	(238)	(0,8)	29 666	1 135	3,8
Éducation et culture	18 929	18 390	(539)	(2,8)	17 725	665	3,8
Économie et environnement	10 918	9 662	(1 256)	(11,5)	8 947	715	8,0
Soutien aux personnes et aux familles	6 112	6 010	(102)	(1,7)	5 773	237	4,1
Gouverne et justice	5 669	6 292	623	11,0	6 611	(319)	(4,8)
Sous-total	**72 667**	**71 155**	**(1 512)**	**(2,1)**	**68 722**	**2 433**	**3,5**
Service de la dette	8 991	8 935	(56)	(0,6)	7 844	1 091	13,9
Total des dépenses	**81 658**	**80 090**	**(1 568)**	**(1,9)**	**76 566**	**3 524**	**4,6**
Provision pour éventualités	(300)		300	(100,0)			
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	**(3 614)**	**(2 390)**	**1 224**	**(33,9)**	**(2 940)**	**550**	**(18,7)**

(1) Les mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire ont été intégrées aux données du *Plan budgétaire 2010-2011*.

(2) Certains chiffres au 31 mars 2010 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2011.

(3) Incluant les impôts fonciers scolaires.

5. Analyse des écarts (suite)

5.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget

Revenus consolidés

Les revenus consolidés pour l'exercice 2010-2011 sont révisés à la baisse de 644 millions de dollars par rapport au budget, résultant d'une augmentation de 256 millions de dollars des revenus autonomes et d'une diminution de 900 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La hausse des revenus autonomes de 256 millions de dollars, soit de 0,4 % par rapport au budget, est notamment attribuable à :

- l'augmentation de 156 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, expliquée notamment par la croissance plus importante des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers du fonds consolidé du revenu qui a été de 8,5 % alors que le budget prévoyait une croissance de 6,5 %;
- la diminution de 112 millions de dollars aux taxes à la consommation qui résulte notamment de l'annulation des revenus de la taxe de vente du Québec (TVQ) versés par les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- l'amélioration des revenus de droits et permis provenant principalement de la révision du régime de droits miniers;
- l'augmentation de 348 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement.
  - Bien qu'une décroissance de 2,4 % des revenus provenant des entreprises du gouvernement était prévue dans le budget 2010-2011, ces revenus ont connu une croissance de 7,8 % par rapport à la prévision. Cette amélioration résulte essentiellement d'une révision à la hausse du bénéfice de la Société générale de financement du Québec.
- la diminution des revenus du Fonds des générations.
  - Le budget 2010-2011 prévoyait que les revenus du Fonds des générations devaient atteindre 892 millions de dollars. Les revenus ont finalement atteint 760 millions de dollars, ce qui représente 132 millions de dollars de moins qu'anticipé en raison des redevances hydrauliques et des revenus de placement matérialisés plus faibles que prévu.

5. Analyse des écarts (suite)

5.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral consolidés

Les transferts du gouvernement fédéral ont diminué de 900 millions de dollars par rapport à la prévision présentée dans le budget 2010-2011. Cet écart s'explique principalement par :

- la baisse de 413 millions de dollars de l'inscription à titre de revenus reportés des revenus de transferts du gouvernement fédéral de la Société de financement des infrastructures locales du Québec en raison du rythme de la réalisation plus lent que prévu des investissements municipaux financés par celle-ci;
- la réduction de 287 millions de dollars des revenus de transferts du gouvernement fédéral du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, principalement attribuable à la prorogation des échéances d'ententes reliées à Fonds Chantiers Canada.

5. Analyse des écarts (suite)

5.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées

La révision à la baisse de 1 512 millions de dollars des dépenses excluant le service de la dette par rapport au budget, soit de 2,1 %, est principalement attribuable à :

- la diminution de 828 millions de dollars des dépenses de transfert à la mission « Économie et environnement ». Cet écart s'explique notamment par le report de la date butoir du 31 mars 2011 au 31 octobre 2011 de certains projets liés au Plan d'action économique Canada. Par conséquent, ces projets seront complétés dans l'année financière 2011-2012. Les principaux programmes qui présentent des diminutions sont :
  - Programme de renouvellement des conduites;
  - Fonds de stimulation de l'infrastructure;
  - Programmes d'infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
  - Programme d'infrastructure du savoir;
  - Programme en lien avec le transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.
- la diminution de 244 millions de dollars de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- la diminution de 93 millions de dollars des dépenses au Fonds de l'assurance médicaments en raison du coût moins élevé que prévu des médicaments;
- la hausse de 435 millions de dollars de la dépense à l'égard de la provision pour créances douteuses de Revenu Québec, en lien avec l'augmentation des débiteurs d'impôt et de taxes, due notamment à la croissance des revenus déclarés et à l'intensification des activités de récupération fiscale;
- la hausse de 385 millions de dollars de la dépense de programmes reliée notamment à l'impact de l'harmonisation comptable du financement et de l'amortissement des immobilisations des organismes du réseau de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- la hausse de 293 millions de dollars attribuable à de nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite;

5. Analyse des écarts (suite)

5.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- la diminution de 676 millions de dollars des dépenses de la mission « Santé et services sociaux » découlant de la révision de l'estimation des ajustements de consolidation.

Le service de la dette a été révisé à la baisse de 56 millions de dollars par rapport à la prévision du budget 2010-2011. Le service de la dette du fonds consolidé du revenu s'élève à 6 984 millions de dollars en 2010-2011, soit 4 millions de dollars de plus que prévu dans le *Plan budgétaire 2010-2011*. Le service de la dette des organismes et des fonds spéciaux s'établit à 1 951 millions de dollars, soit 60 millions de dollars de moins que prévu.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'exercice précédent

Revenus consolidés

Les revenus totaux du gouvernement pour l'exercice 2010-2011 ont augmenté de 4 074 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, résultant d'une augmentation de 3 691 millions de dollars des revenus autonomes et d'une hausse de 383 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La hausse des revenus autonomes de 3 691 millions de dollars, soit de 6,5 %, est notamment attribuable à :

- une augmentation de 2 019 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, causée plus particulièrement :
  - par une hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations dédiées pour les services de santé qui découle d'une croissance de 1,4 % de la rémunération hebdomadaire moyenne ainsi que d'une augmentation de 2,2 % du nombre d'emplois par rapport à l'année précédente;
- une hausse de 1 341 millions de dollars des revenus provenant des taxes à la consommation qui résulte notamment de :
  - l'augmentation des revenus de taxe sur les ventes attribuable à la croissance des ventes au détail ainsi qu'à la hausse d'un point de pourcentage du taux de la TVQ à compter du 1er janvier 2011;
- une hausse de 300 millions de dollars des revenus de droits et permis qui s'explique principalement par :
  - une hausse des droits miniers attribuable notamment aux effets du nouveau régime de redevances et de l'augmentation des profits annuels de compagnies minières;
- une baisse des revenus des entreprises du gouvernement de 40 millions de dollars;
- une augmentation de 35 millions de dollars des revenus du Fonds des générations.

Transferts du gouvernement fédéral

La hausse des transferts du gouvernement fédéral de 383 millions de dollars, soit de 2,2 %, découle notamment :

- d'une augmentation des revenus de péréquation de 197 millions de dollars;
- d'une augmentation des revenus de transfert pour la santé de 161 millions de dollars.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'exercice précédent (suite)

Dépenses consolidées

L'augmentation de 2 433 millions de dollars, soit de 3,5 % des dépenses excluant le service de la dette, est principalement attribuable aux variations suivantes :

- 1 135 millions de dollars, soit de 3,8 %, des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux ». Cette hausse résulte notamment :
  - de la croissance de 483 millions de dollars des coûts de la main-d'œuvre, de l'équité salariale et des autres coûts de fonctionnement;
  - de la hausse de 334 millions de dollars du coût des services médicaux offerts, principalement engendrée par les hausses respectives du nombre d'actes pratiqués et de leur coût moyen;
  - de la hausse de 214 millions de dollars attribuable à l'amortissement des immobilisations et à la dévaluation d'actifs des organismes du réseau de la santé et des services sociaux;
  - de l'augmentation de 105 millions de dollars attribuable au résultat de nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite;
  - de la croissance de 72 millions de dollars du coût des médicaments et des fournitures médicales;
  - de la hausse de 72 millions de dollars des coûts relatifs aux programmes de services tels le programme de Perte d'autonomie liée au vieillissement et le programme d'activités cliniques et d'aide;
  - de la non-récurrence des coûts de 130 millions de dollars liés à la pandémie potentielle de la grippe A(H1N1) en 2009-2010.
- 665 millions de dollars, soit de 3,8 %, des dépenses pour la mission « Éducation et culture ». Cette hausse découle notamment :
  - de l'accroissement des coûts de 101 millions de dollars résultant principalement des indexations salariales et de certains autres facteurs de croissance;
  - de l'augmentation de 126 millions de dollars attribuable au résultat de nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite;
  - de la hausse de 88 millions de dollars de l'amortissement des immobilisations des organismes du réseau de l'éducation;

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'exercice précédent (suite)

Dépenses consolidées (suite)

— de l'augmentation de 72 millions de dollars en raison de la hausse des coûts de fonctionnement des universités résultant de l'accroissement de leur clientèle et de l'augmentation des coûts relatifs à l'aide financière aux études engendrée par la hausse du nombre de bénéficiaires et du montant de bourses accordé;

— de la hausse de 49 millions de dollars des coûts relatifs aux engagements supplémentaires découlant de l'ajout de ressources pour le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage, de l'élaboration d'un nouveau régime pédagogique au secondaire ainsi que du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaire;

— de l'augmentation de l'aide financière versée par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique concernant l'entente Canada-Québec pour la mise en œuvre du Programme d'Infrastructure de loisirs Canada.

- 715 millions de dollars, soit de 8,0 %, des dépenses pour la mission « Économie et environnement ». Cette hausse résulte notamment :

— de la hausse de 512 millions de dollars des subventions accordées par le gouvernement du Québec dans le cadre des ententes suivantes :

- l'Entente Canada-Québec en regard du Programme de renouvellement des conduites conclue en juin 2009;
- l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de stimulation de l'infrastructure conclue en juillet 2009;
- l'Entente Canada-Québec sur l'infrastructure conclue en septembre 2008.

— de l'augmentation de 90 millions de dollars de la dépense d'amortissement des immobilisations du Fonds des réseaux de transport terrestre résultant d'investissements importants en infrastructures de transport réalisés au cours des deux dernières années;

— de la hausse de 87 millions de dollars de l'aide financière versée par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au Programme d'Infrastructure du savoir.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'exercice précédent (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- 237 millions de dollars, soit de 4,1 %, des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles ». Cette hausse provient notamment :
  - de la hausse de 142 millions de dollars du coût des mesures d'aide à la famille :
    - 77 millions de dollars à la suite des ententes entre le gouvernement du Québec et les responsables des services de garde en milieu familial survenues dans le cadre des négociations des conventions collectives;
    - 65 millions de dollars pour le développement de 4 822 nouvelles places en centres de la petite enfance, en garderies privées et dans les services de garde en milieu familial.
- 319 millions de dollars à la baisse, soit de 4,8 % des dépenses pour la mission « Gouverne et justice ». Cette diminution résulte notamment :
  - de la réduction de 587 millions de dollars de l'aide financière versée par la Société de financement des infrastructures locales du Québec dans le cadre du Programme d'infrastructure d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale qui a complété son premier plan d'investissement et dont le second s'est amorcé en 2011;
  - de l'augmentation de 143 millions de dollars du coût de la rémunération attribuable à la hausse de la provision pour l'équité salariale ainsi que de l'augmentation de la charge de retraite pour tenir compte des résultats des nouvelles évaluations actuarielles.

Enfin, le service de la dette a augmenté de 1 091 millions de dollars par rapport à 2009-2010, dont une augmentation de 867 millions de dollars dans le cas du service de la dette du fonds consolidé du revenu et une augmentation de 224 millions de dollars dans le cas du service de la dette des organismes et des fonds spéciaux. Cette augmentation s'explique par la hausse des taux d'intérêt, l'augmentation de la dette ainsi que par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui sont inscrits en déduction des intérêts sur le compte des régimes de retraite.

6. Analyse des principales tendances

L'analyse des principales tendances présentées dans cette section s'effectue avec les données provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

Les données utilisées pour produire les tendances présentées dans cette section ont été affectées de façon importante par :

- les impacts de la réforme comptable de 2006-2007, qui a notamment intégré les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement et révisé les conventions comptables du gouvernement pour les rendre pleinement conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les impacts de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010 alors, qu'auparavant, ils étaient comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Évolution des revenus et des dépenses
(en millions de dollars)

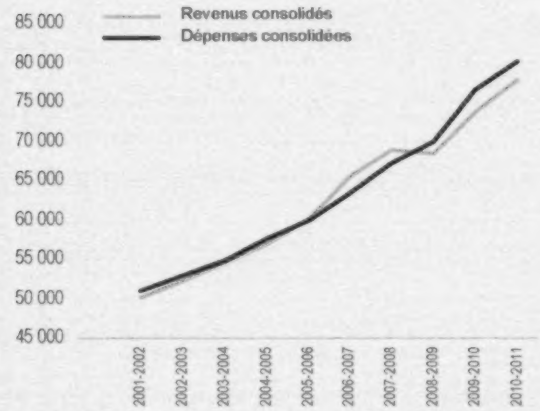

Évolution du solde budgétaire
(en millions de dollars)

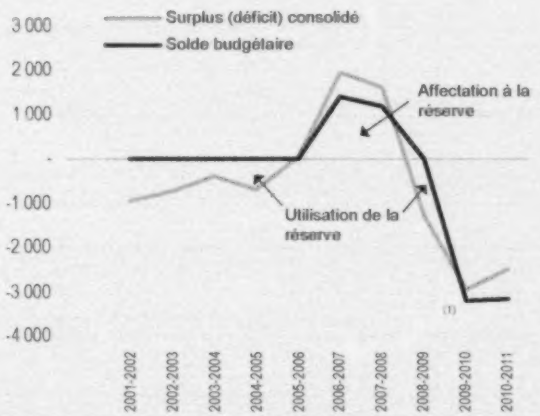

(1) Les articles de la Loi sur l'équilibre budgétaire qui prohibent tout déficit budgétaire ne s'appliquent pas pour les exercices 2009-2010 à 2012-2013.

Au cours des exercices 2006-2007 et 2007-2008, la vigueur des rentrées fiscales en lien avec la croissance soutenue de l'activité économique, les bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec et la réforme du programme de péréquation ont permis au gouvernement de réaliser des surplus.

Ces surplus ont permis au gouvernement d'accumuler 2,4 milliards de dollars[1] dans la réserve de stabilisation. La différence entre le surplus (déficit) consolidé aux comptes publics, et celui au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, découle essentiellement des revenus affectés au Fonds des générations et du recours à la réserve de stabilisation pour maintenir l'équilibre budgétaire, en situation de déficit budgétaire.

Cependant, en 2008-2009 et 2009-2010, la crise financière qui a entraîné l'économie mondiale en récession a détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement pour ces deux années. En conséquence, le Québec a mis en place un plan d'action économique pour atténuer l'impact de la récession sur l'économie. Ainsi, le gouvernement a présenté un déficit consolidé de 2008-2009 à 2010-2011. Pour l'année financière 2010-2011, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est déficitaire de 3 150 millions de dollars. Le gouvernement a adopté un plan pour le retour à l'équilibre budgétaire qui en prévoit l'atteinte en 2013-2014.

[1] Incluant les 109 millions de dollars provenant du solde de l'excédent constaté pour l'année financière 2006-2007 qui n'avait pas été affecté à la réserve.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus

Évolution des revenus consolidés

REVENUS PAR SOURCE
(en millions de dollars)

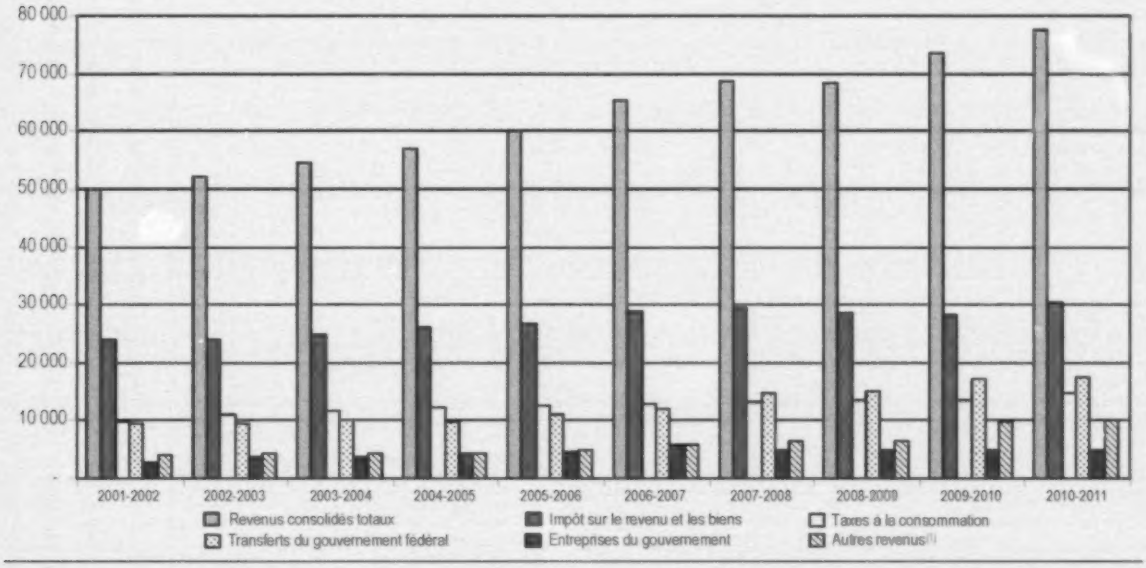

(1) Incluent les revenus de droits et permis, les revenus divers et les revenus du Fonds des générations.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 50,0 à 77,7 milliards de dollars de l'exercice 2001-2002 à celui de 2010-2011. La croissance annualisée moyenne a été de 5,0 % pendant que celle du PIB se situait à 3,6 % pour la même période.

À la suite de la consolidation des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, en 2009-2010, les revenus autonomes d'environ 4 milliards de dollars de ces établissements sont dorénavant inclus dans les revenus consolidés. Cela inclut entre autres les revenus à l'égard de l'impôt foncier scolaire, de la contribution des usagers et des frais de scolarité.

Les revenus totaux ont été en constante progression, sauf pour les années 2001-2002 et 2008-2009, pour lesquelles des baisses ont été enregistrées à l'égard des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens ont connu une progression de 2002-2003 à 2007-2008. En 2008-2009 et en 2009-2010, ces revenus ont diminué en raison, notamment, des effets de la crise financière et de la récession sur les revenus déclarés, du crédit d'impôt à la rénovation et des autres mesures fiscales mises en place dans le cadre du plan d'action économique pour soutenir l'économie pendant la récession, de la hausse des seuils de revenus imposables et de l'indexation des crédits d'impôt non remboursables relativement à la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers et des impacts des mesures fiscales annoncées dans les budgets de 2007-2008 à 2009-2010 sur l'impôt des sociétés. En 2010-2011, les revenus d'impôt ont repris leur progression pour atteindre 30 323 millions de dollars. La croissance annuelle moyenne de ces revenus est de 2,6 % pour les années 2001-2002 à 2010-2011.

Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont passés de 9 913 millions de dollars en 2001-2002 à 14 807 millions de dollars en 2010-2011. Ils ont constamment progressé depuis l'exercice 2001-2002, sauf pour l'année 2009-2010 pour laquelle une légère baisse a été enregistrée. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 4,6 %, et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral, qui s'élèvent à 17 493 millions de dollars en 2010-2011, ont progressé de façon importante au cours des dernières années en raison notamment des changements apportés aux transferts pour la santé et au programme de péréquation.

Entreprises du gouvernement

Pour ce qui est des revenus des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, ils sont passés de 2 731 millions de dollars en 2001-2002 à 4 838 millions de dollars en 2010-2011.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Autres revenus

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante au cours des années 2005-2006 à 2010-2011. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

- les pénalités et intérêts facturés par Revenu Québec compte tenu de l'importante hausse des cotisations réalisées dans les dernières années à la suite des efforts consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale;
- l'inclusion de nouvelles entités découlant du changement de statut de certains organismes à la suite de la réforme comptable de 2006-2007;
- l'addition des contributions des usagers et des frais de scolarité à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à compter de 2009-2010;
- les revenus de la vente de produits sanguins aux centres hospitaliers du Québec par Héma-Québec de 2005-2006 à 2008-2009;
- le gain exceptionnel non récurrent réalisé en 2008 par la Société immobilière du Québec sur la vente de trois des immeubles qu'elle détenait;
- l'ajout des revenus du Fonds des générations à compter du 1er janvier 2007.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses

Évolution des dépenses consolidée

DÉPENSES PAR MISSION
(en millions de dollars)

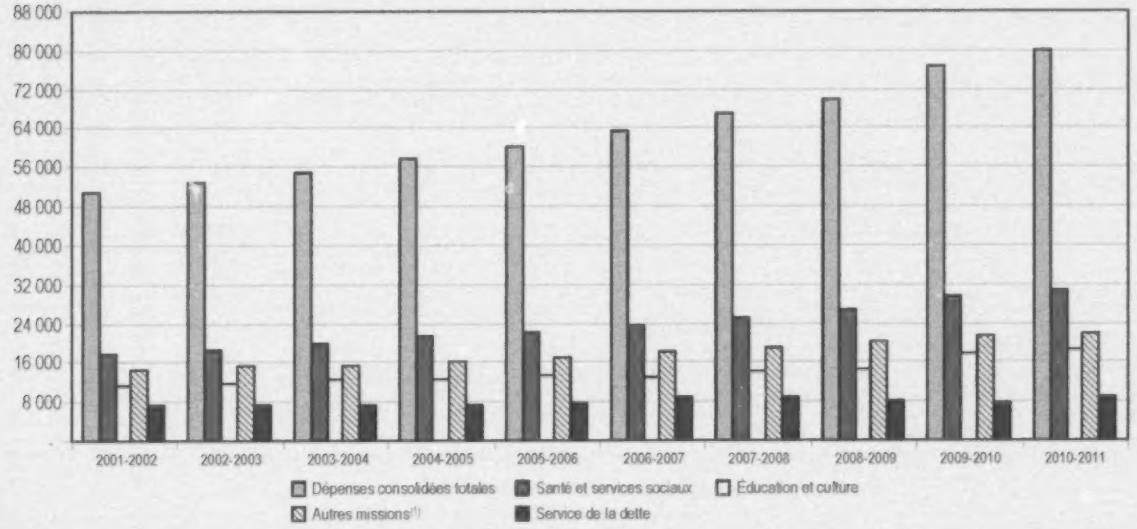

(1) Incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a connu une augmentation de 29,2 milliards de dollars de 2001-2002 à 2010-2011, passant de 50,9 à 80,1 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 5,2 %.

Depuis 2009-2010, la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a pour effet d'augmenter les dépenses consolidées. L'impact de ces dépenses sur le déficit annuel est compensé par l'inclusion des revenus autonomes de ces réseaux dans les revenus consolidés. En 2009-2010, les dépenses consolidées ont été augmentées de l'ordre de 4 milliards de dollars.

Santé et services sociaux et Éducation et culture

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, et ce, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2011, elles représentent 61,5 % des dépenses consolidées, soit 38,5 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 23,0 % pour la mission « Éducation et culture ».

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Autres missions

Les dépenses des autres missions ont également augmenté au cours des dernières années, en raison notamment des éléments suivants :

- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- la création de nouveaux organismes gouvernementaux, notamment la Société de financement des infrastructures locales du Québec, pour le soutien financier aux organismes municipaux dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures et le Fonds vert, pour un appui à la réalisation de mesures favorisant le développement durable et pour le soutien financier aux organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement;
- l'augmentation de la provision pour créances douteuses, en raison de la hausse des cotisations effectuées par Revenu Québec;
- la croissance des dépenses consacrées aux affaires municipales et aux régions, notamment pour améliorer l'accès au logement et pour procurer le financement requis pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout et pour les travaux d'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières;
- l'inclusion de nouvelles entités à la consolidation ligne par ligne à la suite du changement de statut de certains organismes, notamment la Société de l'assurance automobile du Québec et la Société des établissements de plein air du Québec;
- la croissance de la dépense liée aux sommes investies dans l'amélioration et le développement du réseau routier et dans les systèmes de transport ainsi que dans l'entretien du réseau routier.

Service de la dette

Pour sa part, le service de la dette a connu une augmentation annuelle moyenne de 2,3 % entre 2001-2002 et 2010-2011. Il s'établit à 8 935 millions de dollars en 2010-2011.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Immobilisations

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations
(en millions de dollars)

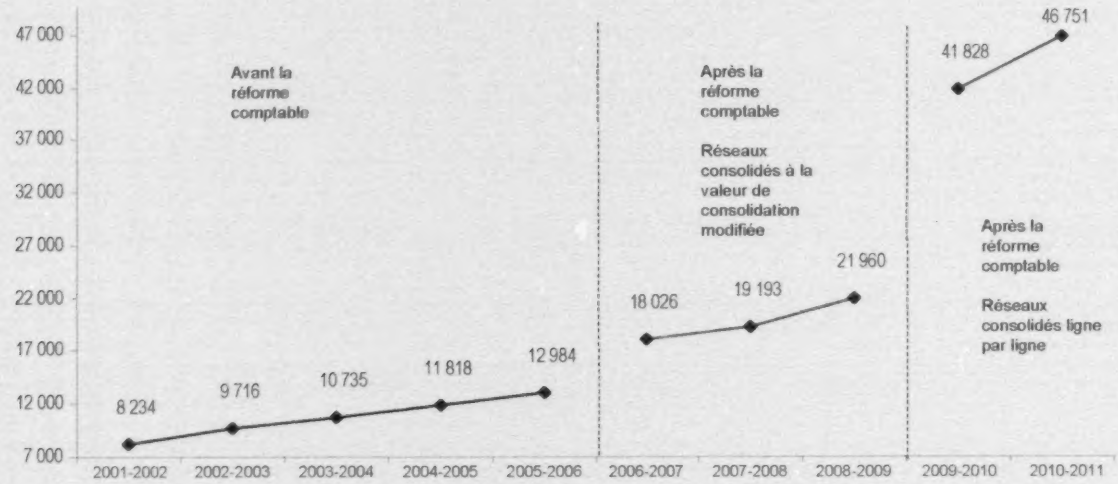

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 5,0 milliards de dollars au cours de la dernière année, passant de 41,8 milliards de dollars au 31 mars 2010 à 46,8 milliards de dollars au 31 mars 2011. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. La durée de vie utile restante des immobilisations est ainsi meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a plusieurs années.

Au cours des dix dernières années, des changements aux conventions comptables du gouvernement ont entraîné deux augmentations importantes de la valeur nette des immobilisations, à savoir :

- en 2006-2007, un ajout de 3,8 milliards de dollars à la suite de la réforme comptable, qui a fait en sorte que certains organismes sont passés du statut d'entreprise du gouvernement à celui d'organisme non budgétaire consolidé ligne par ligne;
- en 2009-2010, une augmentation de 16,8 milliards de dollars attribuable à la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les réseaux complexes[1] sont composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières. Ceux-ci représentent 37,2 % de la valeur comptable nette totale des immobilisations au 31 mars 2011.

[1] Vous référer aux états financiers consolidés à la page 112.

6 Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute

Dette brute du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2011	Résultats réels au 31 mars 2010
Dettes avant gains (pertes) de change reportés	153 629	141 054
Moins		
Dette du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable	(1 363)	(697)
	152 266	**140 357**
Plus		
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	29 125	29 921
Moins		
Fonds des générations	(3 437)	(2 677)
Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	**177 954**	**167 601**
Moins		
Emprunts réalisés par anticipation	(4 518)	(4 283)
Dette brute	**173 436**	**163 318**
En % du PIB nominal	**54,6 %**	**54,0 %**

Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)

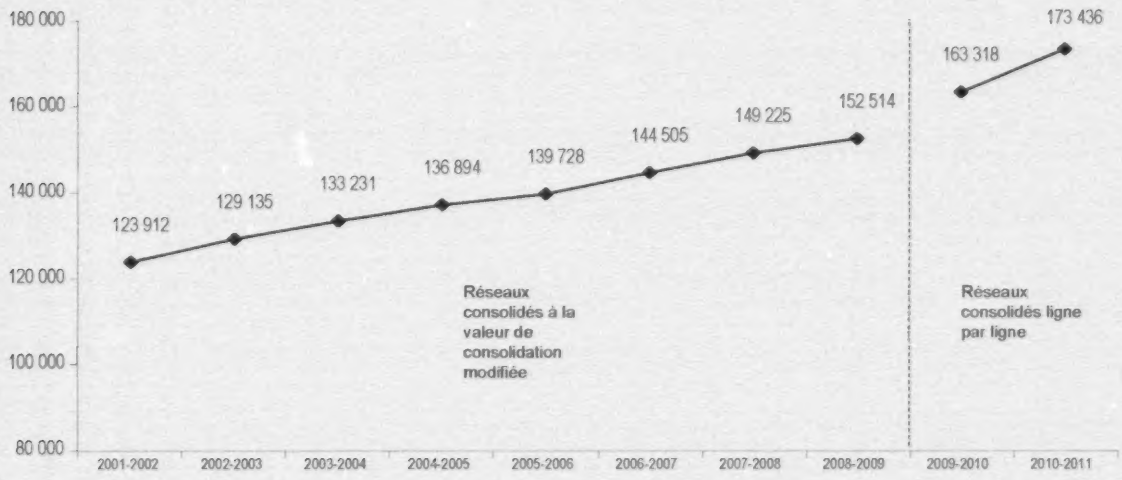

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Depuis 2009-2010, soit à la suite de la consolidation ligne par ligne des résultats financiers des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, l'ensemble des dettes contractées par ces organismes est inclus à celles du gouvernement. Auparavant, seule la partie de la dette contractée par ces organismes auprès d'organismes inclus au périmètre comptable était prise en compte. Pour tenir compte des modes de comptabilisation différents, l'analyse de la tendance de la dette brute est présentée en deux périodes.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Croissance de la dette brute de 2002 à 2009

La dette brute, qui s'établissait à 123,9 milliards de dollars au 31 mars 2002, est passée à 152,5 milliards de dollars au 31 mars 2009, soit une augmentation de 28,6 milliards de dollars. Cette augmentation est principalement due à :

- des placements, prêts et avances de 11,9 milliards de dollars effectués aux entreprises du gouvernement;
- des investissements de 10,2 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des investissements du gouvernement dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation de 5,8 milliards de dollars par le biais notamment des prêts de Financement-Québec pour financer leurs immobilisations.

En outre, le Fonds des générations a réduit de près de 2,0 milliards de dollars la progression de la dette brute.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement de 2002 à 2009
(en millions de dollars)

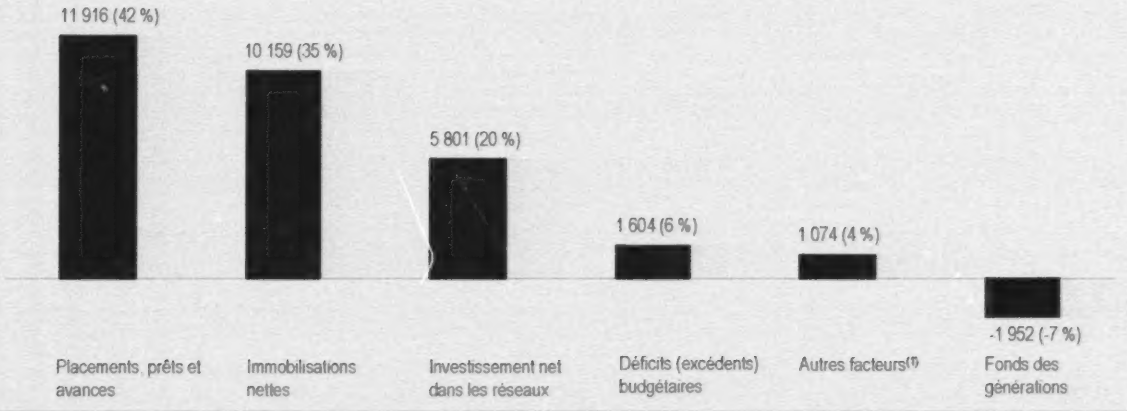

Note : Les données relatives aux années 2009-2010 et subséquentes ne sont pas incluses dans ce graphique, car à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ces données ne sont plus comparables avec celles de la période 2002 à 2009.

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs, les comptes à payer et la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Croissance de la dette brute de 2009 à 2011

La dette brute au 31 mars 2009 une fois redressée, à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, s'établissait à 157,6 milliards de dollars. Elle s'élève à 173,4 milliards de dollars au 31 mars 2011. Ainsi, pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011, la dette brute du gouvernement, sur une base comparable, a augmenté de 15,8 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par :

- des investissements de 9,1 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des déficits budgétaires de 6,3 milliards de dollars;
- des placements, prêts et avances de 4,1 milliards de dollars.

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- la variation des autres facteurs (ex. : la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs, les comptes à payer et la variation de la valeur de la dette en devises étrangères) qui font diminuer de 2,3 milliards de dollars la dette brute;
- les versements au Fonds des générations qui ont fait diminuer la dette brute de 1,5 milliard de dollars.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement de 2009 à 2011
(en millions de dollars)

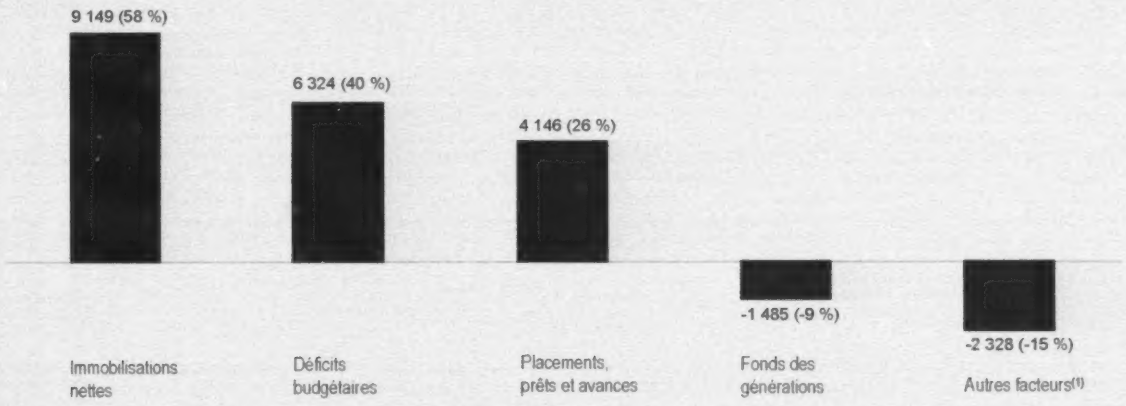

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs, les comptes à payer et la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés.

Aux fins de l'évaluation de l'état de ses finances, le gouvernement du Québec présente onze indicateurs. Ces indicateurs sont inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) publie dans un énoncé de pratiques recommandées.

Plusieurs indicateurs sont affectés par les impacts de la réforme comptable de 2006-2007. Cette réforme a permis de rendre les conventions comptables du gouvernement pleinement conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Elle a aussi permis d'intégrer les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement d'abord à la valeur de consolidation modifiée et, par la suite en 2009-2010, selon la consolidation ligne par ligne.

Aux fins de la présente section, le PIB utilisé correspond au PIB nominal.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs (financiers et non financiers) par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des emprunts. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers
(en pourcentage du total des passifs)

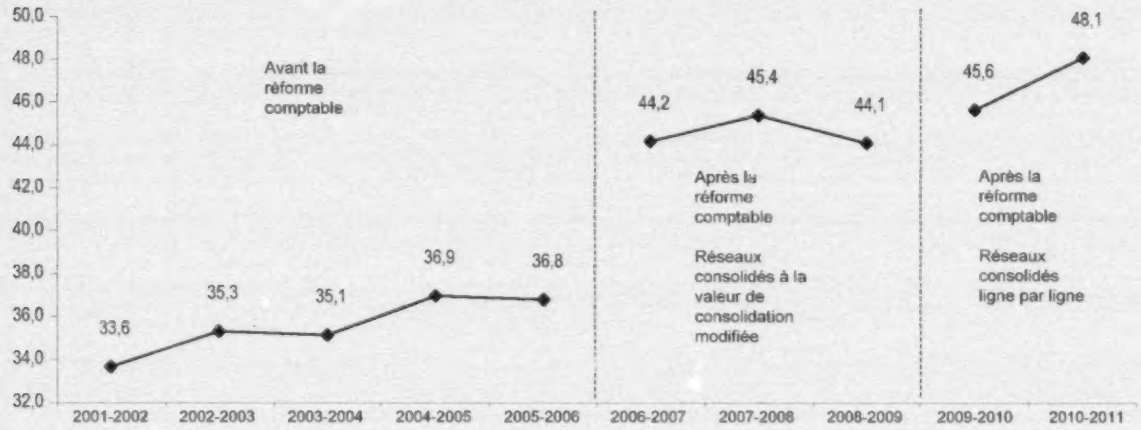

Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 33,6 % en 2001-2002. La réforme comptable de 2006-2007 et la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, en 2009-2010, ont porté ce ratio à 48,1 % au 31 mars 2011. Compte tenu des déficits cumulés, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. D'ailleurs, depuis les cinq dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'actifs.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute
(en pourcentage des revenus totaux)

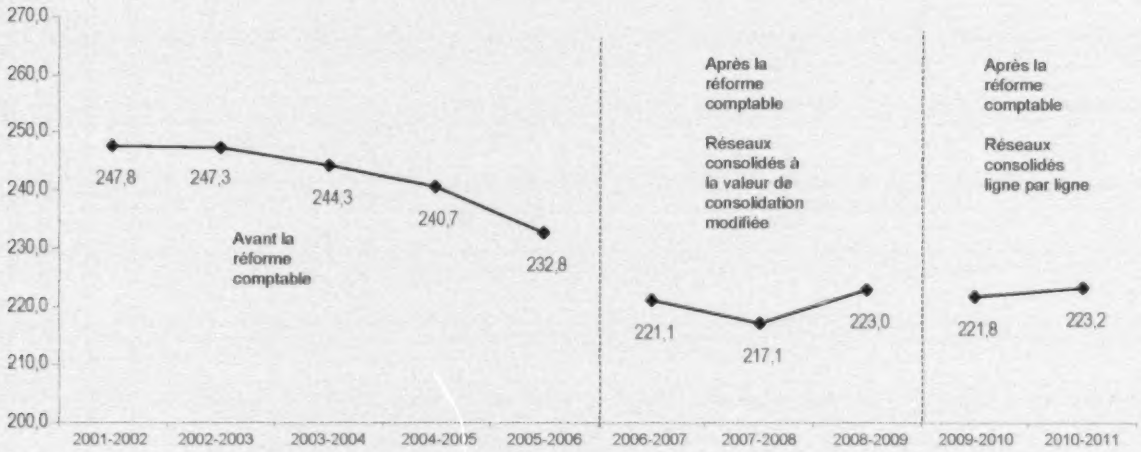

De 2001-2002 à 2005-2006, la dette brute en pourcentage des revenus totaux a diminué, passant de 247,8 % à 232,8 %. De 2009-2010 à 2010-2011, le ratio a légèrement augmenté, passant de 221,8 % à 223,2 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 3 : Les dépenses par mission par rapport aux dépenses totales

Cet indicateur permet d'illustrer la tendance des dépenses du gouvernement pour une mission particulière au fil du temps. Pour assurer la pérennité de tous les programmes, la croissance des dépenses d'une mission ne doit pas excéder celle des dépenses totales, de façon importante.

Dépenses par mission
(en pourcentage des dépenses totales)

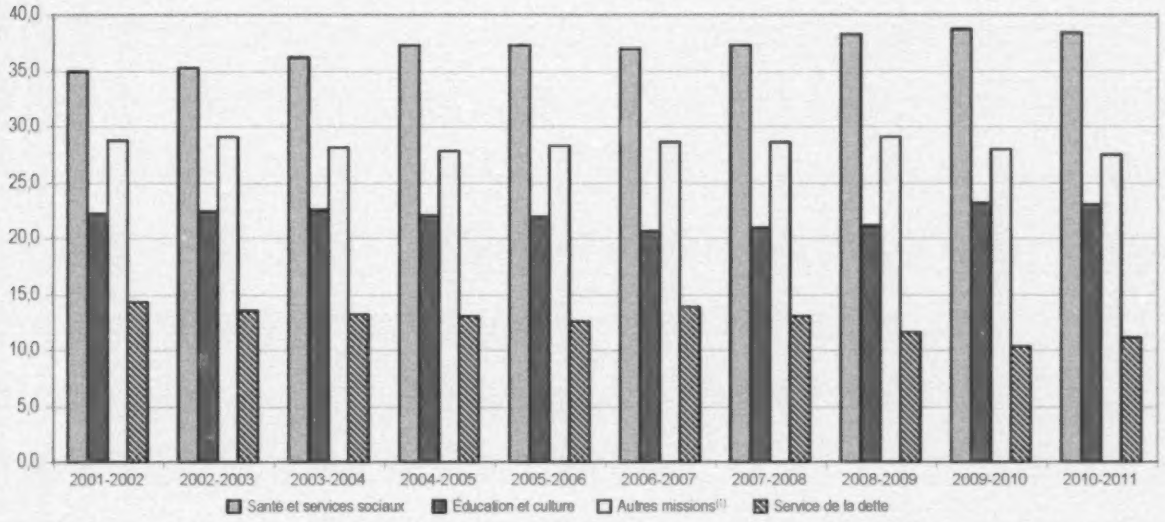

(1) Incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Au cours de la période de 2001-2002 à 2010-2011, avec une progression annuelle moyenne de 6,3 % comparativement à 5,2 % pour le total des dépenses consolidées, la part que représentent les charges de la mission « Santé et services sociaux » sur l'ensemble des dépenses est passée de 34,9 % à 38,5 %. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission et la décision du gouvernement québécois de la maintenir parmi ses priorités. Cela reflète notamment les besoins de plus en plus importants attribuables au vieillissement de la population.

L'indicateur démontre que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » et aux autres missions est demeurée relativement stable.

La part des dépenses totales consacrées au « Service de la dette » est passée de 14,3 % en 2001-2002 à 11,2 % en 2010-2011. L'augmentation annuelle moyenne du niveau du « Service de la dette » durant cette période a été de 2,3 % comparativement à une augmentation moyenne des dépenses consolidées excluant le service de la dette de 5,6 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de ce dernier, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute
(en pourcentage du PIB)

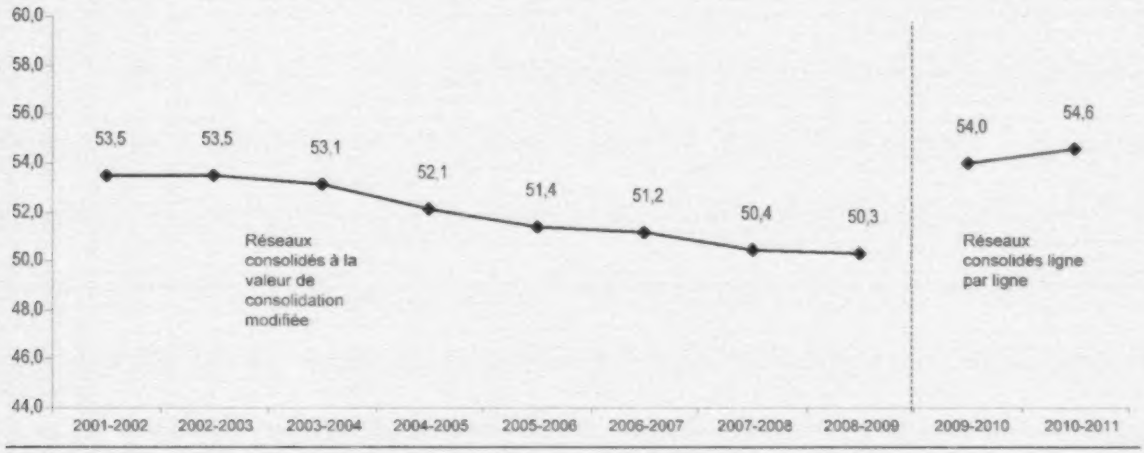

De 2001-2002 à 2008-2009, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'est amélioré, passant de 53,5 % à 50,3 %. En 2009-2010, sur la base de la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'élevait à 54,0 %. Il a légèrement augmenté en 2010-2011 et s'établit à 54,6 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur mesure la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement, qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés
(en pourcentage du PIB)

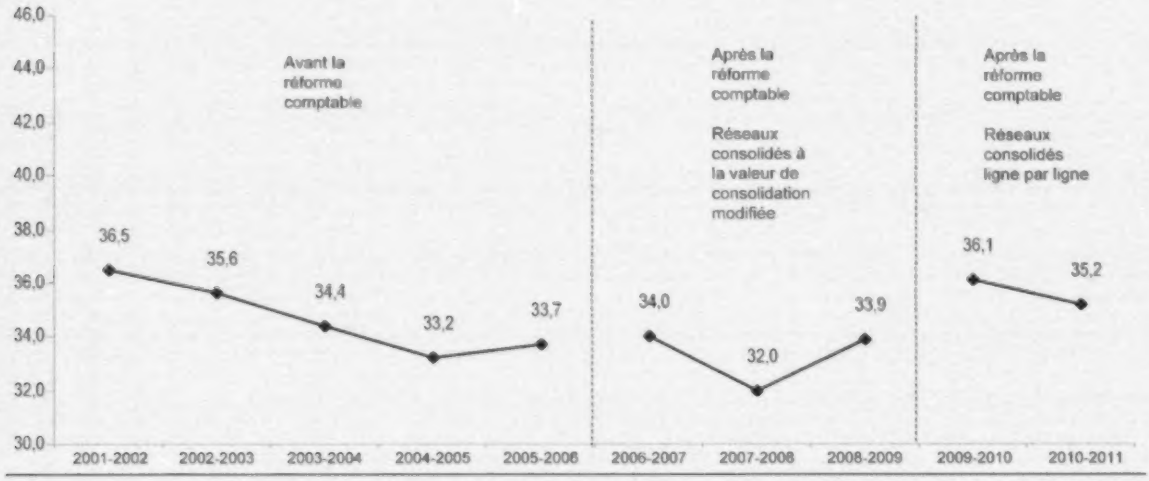

Note : Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation

De 2001-2002 à 2005-2006, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'est amélioré, passant de 36,5 % à 33,7 %. De 2009-2010 à 2010-2011, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'est amélioré, passant de 36,1 % à 35,2 %. Pour les années 2006-2007 et suivantes, bien qu'il y ait eu des modifications comptables ayant des impacts sur les déficits cumulés, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB est demeuré relativement stable.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Les dépenses consolidées par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer le taux de croissance des dépenses du gouvernement, au fil du temps, à celui de l'économie. Une baisse de cet indicateur signifie que la croissance des dépenses est moins rapide que celle de l'économie. Cet indicateur permet donc d'évaluer l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses (excluant le service de la dette)
(en pourcentage du PIB)

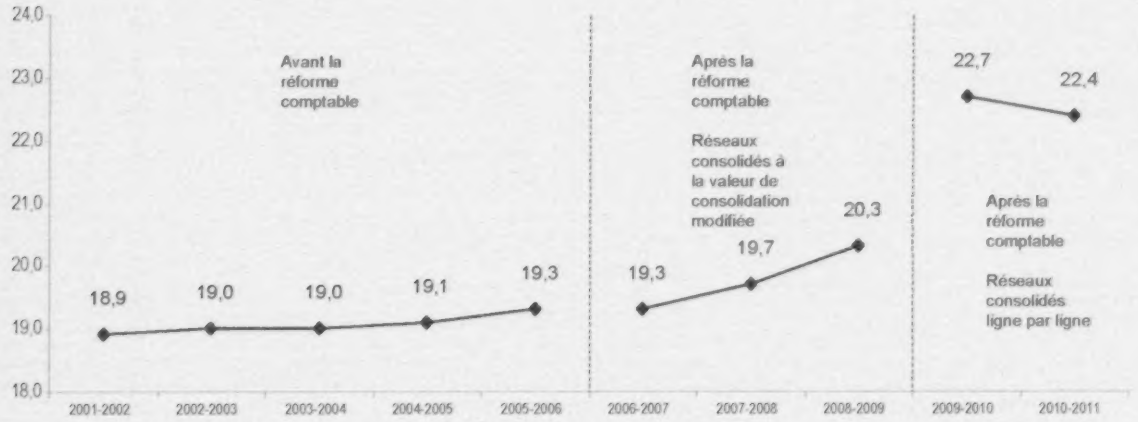

Les dépenses excluant le service de la dette en pourcentage du PIB sont demeurées relativement stables entre 2001-2002 et 2005-2006, passant de 18,9 % à 19,3 %, ce qui représente un taux moyen de 19,1 %. En 2008-2009, le taux était de 20,3 %, en raison de la faible croissance du PIB.

À partir de l'exercice financier 2009-2010, la dépense consolidée intègre la totalité des dépenses des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de la consolidation ligne par ligne, ce qui explique principalement l'augmentation du ratio à 22,7 %. Sur cette base, le gouvernement a maintenu une croissance des dépenses supérieure au PIB afin de continuer à soutenir l'économie et à maintenir les services publics en période de récession. En 2010-2011, le taux de croissance des dépenses a été inférieur à celui du PIB, réduisant leur importance dans l'économie à 22,4 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela signifie qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses de programmes.

Service de la dette
(en pourcentage des revenus totaux)

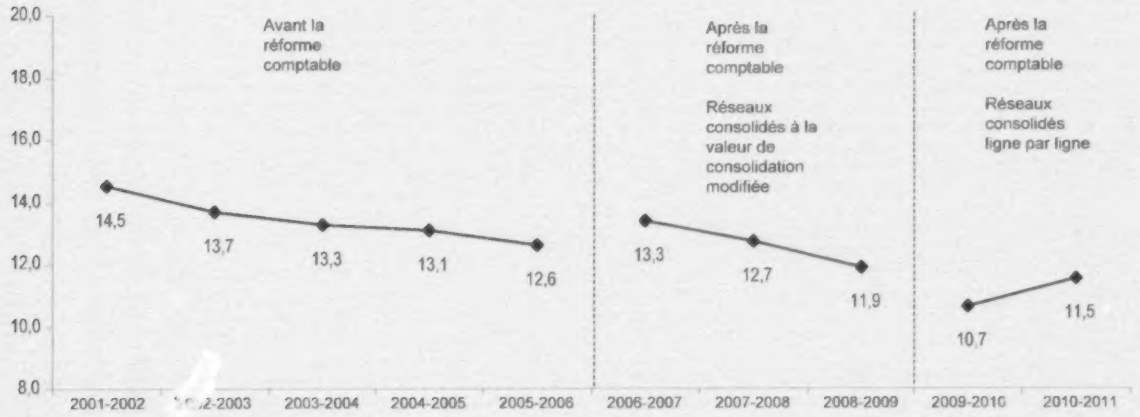

De 2001-2002 à 2005-2006, le ratio du service de la dette sur le total des revenus a diminué, passant de 14,5 % à 12,6 %. Depuis la réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007, cet indicateur a continué de diminuer pour se situer à 11,9 % en 2008-2009. En 2009-2010, en tenant compte de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, il s'établissait à 10,7 %. En 2010-2011, ce ratio a augmenté à 11,5 %. Dans l'ensemble, la part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette a diminué au cours de cette période.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses produits et services dans l'avenir.

Valeur comptable nette des immobilisations
(en pourcentage du coût des immobilisations)

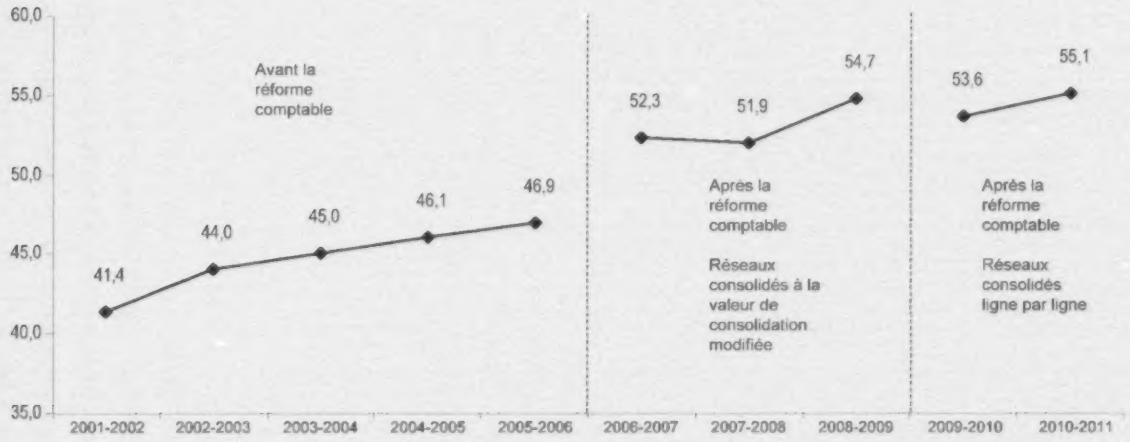

L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a augmenté de façon importante au cours des dix dernières années, passant de 41,4 % au 31 mars 2002 à 55,1 % au 31 mars 2011. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. L'âge moyen et la durée de vie utile restante des immobilisations sont ainsi meilleurs aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a plusieurs années, ce qui facilite la prestation de services pour le gouvernement.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une stabilité ou une diminution de ce ratio tend à indiquer une situation favorable.

Revenus autonomes
(en pourcentage du PIB)

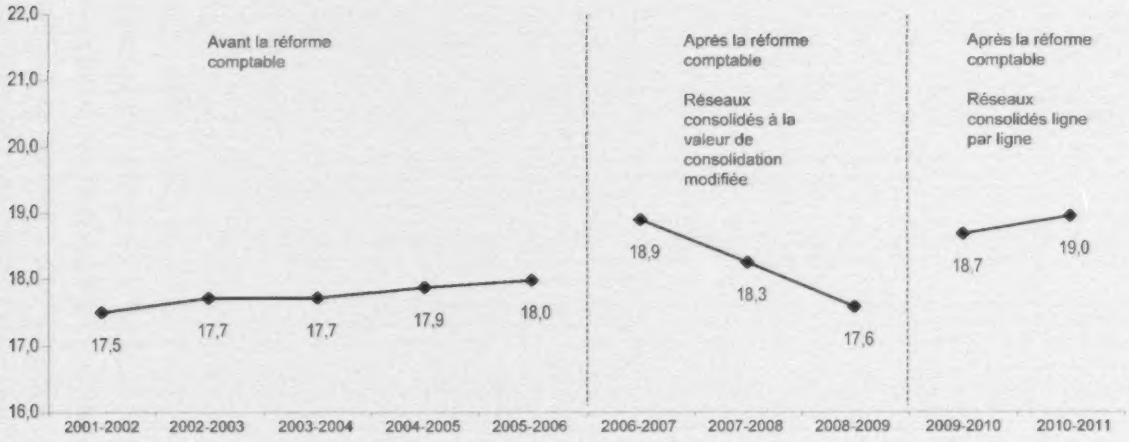

Les revenus autonomes par rapport au PIB sont demeurés relativement stables de 2001-2002 à 2005-2006, passant de 17,5 % à 18,0 %. L'augmentation du ratio à 18,9 % en 2006-2007 découle en bonne partie des bénéfices additionnels d'Hydro-Québec relatifs à la vente de participations détenues dans des entreprises. Au cours des années suivantes, le ratio a diminué jusqu'à 17,6 % en 2008-2009, en raison notamment de la baisse d'impôt des particuliers accordée en 2008. En 2009-2010, l'augmentation des revenus autonomes, causée par la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, a porté ce ratio à 18,7 %. En 2010-2011, le ratio s'établit à 19,0 % en raison de l'impact sur les revenus des mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé et pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral
(en pourcentage des revenus totaux)

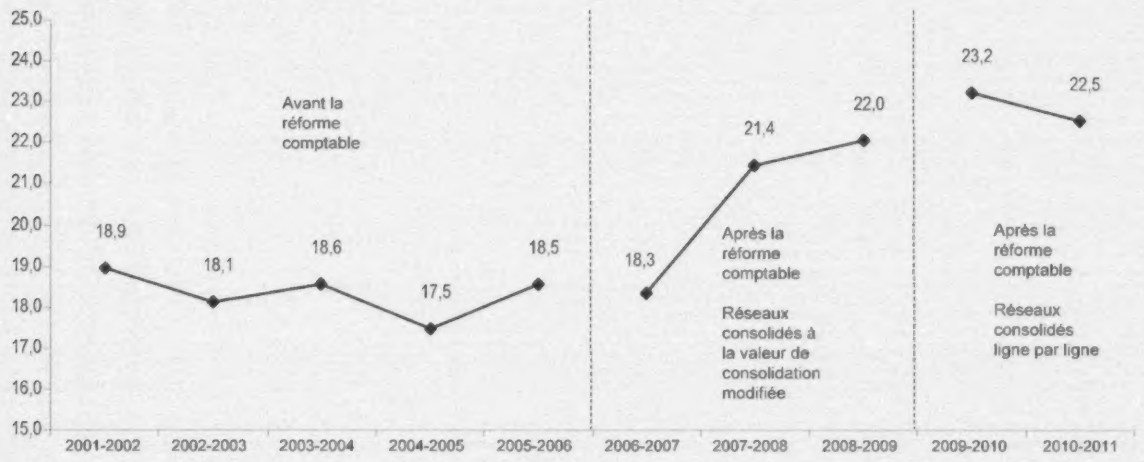

La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux est demeurée relativement stable de 2001-2002 à 2006-2007 variant entre 17,5 % et 18,9 %, ce qui représente un taux moyen de 18,3 %. En 2007-2008, la part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux a augmenté à 21,4 % en raison notamment d'une réforme en profondeur du programme de péréquation. En 2010-2011, cette part atteint 22,5 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 11 : La dette en devises étrangères par rapport à la dette brute

Cet indicateur illustre jusqu'à quel point le service de la dette du gouvernement peut être affecté par les fluctuations du dollar canadien. Une tendance à la baisse de la proportion de la dette en devises étrangères signifie que la vulnérabilité du service de la dette diminue.

Dette en devises étrangères
(en pourcentage de la dette brute)

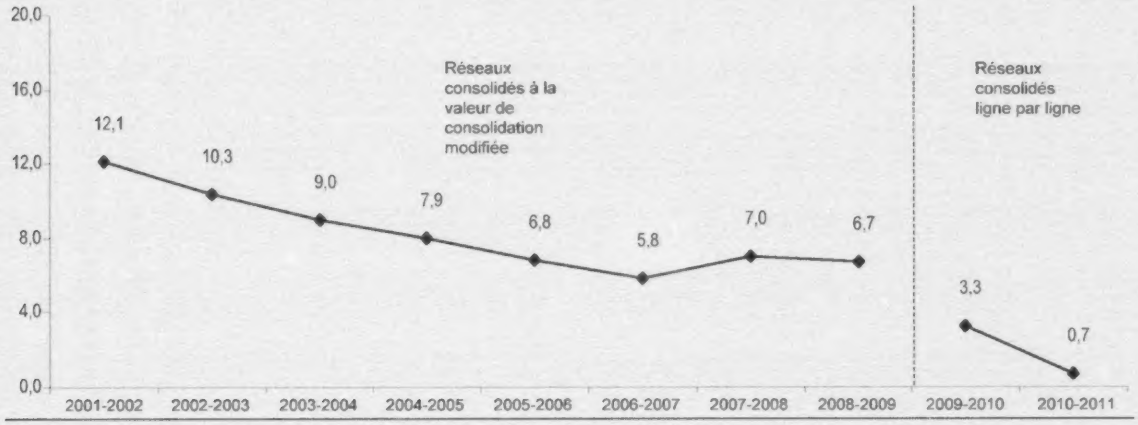

Note : Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

Depuis 2001-2002, la proportion de la dette libellée en devises étrangères a fortement diminué, passant de 12,1 % au 31 mars 2002 à 6,7 % au 31 mars 2009. Depuis 2009-2010, cette proportion a encore diminué passant de 3,3 % au 31 mars 2010 à 0,7 % au 31 mars 2011. Ces diminutions rendent le service de la dette moins vulnérable aux fluctuations du dollar canadien par rapport aux devises pour lesquelles le gouvernement maintient une part de sa dette.

ANNEXE A

Statistiques financières

Ces tableaux présentent les tendances observées au cours des quatorze dernières années quant à plusieurs postes des états financiers consolidés. Les données historiques des postes des états financiers consolidés sont celles établies lors de leur publication et n'ont subi aucun redressement. Les tableaux A.1 et A.2 et les notes explicatives permettent également d'identifier les modifications apportées aux états financiers consolidés antérieurs. Cependant, certains reclassements ont été effectués aux postes revenus et dépenses afin de les rendre comparables aux données historiques présentées dans le plan budgétaire.

Historique des postes des états financiers consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	(Déficit) ou surplus	Actifs financiers	Passifs	Dette nette[1]	Actifs non financiers[2]	Déficits cumulés[3]
2010-2011	77 700	80 090	(2 390) [4]	56 345	(215 634)	(159 289)	47 387	(111 902)
2009-2010	73 626	76 566	(2 940) [5]	49 235	(199 335)	(150 100)	42 483	(107 617)
Avant la consolidation des organismes des réseaux ligne par ligne[6]								
2008-2009	68 541	69 799	(1 258) [7]	53 532	(182 325)	(128 793)	30 767	(98 026)
2007-2008	68 744	67 094	1 650 [8]	49 016	(173 334)	(124 318)	30 147	(94 171)
2006-2007	65 361	63 368	1 993 [9]	47 732	(169 323)	(122 191)	26 432	(95 759)
Avant la réforme de la comptabilité gouvernementale[10]								
2005-2006	60 017	59 980	37	40 355	(145 038)	(104 683)	12 984	(91 699)
2004-2005	56 885	57 549	(664)	39 258	(138 300)	(99 042)	11 818	(87 224)
2003-2004	54 530	54 888	(358)	35 962	(132 987)	(97 025)	10 735	(86 290)
2002-2003	52 225	52 919	(694)	37 071	(132 528)	(95 457)	9 716	(85 741)
2001-2002	50 011	50 939	(928) [11]	34 332	(126 593)	(92 261)	8 161	(84 100)
2000-2001	50 628	49 251	1 377 [11]	38 620	(126 828)	(88 208)	7 166	(81 042)
1999-2000	46 844	46 814	30	35 284	(124 170)	(88 886)	6 693	(82 193)
1998-1999	46 034	45 908	126	34 898	(123 359)	(88 461)	6 233	(82 228)
1997-1998	41 548	43 740	(2 192)	27 016	(115 420)	(88 404)	5 980	(82 424)

(1) La dette nette représente le passif moins les actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

(2) Voir les détails de la variation annuelle dans le tableau A.1 (p. 62).

(3) Voir les explications de la variation des déficits cumulés due à des facteurs autres que le surplus (déficit) de l'exercice dans le tableau A.2 (p. 63-64).

(4) Ne tient pas compte de l'affectation de 760 M$ au Fonds des générations.

(5) Ne tient pas compte de l'affectation de 725 M$ au Fonds des générations et de l'utilisation de la réserve de stabilisation pour 433 M$.

(6) La comparaison des données de 2009-2010 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la consolidation des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ligne par ligne.

(7) Ne tient pas compte de l'affectation de 587 M$ au Fonds des générations et de l'utilisation de la réserve de stabilisation pour 1 845 M$.

(8) Ne tient pas compte de l'affectation de 449 M$ au Fonds des générations et de 1 201 M$ à la réserve budgétaire.

(9) Ne tient pas compte de l'affectation de 584 M$ au Fonds des générations et de 1 300 M$ à la réserve budgétaire.

(10) La comparaison des données des années 2006-2007 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la réforme comptable de décembre 2007.

(11) Ne tient pas compte de la réserve budgétaire de 950 M$.

ANNEXE A

Statistiques financières (suite)

Tableau A.1 - Détails de la variation annuelle des actifs non financiers

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Variation courante de l'exercice			Redressements du solde des actifs non financiers			Total de la variation de l'exercice
	Valeur nette comptable des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	Valeur nette comptable des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	
2010-2011	4 923	(19)					4 904
2009-2010	4 226	83		16 112 (1)(2)	334	(9 039) (3)	11 716
2008-2009	2 297	46	622	(290) (3)		(2 055) (4)	620
2007-2008	1 457	30	487	1 639 (5)		102 (6)	3 715
2006-2007	1 219	10	1 002	2 184 (8)	152 (7)	8 881 (8)	13 448
2005-2006	1 166						1 166
2004-2005	1 083						1 083
2003-2004	1 019						1 019
2002-2003	1 482			73 (9)			1 555
2001-2002	995						995
2000-2001	473						473
1999-2000	359			101 (10)			460
1998-1999	217			36 (11)			253
1997-1998	199			5 781 (12)			5 980

(1) Adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières. Augmentation de la valeur nette de 470 M$.

(2) Intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sur la base de la méthode de la consolidation ligne par ligne, plutôt que selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La valeur nette comptable des immobilisations au 1er avril 2009 ainsi intégrée aux états financiers consolidés est de 15 642 M$. Pour sa part, l'investissement net est annulé et remplacé par les immobilisations et différents autres postes d'actifs et de passifs.

(3) Harmonisation des conventions comptables d'Immobilière SHQ avec celles du gouvernement concernant la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations dorénavant effectuées sur la base de la méthode de l'amortissement linéaire, alors qu'auparavant elle se faisait sur la base de la méthode de l'amortissement à intérêts composés.

(4) Harmonisation des conventions comptables utilisées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que par les commissions scolaires avec celles du gouvernement, notamment par la mise en application d'une politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations et l'adoption de la comptabilité d'exercice pour l'ensemble de leurs revenus et de leurs dépenses.

(5) Changement de statut d'Immobilière SHQ maintenant consolidée ligne par ligne et auparavant considérée comme une entreprise du gouvernement.

(6) 2 240 M$ découlant principalement du changement de statut de certains organismes maintenant consolidés ligne par ligne et auparavant considérés comme des entreprises du gouvernement et (56 M$) en récupération d'amortissement à l'Agence métropolitaine de transport.

(7) Changement de convention comptable concernant leur comptabilisation.

(8) Inclusion dans le périmètre comptable de la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

(9) 57 M$ pour la capitalisation des coûts d'amélioration des locaux à la Société Immobilière du Québec et 16 M$ pour le changement de statut d'une entreprise du gouvernement.

(10) Réévaluation d'immobilisations à la suite de la réforme comptable de 1997-1998.

(11) Capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.

(12) Inscription du solde d'ouverture des immobilisations lors de la réforme comptable de 1997-1998.

ANNEXE A

Statistiques financières (suite)

Tableau A.2 – Autres facteurs affectant le solde des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres [1]	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2010-2011	(229)	(253)	(1 413)	(1 895)	**Entreprises du gouvernement :** (95 M$) pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, (158 M$) pour se conformer aux normes internationales d'information financière IFRS (*International Financing Reporting Standards*). **Ministères et organismes** : (1 413 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2009-2010	(452)	(3 749)	(2 450)	(6 651)	**Entreprises du gouvernement :** (3 758 M$) pour l'adoption de la méthode de l'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles, en remplacement d'une méthode non reconnue par les normes internationales d'information financière (IFRS), 9 M$ pour divers éléments. **Ministères et organismes** : (1 234 M$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement pour faciliter leur inclusion dans les états financiers consolidés du gouvernement selon la méthode de consolidation ligne par ligne; 431 M$ pour l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières; (683 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental et (1 129 M$) pour le changement de la base d'évaluation utilisée dans le calcul des intérêts relatifs aux régimes de retraite; 165 M$ pour le changement de méthode de comptabilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement fédéral au nom du Québec.
2008-2009	111	—	(2 708)	(2 597)	**Ministères et organismes** : (2 055 M$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement; (290 M$) pour une harmonisation des conventions comptables d'Immobilière SHQ avec celles du gouvernement concernant la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations; (193 M$) pour le changement de la période d'amortissement des gains et pertes actuariels de certains régimes de retraite et (170 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2007-2008	303	(20)	(345)	(62)	**Entreprises du gouvernement** : (28 M$) pour la modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers; 8 M$ pour une modification concernant les avantages sociaux futurs. **Ministères et organismes** : (345 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2006-2007	11	830	(6 894)	(6 053)	**Entreprises du gouvernement** : Modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers. **Ministères et organismes** : (6 426 M$) pour la réforme comptable, soit (3 220 M$) pour l'inclusion dans le périmètre comptable de la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation; (1 904 M$) pour la comptabilisation de revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation et de droits et permis selon la méthode de la comptabilité d'exercice; (484 M$) pour la réévaluation du moment de la constatation des dépenses de transfert; (335 M$) pour la constatation de la portion subventions découlant des conditions avantageuses importantes accordées sur des placements et des prêts consentis; (125 M$) pour la modification des conventions concernant la comptabilisation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite; (708 M$) pour l'application des normes concernant les instruments financiers; 152 M$ pour le changement de convention comptable concernant la comptabilisation des stocks et des frais payés d'avance; 198 M$ pour les autres éléments de la réforme et (468 M$) pour la modification de la convention comptable concernant les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.

(1) Depuis l'exercice 2006-2007, correspond aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, correspondait à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, correspondait à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

ANNEXE A

Statistiques financières (suite)

Tableau A.2 – Autres facteurs affectant le solde des déficits cumulés (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres [1]	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2005-2006	24	(25)	(4 511)	(4 512)	**Entreprises du gouvernement** : (25 M$) pour divers éléments. **Ministères et organismes** : (3 384 M$) pour la modification de la convention comptable concernant les revenus de transfert du gouvernement fédéral; (270 M$) pour la modification d'application de la convention comptable concernant la provision pour pertes sur les interventions financières garanties; (264 M$) pour les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite; (552 M$) pour la modification concernant la comptabilisation des revenus de droits d'immatriculation et (41 M$) pour l'harmonisation des conventions comptables d'organismes consolidés.
2004-2005	3	—	(273)	(270)	**Ministères et organismes** : (126 M$) pour la réévaluation des subventions aux commissions scolaires et (147 M$) pour la correction apportée à la provision pour créances douteuses.
2003-2004	(40)	(4)	(147)	(191)	**Entreprises du gouvernement** : (4 M$) pour divers éléments. **Ministères et organismes** : (96 M$) pour la modification d'application de la convention comptable sur les dettes et (51 M$) pour la correction apportée aux débiteurs d'un organisme consolidé.
2002-2003	(122)	(419)	(406)	(947)	**Entreprises du gouvernement** : (363 M$) touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel à la Société d'assurance automobile du Québec et (56 M$) pour d'autres éléments. **Ministères et organismes** : (215 M$) pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada; (177 M$) pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et vacances et (14 M$) pour d'autres éléments.
2001-2002	88	(2 218)	—	(2 130)	**Entreprises du gouvernement** : (1 306 M$) pour la conversion des devises étrangères et (912 M$) pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.
2000-2001	—	(173)	(53)	(226)	**Entreprises du gouvernement** : (235 M$) à la suite de l'adoption des normes comptables canadiennes et 62 M$ pour la modification des conventions comptables relativement à certaines provisions et au passif actuariel. **Ministères et organismes** : (12 M$) pour les congés de maladie et vacances et (41 M$) pour le changement de convention concernant la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles.
1999-2000	26	—	(21)	5	**Ministères et organismes** : 101 M$ pour la réévaluation d'immobilisations à la suite de la réforme comptable de 1997-1998 et (122 M$) pour d'autres éléments.
1998-1999	7	—	63	70	**Ministères et organismes** : 27 M$ pour la modification comptable concernant la comptabilisation des contrats de change à terme et 36 M$ pour la capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.
1997-1998	24	—	(15 421)	(15 397)	**Ministères et organismes** : (13 173 M$) pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite; (6 693 M$) pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du gouvernement; (731 M$) pour la modification de la comptabilisation des emprunts; (461 M$) pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et 5 637 M$ pour la comptabilisation des immobilisations.

(1) Depuis l'exercice 2006-2007, correspond aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, correspondait à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, correspondait à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

SECTION 2

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Ces derniers sont préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances en conformité avec la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables définies dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers consolidés contenue dans le volume 1 a été préparée par le gouvernement du Québec.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le Contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour certification, au Vérificateur général du Québec qui expose, dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de sa vérification et exprime son opinion.

Les états financiers consolidés faisant partie des comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,

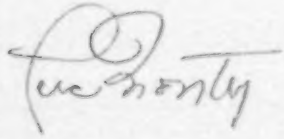

Luc Monty

Le contrôleur des finances,

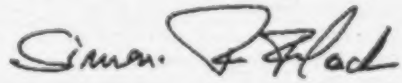

Simon-Pierre Falardeau, CA

Québec, le 14 octobre 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale,

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2011, les états consolidés des résultats de fonctionnement, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires et les annexes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le ministre des Finances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2011 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables du gouvernement du Québec qui sont énoncées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

De plus, conformément aux exigences de cette loi, je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance FCA auditeur

Renaud Lachance, FCA auditeur
Québec, le 14 octobre 2011

État consolidé des résultats de fonctionnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

Annexes		2011 Budget[1]	2011 Résultats réels	2010 Résultats réels
6	**REVENUS**			
	Impôt sur le revenu et les biens (note 4)	30 167	30 323	28 304
	Taxes à la consommation	14 919	14 807	13 466
	Droits et permis (note 5)	2 010	2 051	1 751
	Revenus divers	7 473	7 428	7 392
10	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 490	4 838	4 878
12	Revenus du Fonds des générations	892	760	725
	Revenus autonomes	**59 951**	**60 207**	**56 516**
	Transferts du gouvernement fédéral	18 393	17 493	17 110
	Total des revenus	**78 344**	**77 700**	**73 626**
7	**DÉPENSES**			
	Santé et services sociaux	31 039	30 801	29 666
	Éducation et culture	18 929	18 390	17 725
	Économie et environnement	10 918	9 662	8 947
	Soutien aux personnes et aux familles	6 112	6 010	5 773
	Gouverne et justice	5 669	6 292	6 611
	Sous-total	**72 667**	**71 155**	**68 722**
	Service de la dette	8 991	8 935	7 844
	Total des dépenses	**81 658**	**80 090**	**76 566**
	Provision pour éventualités	(300)	–	–
	SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	**(3 614)**	**(2 390)**	**(2 940)**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2010-2011 du ministère des Finances du Québec le 30 mars 2010, après reclassements des données relatives aux mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.

État consolidé des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

Annexes		2011	2010 (retraité)[1]
	DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	**(107 617)**	**(104 225)**
	Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (note 3)	(1 413)	(1 413)
10	Redressements effectués par des entreprises du gouvernement avec retraitement des années antérieures	(95)	(95)
		(109 125)	**(105 733)**
10	Redressements effectués par des entreprises du gouvernement sans retraitement des années antérieures	(158)	–
	Déficits cumulés au début redressés	**(109 283)**	**(105 733)**
10	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	(229)	(452)
	Surplus (déficit) annuel	(2 390)	(2 940)
	DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	**(111 902)**	**(109 125)**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les effets des modifications comptables appliquées aux années antérieures sont détaillés à la note complémentaire 3 – *« Modifications comptables »* et à l'annexe 10 – *« Participations dans les entreprises du gouvernement »*, dans la rubrique *« Redressements effectués par des entreprises du gouvernement »*.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

Annexes		2011		2010 (retraité)[1]	
	ACTIFS FINANCIERS				
13	Encaisse		1 444		1 056
8	Placements temporaires		5 664		3 929
9	Débiteurs		14 286		12 618
	Stocks destinés à la vente		24		42
10	Participations dans les entreprises du gouvernement		23 159		22 609
11	Placements à long terme		7 935		5 869
12	Fonds des générations		3 437		2 677
	Frais reportés liés aux dettes		396		340
	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		**56 345**		**49 140**
	PASSIFS				
14	Créditeurs et frais à payer		20 633		18 157
15	Revenus reportés		6 065		4 928
16	Autres passifs		4 014		4 061
	Transferts du gouvernement fédéral à rembourser (note 6)		1 318		1 500
	Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 7)		29 125		29 921
17	Dettes avant gains (pertes) de change reportés (notes 8 et 9)	153 629		141 054	
	Gains (pertes) de change reportés	850	154 479	1 127	142 181
	TOTAL DES PASSIFS		**215 634**		**200 748**
	DETTE NETTE		**(159 289)**		**(151 608)**
	ACTIFS NON FINANCIERS				
18	Immobilisations (note 10)		46 751		41 828
	Stocks		416		422
	Frais payés d'avance		220		233
	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS		**47 387**		**42 483**
	DÉFICITS CUMULÉS		**(111 902)**		**(109 125)**
19	Obligations contractuelles (note 11)				
20	Éventualités (note 12)				

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les effets des modifications comptables appliquées aux années antérieures sont détaillés à la note complémentaire 3 – *« Modifications comptables »* et à l'annexe 10 – *« Participations dans les entreprises du gouvernement »*, dans la rubrique *« Redressements effectués par des entreprises du gouvernement »*.

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

Annexes		2011 Budget[1]	2011 Résultats réels	2010 (retraité)[2] Résultats réels
	DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE	**(142 847)**	**(150 100)**	**(142 399)**
	Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (note 3)	–	(1 413)	(1 413)
10	Redressements effectués par des entreprises du gouvernement avec retraitement des années antérieures	–	(95)	(95)
		(142 847)	**(151 608)**	**(143 907)**
10	Redressements effectués par des entreprises du gouvernement sans retraitement des années antérieures	–	(158)	–
	Dette nette au début redressée	**(142 847)**	**(151 766)**	**(143 907)**
	Variation due aux immobilisations			
18	Acquisitions	(7 838)	(8 031)	(6 937)
18	Amortissement	3 185	2 878	2 663
	Dispositions, réductions de valeur et autres	–	230	48
	Total de la variation due aux immobilisations	(4 653)	(4 923)	(4 226)
	Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	–	19	(83)
10	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	–	(229)	(452)
	Surplus (déficit) annuel	(3 614)	(2 390)	(2 940)
	Augmentation nette de la dette nette	**(8 267)**	**(7 523)**	**(7 701)**
	DETTE NETTE À LA FIN	**(151 114)**	**(159 289)**	**(151 608)**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2010-2011 du ministère des Finances du Québec le 30 mars 2010.

(2) Les effets des modifications comptables appliquées aux années antérieures sont détaillés à la note complémentaire 3 – *« Modifications comptables »* et à l'annexe 10 – *« Participations dans les entreprises du gouvernement »*, dans la rubrique *« Redressements effectués par des entreprises du gouvernement »*.

État consolidé des flux de trésorerie

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

	2011		2010	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Surplus (déficit) annuel		(2 390)		(2 940)
Éléments n'affectant pas les liquidités				
Créances douteuses	981		948	
Provisions liées aux placements et garanties de prêts	85		382	
Stocks et frais payés d'avance	19		(83)	
(Gains) pertes sur dispositions d'immobilisations	8		4	
Amortissement des immobilisations	2 878		2 663	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	85		92	
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations	(234)		(136)	
Amortissement des (gains) pertes de change reportés	(18)		1	
Amortissement de l'escompte et de la prime	282	4 086	142	4 013
		1 696		1 073
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 13)		701		499
		2 397		1 572
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Coût des prestations constituées et des droits acquis	1 971		1 883	
Modifications de régimes	(202)		–	
Amortissement des (gains) ou des pertes actuariels	966		462	
Intérêts	5 012	7 747	4 793	7 138
Prestations et transferts de régimes		(4 221)		(4 526)
		3 526		2 612
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		**5 923**		**4 184**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Variation des participations dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(149)		(454)	
Placements réalisés et autres	2		7	
Résultats des entreprises inscrits aux revenus nets des dividendes déclarés	(790)	(937)	(591)	(1 038)
Variation des placements				
Placements effectués	(3 044)		(1 843)	
Placements réalisés	915	(2 129)	872	(971)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement		**(3 066)**		**(2 009)**

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011
(en millions de dollars)

	2011		2010	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS				
Acquisitions	(8 031)		(6 937)	
Dispositions	222	(7 809)	44	(6 893)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations		**(7 809)**		**(6 893)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation des dettes				
Emprunts effectués	22 804		14 664	
Emprunts remboursés	(10 775)	12 029	(10 329)	4 335
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Variation des fonds reliés aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Versements et prestations	(1 964)		(108)	
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(2 358)	(4 322)	(2 486)	(2 594)
Activités liées au Fonds des générations				
Variation du Fonds des générations		(760)		(725)
Liquidités provenant des activités de financement		**6 947**		**1 016**
Augmentation (diminution) des liquidités		1 995		(3 702)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT		5 734		9 436
LIQUIDITÉS À LA FIN[1]		**7 729**		**5 734**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

(1) Les liquidités comprennent les espèces en banque (annexe 13) et les placements temporaires (annexe 8).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions adoptées par le Conseil du trésor et ci-après décrites. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables. Les renseignements présentés dans ces états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur des estimations et sur le jugement rigoureux du gouvernement.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement est énuméré aux annexes 1 à 4 des états financiers consolidés.

Les opérations fiduciaires exercées par les entités mentionnées dans l'annexe 5 sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Méthode de consolidation

Les comptes du fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont enregistrées au coût, lequel est ajusté annuellement des quotes-parts du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

a) elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;

b) elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;

c) elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;

d) elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

- Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et les cotisations dédiées pour les services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujetti à l'impôt.

- Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont reportés et constatés sur la période de référence de cet impôt.

- Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de la réception des fonds, car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. En effet, les revenus imposables des sociétés sont très variables d'une année à l'autre et le délai de production des déclarations des sociétés ne permet pas d'obtenir l'information à temps pour établir les ajustements à l'égard des revenus à la date de clôture des états financiers du gouvernement. Un ajustement est fait pour tenir compte des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.

1. Principales conventions comptables (suite)

- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

- Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés. Ces montants seront comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite de travaux de vérification ou de la production de déclarations par les contribuables.

- Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu de droit ou de permis est remboursable sur demande et est lié à des biens et services clairement identifiables que le gouvernement doit rendre au titulaire du droit ou du permis, le revenu est reporté et constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.

- Les revenus provenant des contributions des usagers sont reportés et constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services.

- Les revenus provenant des frais de scolarité sont reportés et constatés sur la durée de la formation concernée.

- Les transferts du gouvernement fédéral sont comptabilisés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, où les critères d'admissibilité sont rencontrés et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible.

- À l'égard des intérêts créditeurs, la comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas certain.

Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'année financière, y compris l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

Les transferts, qu'ils soient des transferts de droit, des transferts relatifs à des programmes à frais partagés ou des subventions, sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Le facteur déterminant pour constater un transfert de droit est la satisfaction par le bénéficiaire des critères d'admissibilité prévus dans une loi ou un règlement; pour un transfert relatif à un programme à frais partagés, c'est l'engagement par le bénéficiaire des coûts admissibles; et pour une subvention, c'est son autorisation par le gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

La dépense d'intérêts du service de la dette résultant d'opérations réalisées en devises étrangères est convertie en dollars canadiens selon le cours en vigueur au moment des opérations.

Actifs financiers

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché. Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Pour les prêts et autres placements assortis de conditions avantageuses importantes, leur valeur nominale est actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement afin de déterminer la valeur de l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense de transfert au moment où ces placements prennent effet. L'écart d'actualisation des prêts et autres placements est amorti sur leur durée, selon la méthode de l'intérêt réel, et est constaté à titre de revenu d'intérêts.

Les placements à long terme sont réduits au moyen de provisions pour moins-values. Une provision est comptabilisée pour les prêts et avances lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte. Pour les autres placements à long terme, une provision est comptabilisée lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation annuelle de ces provisions est imputée aux dépenses. Toute radiation de placement réduit le coût des placements ainsi que la provision pour moins-values relative à ce placement; le solde résiduel est comptabilisé dans les dépenses. Le recouvrement subséquent est comptabilisé en réduction des dépenses.

Fonds des générations

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

1. Principales conventions comptables (suite)

Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités établie selon la méthode du coût moyen est imputé aux résultats. Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction est prise en compte dans la détermination des résultats de l'exercice.

Les revenus et les dépenses du Fonds des générations sont comptabilisés selon les conventions comptables du gouvernement.

Passifs

Autres passifs

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des emprunts et des autres interventions financières garantis par le gouvernement sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

L'évaluation des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de perte basé sur l'expérience passée et sur la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les pertes probables sont révisées annuellement.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que le gouvernement en est informé. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation d'un tel passif, les obligations du gouvernement, qui sont constatées jusqu'au 31 mars 2011 à l'égard de terrains contaminés existant au 31 mars 2006, sont imputées aux déficits cumulés.

1. Principales conventions comptables (suite)

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les régimes de retraite gouvernementaux sont des régimes à prestations déterminées. Dans le cadre de la préparation des états financiers du gouvernement, les obligations relatives aux prestations constituées sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement, qui concernent notamment l'inflation, l'intérêt et les salaires des employés. La méthode utilisée est toutefois redressée pour tenir compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les salariés.

Charge totale relative aux régimes

Le coût annuel des prestations constituées de tous les régimes, y compris le coût des modifications aux régimes ainsi que les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels, est porté aux dépenses et une contrepartie est portée au compte « Régimes de retraite », lequel représente le passif au titre des régimes de retraite. Les modifications des hypothèses actuarielles font partie des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels.

Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) et des transferts du RRE et du RRF au RREGOP, les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels sont amortis en ligne droite (méthode linéaire) sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants de l'ensemble de ces régimes. Les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels des autres régimes de retraite sont toutefois amortis sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants de chacun des régimes.

La charge totale relative aux régimes comprend également les frais d'intérêts sur les obligations relatives aux prestations constituées et une contrepartie est portée au passif du compte « Régimes de retraite ».

1. Principales conventions comptables (suite)

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres actifs des régimes

Les placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite sont évalués à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans.

Le revenu annuel du fonds d'amortissement est obtenu par l'application du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des régimes de retraite au solde du fonds. Les redressements constatés annuellement, découlant de gains et pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, sont amortis linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants des régimes de retraite. L'amortissement de ces redressements est comptabilisé à titre de revenu de placement du fonds.

Les revenus de placement du FARR sont soustraits des frais d'intérêts sur les obligations relatives aux prestations constituées.

Les actifs du Régime de retraite de l'Université du Québec et les autres actifs des régimes, ainsi que les revenus qui en découlent, sont comptabilisés selon les conventions comptables appliquées par le FARR. Des ajustements sont toutefois effectués à l'égard de la période d'amortissement des redressements constatés annuellement afin de les amortir sur la même période que celle prévue pour les redressements de l'obligation relative aux prestations constituées du régime de retraite concerné.

Lorsque la valeur de marché redressée des actifs d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations relatives aux prestations constituées, l'excédent qui en résulte est plafonné, par une provision pour moins-value, afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à tirer de cet excédent. La variation de cette provision est comptabilisée à titre de revenu de placement des actifs du régime concerné.

Autres avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des salariés sont évaluées à l'aide de méthodes actuarielles, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Les obligations et les dépenses correspondantes qui en résultent sont comptabilisées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les salariés, c'est-à-dire soit en fonction des services fournis, soit en fonction de la survenance du fait donnant droit à cet avantage relié à l'emploi.

Le coût de ces avantages sociaux acquis au cours de l'année, le coût des modifications des dispositions de ces avantages sociaux, les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels et les frais d'intérêts sur ces obligations sont portés aux dépenses de l'année financière et une contrepartie est portée au compte « Autres avantages sociaux futurs ».

1. Principales conventions comptables (suite)

Tout fonds ou caisse institué pour pourvoir au paiement d'obligations liées à ces autres avantages sociaux futurs, et les revenus qui en découlent, sont comptabilisés selon les conventions comptables appliquées par le FARR. Des ajustements sont toutefois effectués à l'égard de la période d'amortissement des redressements constatés annuellement afin de les amortir sur une période appropriée selon l'avantage social futur.

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans les postes « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

1. Principales conventions comptables (suite)

Fonds d'amortissement

Les titres détenus par le fonds d'amortissement sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Actifs non financiers

Les terres du domaine public et les ressources naturelles, comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement. Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariat public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la réalisation et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette correspondante s'y rattachant sont comptabilisées dans « l'état de la situation financière » lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, son coût est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition et une contrepartie est portée aux revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'année d'acquisition. Les contributions pour l'acquisition d'immobilisations, reçues d'organisations non comprises dans le périmètre comptable, sont comptabilisées à titre de revenus reportés, à l'exception de celles destinées à l'achat de terrains qui sont constatées dans les revenus de l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont amortis dans les revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes.

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés dans les dépenses au moment où le gouvernement bénéficiera des services acquis.

2. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige du gouvernement de réaliser des estimations et d'établir des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenu et de dépense. Ces estimations reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement rigoureux du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement selon les nouvelles données disponibles.

Par leur nature, ces estimations peuvent être incertaines quant à leur mesure. Ainsi, les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par le gouvernement.

Certains éléments significatifs des états financiers consolidés font l'objet d'estimations :

- Les sommes à recevoir ou à rembourser relatives aux transferts du gouvernement fédéral peuvent varier en raison notamment des écarts éventuels entre les hypothèses retenues à l'égard des données fiscales et démographiques et les données réelles.

- Les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels.

- La valeur comptable des immobilisations peut varier en raison des écarts entre leur durée de vie utile estimée et leur durée de vie réelle.

- Le passif environnemental lié aux terrains contaminés peut varier en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels.

- La valeur de certaines provisions peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement et le montant recouvré.

3. Modifications comptables

Passif environnemental

La mise à jour des obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existant au 31 mars 2006 et relevant de la responsabilité du gouvernement ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité entraîne une augmentation de 1 413 millions de dollars du passif environnemental.

L'effet de cette modification comptable a été comptabilisé et appliqué rétroactivement aux années antérieures, avec retraitement, en redressant les déficits cumulés au 1er avril 2009, et ce, conformément à la convention comptable du gouvernement sur le passif environnemental.

Cela a pour effet d'augmenter, en millions de dollars, les postes suivants :

	2011	2010
Autres passifs	1 413	1 413
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	1 413	1 413
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'exercice	1 413	1 413

4. Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont inscrits une fois déduites les sommes présentées ci-dessous.

Sommes présentées en diminution des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens

(en millions de dollars)

	2011	2010
Impôt sur le revenu des particuliers		
Crédits d'impôt remboursables		
Soutien aux enfants	2 124	2 130
Taxe de vente	544	519
Frais de garde d'enfants	347	271
Maintien à domicile d'une personne âgée	262	232
Aidant naturel	50	45
Épargne-études	53	57
Prime au travail	380	377
Rénovation ou amélioration résidentielles	18	171
Frais médicaux	48	43
Autres	53	53
Remboursement d'impôts fonciers	353	317
	4 232	**4 215**
Impôt des sociétés		
Crédits d'impôt remboursables		
Recherche scientifique et développement expérimental	825	583
Création d'emplois dans une région désignée	114	105
Construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public	110	156
Production cinématographique	135	87
Ressources	73	128
Déclaration de pourboires	61	54
Salaires versés par une société qui réalise une activité dans un site désigné	38	50
Investissement	66	38
Titres multimédias	82	75
Salaires versés par une société - Cité du multimédia	19	21
Affaires électroniques	159	122
Autres	165	198
	1 847	**1 617**
	6 079	**5 832**

5. Droits et permis

Les revenus de droits et permis sont inscrits une fois déduites les sommes présentées ci-dessous.

Sommes présentées en diminution des revenus de droits et de permis
(en millions de dollars)

	2011	2010
Revenus bruts	**2 204**	**1 899**
Déductions		
Traitements sylvicoles et autres activités d'aménagement forestier	120	103
Autres	33	45
	153	**148**
Revenus nets	**2 051**	**1 751**

6. Transferts du gouvernement fédéral à rembourser

(en millions de dollars)

	2011	2010
Péréquation et Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux[1]	1 316	1 481
Autres programmes	2	19
	1 318	1 500

(1) Ce résultat incluait le solde de 1 189 M$ (1 426 M$ au 31 mars 2010) d'une somme initiale de 2 377 M$ ne portant pas intérêt et remboursable sur 10 ans jusqu'en 2015-2016. Cette somme est relative aux mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour atténuer la baisse des transferts des années 2003-2004 et 2004-2005.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2011	2010
Régimes de retraite				
Obligations relatives aux prestations constituées	80 051	(4 984)	75 067	71 506
Actifs liés aux régimes de retraite	(41 276)	(4 741)	(46 017)	(41 717)
	38 775	**(9 725)**	**29 050**	**29 789**
Autres avantages sociaux futurs				
Obligations relatives aux droits et prestations acquis	1 314	(92)	1 222	1 238
Fonds liés aux autres avantages sociaux futurs	(1 109)	(38)	(1 147)	(1 106)
	205	**(130)**	**75**	**132**
	38 980	**(9 855)**	**29 125**	**29 921**

Régimes de retraite

Le gouvernement du Québec contribue à plusieurs régimes de retraite pour l'ensemble de ses employés. Les participants à ces régimes sont les employés des secteurs public et parapublic, les membres de l'Assemblée nationale et les juges de la Cour du Québec.

	Nombre estimé de participants au 31 décembre 2010	Nombre de prestataires au 31 décembre 2010
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	515 000	199 614
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	28 350	23 434
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite de certains enseignants (RRE et RRCE)	165 (1)	46 979 (1)
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	75 (1)	22 112 (1)
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 500	4 762
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 400	1 560
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	265	335
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	215 (2)	127 (2)
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	122	332
Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 444	2 909
	561 536	**302 164**

(1) Depuis le 1er juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

(2) Ce régime n'accueille pas de nouveaux participants depuis sa mise en place le 1er janvier 1992.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Ces régimes sont à « prestations déterminées », ce qui signifie qu'ils garantissent un revenu déterminé aux participants au moment de leur retraite. Celui-ci est calculé en fonction du revenu moyen des participants, lequel est établi à partir des meilleures années de service quant à leur rémunération, généralement cinq années, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont généralement indexées au coût de la vie pour la partie acquise avant le 1er juillet 1982, ou avant le 1er janvier 2005 dans le cas du RRUQ, et sont partiellement indexées depuis cette date.

Il y a deux catégories de régimes de retraite :

- les régimes de retraite à coûts partagés;
- les régimes de retraite à solde du coût.

Régimes de retraite à coûts partagés

Le gouvernement assume 50 % du coût du service régulier du RREGOP et du RRPE pour les années de service cumulées à partir du 1er juillet 1982. Pour les années de service cumulées avant cette date, il en assume 58,33 % (7/12) du coût. Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes[1] sont versées dans deux caisses distinctes à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le gouvernement assume 46 % du coût du RRAPSC et les participants, 54 %. Les cotisations des participants sont versées au fonds consolidé du revenu.

Le gouvernement assume les deux tiers du coût du RRMSQ pour les années de service cumulées à partir du 1er janvier 2007. Le régime était à solde du coût avant cette date. Depuis le 1er janvier 2007, les cotisations des participants et les contributions des employeurs relatives à ces années de service sont versées dans deux caisses distinctes à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le gouvernement n'a pas l'obligation d'y verser mensuellement sa contribution. Celle-ci est déterminée à la suite de la réalisation d'évaluations actuarielles requises, à cette fin, par le ministre des Finances et est versée au plus tard à tous les trois ans.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume le coût du régime, net des cotisations et des contributions versées respectivement par les participants et les employeurs autonomes. C'est le cas du RRE, du RRCE, du RRF, du RRJCQ, du RREFQ, du RRMAN, du RRUQ et du coût des années de service transférées du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE. C'est le cas également des années de service cumulées dans le RRMSQ antérieures au 1er janvier 2007.

Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes à tous ces régimes, sauf celles relatives au RRUQ et au RREFQ, sont versées au fonds consolidé du revenu.

[1] Les employeurs autonomes sont des employeurs tenus de verser des contributions en vertu des dispositions des lois constituant les régimes de retraite.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des régimes de retraite

Le passif des régimes de retraite est établi selon la valeur des obligations relatives aux prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite, en tenant compte des gains et pertes actuariels constatés lors des évaluations actuarielles triennales et des extrapolations effectuées entre deux évaluations. Ces gains et pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants, laquelle peut varier de 9 à 17 ans pour les principaux régimes.

Pour les régimes à coûts partagés, seule la portion des obligations relatives aux prestations constituées à la charge du gouvernement, et les actifs afférents, est incluse dans le passif. La seule exception est le RRAPSC, pour lequel les obligations incluent également, en raison du dépôt des cotisations des participants dans le fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse que les participants auraient constituée. Le passif des régimes de retraite inclut aussi les obligations de ces régimes relatives à des organismes non inclus dans le périmètre comptable, leur responsabilité se limitant à verser leurs contributions à ces régimes.

Les obligations des régimes à coûts partagés à la charge des participants et leurs cotisations versées sont administrées distinctement de celles du gouvernement par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). L'information sur ces obligations et sur l'actif net pour le service des prestations de ces régimes de retraite est présentée dans les états financiers des régimes publiés par la CARRA.

Pour les régimes à solde du coût, la totalité de leurs obligations relatives aux prestations constituées sont présentées dans le passif des régimes de retraite.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Détail du passif des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2011	2010	
Obligations relatives aux prestations constituées					
RREGOP					
- service régulier	41 378	(2 752)	38 626	35 729	
- service transféré	3 066	(141)	2 925	2 951	
RRPE					
- service régulier	9 017	(703)	8 314	7 415	
- service transféré	1 158	(41)	1 117	1 124	
RRE et RRCE	13 196	(938)	12 258	12 600	
RRF	4 308	(144)	4 164	4 317	
RRMSQ	3 522	(3)	3 519	3 434	
RRUQ	2 794	(253)	2 541	2 362	(1)
Autres	1 612	(9)	1 603	1 574	
	80 051	**(4 984)**	**75 067**	**71 506**	
Actifs liés aux régimes de retraite					
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(37 784)	(4 481)	(42 265)	(38 200)	
Actifs du RRUQ	(2 538)	(223)	(2 761)	(2 597)	
Autres actifs des régimes	(994)	(37)	(1 031)	(1 010)	(2)
Provision pour moins-value - RRUQ			–	52	(1)
Provision pour moins-value - Autres actifs des régimes	40		40	38	(2)
	(41 276)	**(4 741)**	**(46 017)**	**(41 717)**	
	38 775	**(9 725)**	**29 050**	**29 789**	

(1) Sur la base de l'évaluation actuarielle du RRUQ produite en 2010-2011, la valeur des obligations relatives aux prestations constituées du régime de 2009-2010 a été ajustée à la hausse de 136 M$ et la provision pour moins-value du RRUQ a été réduite du même montant. L'effet net sur le passif des régimes de retraite est nul.

(2) Certaines données ont été reclassées pour présenter distinctement la provision pour moins-value liée aux autres actifs des régimes.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées
(en millions de dollars)

	2011	2010
Obligations au début	**77 058**	**71 693** [2]
Coût des prestations constituées	1 898	1 806 [3]
Intérêts relatifs aux régimes de retraite	4 928	4 714
Prestations versées	(4 561)	(4 490) [3]
Transferts de régimes	520	159 [3]
Modifications de régimes	(202)	
(Gains) pertes actuariels	392	3 161
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente[1]	18	15
Obligations à la fin	**80 051**	**77 058**

(1) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle des actifs du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

(2) La valeur des obligations au début de 2009-2010 a été ajustée à la hausse de 136 M$, sur la base de l'évaluation actuarielle du RRUQ produite en 2010-2011.

(3) Certaines données ont été reclassées pour refléter distinctement des opérations qui étaient présentées au net auparavant.

Valeur des obligations relatives aux prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite

La valeur à une date donnée des obligations relatives aux prestations constituées est évaluée, pour l'ensemble des régimes de retraite, en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services en prenant en considération, entre autres, les hypothèses économiques à long terme les plus probables. Les actuaires de la CARRA réalisent cette évaluation pour l'ensemble des régimes, sauf pour le RRUQ, dont l'évaluation est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé.

Principales hypothèses économiques utilisées
(en pourcentage)

	Régimes administrés par la CARRA		RRUQ	
	2011-2020	2021 et suivantes	2011-2020	2021 et suivantes
Rendement, net d'inflation	4,50	4,50	4,00	4,00
Taux d'inflation	2,08	2,75	2,08	2,75
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations constituées	6,58	7,25	6,08	6,75
Progression des salaires, nette d'inflation	0,23	0,50	0,50	0,50

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La variation de ces hypothèses peut se traduire par une augmentation ou une diminution significative de la valeur des obligations relatives aux prestations constituées. Le tableau suivant, qui tient compte des principales hypothèses, illustre les effets potentiels d'un écart de 0,25 % sur la valeur des obligations des quatre principaux régimes de retraite (RREGOP – service régulier, RRPE – service régulier, RRE et RRF). De plus, les conséquences d'une variation d'une année de l'espérance de vie ont été également illustrées, considérant que, selon les hypothèses actuelles, l'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 23,1 années pour un homme et de 26,6 années pour une femme.

Conséquence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations constituées au 31 mars 2011

Hypothèses	Variation	Impact	
		M$	%
- Rendement, net d'inflation	- Hausse de 0,25 %	(1 990)	- 3,1
	- Baisse de 0,25 %	2 100	+ 3,2
- Taux d'inflation	- Hausse de 0,25 %	(490)	- 0,7
	- Baisse de 0,25 %	500	+ 0,8
- Progression des salaires, nette d'inflation	- Hausse de 0,25 %	460	+ 0,7
	- Baisse de 0,25 %	(450)	- 0,7
- Espérance de vie	- Hausse de 1 an	1 260	+ 1,9
	- Baisse de 1 an	(1 400)	- 2,1

Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

La valeur des obligations relatives aux prestations constituées établie entre deux évaluations actuarielles fait l'objet d'extrapolations.

La valeur au 31 mars de ces obligations a été établie à partir des évaluations actuarielles en date du :

- 31 décembre 2010 pour le RRUQ;
- 31 décembre 2009 pour le RRCE, le RRMSQ et le service transféré du RRE et du RRF au RREGOP et au RRPE;
- 31 décembre 2008 pour le service régulier du RREGOP et du RRPE, le RRE, le RRF et le RRMAN;
- 31 décembre 2007 pour le RRJCQ, le RREFQ et le Régime de retraite de l'administration supérieure inclus dans le RRPE;
- 31 décembre 2006 pour le RRAPSC.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Selon les dispositions des lois constituant les différents régimes, le gouvernement n'est généralement pas tenu de verser des contributions dans la caisse de chacun de ces régimes[1]. Le paiement des prestations versées par ces régimes de retraite à la charge du gouvernement est assuré par le fonds consolidé du revenu.

La Loi sur l'administration financière[2] permet au ministre des Finances de placer à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence du solde du compte non budgétaire des régimes de retraite[3], des sommes du fonds consolidé du revenu pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite.

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue lors du renouvellement des conventions collectives de ses employés, le gouvernement s'est donné pour objectif d'accumuler d'ici 2020, des sommes correspondant à 70 % des obligations relatives aux prestations constituées des régimes de retraite, dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Cet objectif ne considère pas les obligations des régimes[1] qui font l'objet d'ententes particulières quant à leur capitalisation.

Actifs du RRUQ et autres actifs des régimes

Les actifs de ces régimes regroupent les fonds des contributions des employeurs au RREGOP, au RRPE et au RRMSQ, les fonds associés à des crédits de rente acquis par les employés, à la suite de transferts de régimes complémentaires de retraite au RREGOP, et les fonds du RRUQ et du RREFQ. Ce dernier fonds est constitué des cotisations des employés, des contributions du gouvernement et des sommes transférées par le gouvernement fédéral au moment de la création du régime.

Tous les actifs de ces fonds, constitués en vertu de dispositions des régimes de retraite concernés, sont déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, à l'exception de ceux du RRUQ, lesquels sont administrés par un fiduciaire privé.

---

[1] Certains régimes de retraite font l'objet d'autres types d'ententes quant à leur capitalisation, soit le RRUQ, le RREFQ et le RRMSQ (à l'égard des années de service cumulées après le 1er janvier 2007).

[2] L.R.Q., c. A-6.001

[3] Le compte non budgétaire des régimes de retraite correspond, dans le présent cas, au passif des régimes de retraite avant la prise en compte du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée des actifs liés aux régimes de retraite
(en millions de dollars)

	2011				2010
	FARR	Actifs du RRUQ	Autres actifs des régimes	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	**35 191**	**2 406**	**982**	**38 579**	**37 560**
Rendement prévu sur les placements	2 320	163	34	2 517	2 510
Versements du fonds consolidé du revenu	2 000			2 000	
Cotisations et contributions versées		99	156	255	357 [2]
Transferts de régimes			505	505	159 [2]
Prestations versées		(79)	(691)	(770)	(392) [2]
Gains (pertes) actuariels	(1 727)	(51)	(10)	(1 788)	(1 630)
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente[1]			18	18	15
Valeur de marché redressée à la fin	**37 784**	**2 538**	**994**	**41 316**	**38 579**

(1) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle des actifs du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

(2) Certaines données ont été reclassées pour refléter distinctement des opérations qui étaient présentées au net auparavant.

Les valeurs de marché respectives, au 31 mars 2011, des actifs du FARR et des autres actifs des régimes déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec étaient de 35 427 millions de dollars et de 968 millions de dollars (29 560 millions de dollars et 875 millions de dollars au 31 mars 2010). La valeur de marché des actifs du RRUQ au 31 mars 2011 était de 2 466 millions de dollars (2 196 millions de dollars au 31 mars 2010).

Politique de placement du FARR au 31 mars

Le FARR est un actif important géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sensibles à l'inflation (ex. : actifs immobiliers, infrastructures) et des actions.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La répartition cible de l'actif du FARR est la suivante :

Portefeuille de référence du FARR
(en pourcentage)

	2011	2010
Revenu fixe	37,25	37,75
Placements sensibles à l'inflation	13,00	12,10
Actions	46,25	46,65
Autres placements	3,50	3,50
	100,00	**100,00**

Pour 2010-2011, le taux de rendement prévu des actifs du FARR était de 6,46 % (6,73 % en 2009-2010); le rendement réalisé, selon la valeur de marché des placements, a été de 12,72 % (15,78 % en 2009-2010).

Charge totale relative aux régimes
(en millions de dollars)

	2011	2010
Charge de retraite		
Coût des prestations constituées	1 898	1 806 [3]
Cotisations des salariés	(74)	(69)
Contributions des employeurs autonomes	(58)	(57) [3]
	1 766	**1 680**
Modifications de régimes[1]	(202)	
Amortissement des (gains) pertes actuariels	959	464
	2 523	**2 144**
Intérêts relatifs aux régimes de retraite	2 636 [2]	2 295 [2]
Total	**5 159**	**4 439**

(1) La Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public (2010, chapitre 29) permet aux participants de certains régimes d'accumuler, pour chaque année de service accomplie à compter de l'année 2011, une année de service supplémentaire aux 35 années de service servant au calcul de la pension, jusqu'à concurrence de 38 années.

(2) Après déduction des revenus de placement du FARR et des autres actifs des régimes de 2 292 M$ en 2010-2011 (2 419 M$ en 2009-2010), lesquels revenus tenaient compte de l'amortissement des gains et pertes actuariels (ajustement négatif de 275 M$; ajustement négatif de 155 M$ en 2009-2010) et de la variation de la provision pour moins-value (ajustement positif de 50 M$; ajustement positif de 65 M$ en 2009-2010).

(3) Certaines composantes de la rubrique « Rémunération » présentée à l'annexe 7 ont fait l'objet de reclassements, lesquels ont affecté ces deux composantes.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Financement des régimes de retraite

Évaluations actuarielles aux fins de financement du service régulier de régimes de retraite à « coûts partagés » (RREGOP, RRPE et RRAPSC)

Conformément aux lois constitutives de ces régimes, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle aux fins de financement pour chacun des régimes, c'est-à-dire pour déterminer les taux de cotisation des régimes. Aux fins de ces évaluations, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties, de même que des hypothèses économiques plus conservatrices que celles utilisées pour les évaluations aux fins de la comptabilisation.

Selon ces évaluations, l'engagement du gouvernement aux fins de financement est calculé comme étant la caisse qu'il aurait constituée s'il avait eu à verser, depuis 1973, ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer le taux de cotisation des participants.

L'écart entre la valeur de ces caisses, établie pour les besoins de ces évaluations, et le passif inscrit de ces trois régimes concernés représente une somme non exigible qui n'a pas à être comptabilisée au passif du gouvernement. Le passif inscrit correspond à la valeur des obligations relatives aux prestations constituées de ces régimes, nette des gains et pertes actuariels non amortis, selon les présents états financiers consolidés. Des associations d'employés-cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec demandant que cette dernière reconnaisse que cet écart constitue un engagement du gouvernement. En juillet 2004, le jugement de la Cour supérieure du Québec relatif à cette requête conclut que :

- le gouvernement, dans ses exercices financiers depuis 1973, a dévoilé convenablement ses engagements financiers, le tout, selon les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, en regard du partage du coût du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et de celui du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC), partage prévu par les lois concernées;
- le partage du coût dans le financement du régime de retraite concerné, soit le RREGOP, le RRPE et le RRAPSC, ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles employées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

En août 2004, les associations d'employés-cadres du gouvernement ont porté ce jugement en appel. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'employés participant à ces régimes d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête en jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations syndicales. Celles-ci se sont désistées, en juillet 2010, de leur action entreprise pour l'obtention d'un jugement déclaratoire. Les procédures instituées par les associations d'employés-cadre demeurent pendantes devant la Cour d'appel du Québec.

Par ailleurs, à l'automne 2010, le comité de retraite du RREGOP n'a pas donné le mandat à la CARRA, dans le cadre de la production de l'évaluation actuarielle aux fins de financement, d'établir la valeur d'une telle caisse pour le RREGOP. Par contre, la CARRA continue à réaliser cette évaluation pour le RRPE et pour le RRAPSC.

La valeur de la caisse, dans le cas du RRPE, était estimée, au 31 décembre 2010, à 7 190 millions de dollars à la juste valeur et à 7 780 millions de dollars au coût (6 114 millions de dollars à la juste valeur et 7 396 millions de dollars au coût au 31 décembre 2009). Dans le cas du RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées au fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le gouvernement était de 847 millions de dollars au coût au 31 décembre 2010 (871 millions de dollars au 31 décembre 2009).

Autres avantages sociaux futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement parraine d'autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à ses employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour ses retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, règle générale, la totalité des coûts.

Ainsi, des employés de la fonction publique peuvent accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et recevoir en argent 50 % de leur valeur en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La Loi sur l'administration financière autorise le ministre des Finances à déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Le régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic, lesquels représentent 90 % de la population assurée. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

Passif des autres avantages sociaux futurs

Les obligations du gouvernement relatives à ces avantages sociaux futurs, à l'exception du régime de rentes de survivants, se créent au fur et à mesure que les employés cumulent des années de services au gouvernement. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui prend en considération la durée de la carrière active des employés. Cette méthode prend aussi en considération la façon dont les avantages sont acquis par les employés.

Selon le régime de rentes de survivants, une obligation est constatée au moment où survient le décès d'une personne admissible. La valeur des obligations est établie grâce à une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes alors acquises par les bénéficiaires.

Les gains et pertes actuariels constatés lors des évaluations actuarielles des obligations sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés concernés, sauf ceux qui concernent le régime de rentes de survivants, qui sont amortis sur la durée moyenne restante de l'espérance de vie des bénéficiaires.

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Détail du passif des autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2011	2010
Obligations relatives aux droits et prestations acquis				
Congés de maladie accumulés	758	(104)	654	672
Régime de rentes de survivants	387	16	403	402
Programmes de l'Université du Québec	169	(4)	165	164
	1 314	**(92)**	**1 222**	**1 238**
Fonds liés aux autres avantages sociaux futurs				
Fonds des congés de maladie accumulés	(711)	11	(700)	(657)
Fonds du régime de rentes de survivants	(398)	(49)	(447)	(449)
	(1 109)	**(38)**	**(1 147)**	**(1 106)**
	205	**(130)**	**75**	**132**

Évolution des obligations relatives aux droits et prestations acquis
(en millions de dollars)

	2011				2010
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Obligations au début	**783**	**385**	**170**	**1 338**	**1 258**
Coût des droits et prestations acquis	51	11	11	73	77
Intérêts relatifs aux autres avantages sociaux futurs	52	24	8	84	79
Prestations versées	(128)	(33)	(19)	(180)	(195)
(Gains) pertes actuariels			(1)	(1)	119
Obligations à la fin	**758**	**387**	**169**	**1 314**	**1 338**

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

La valeur des obligations relatives aux droits et prestations acquis établie entre deux évaluations actuarielles fait l'objet d'extrapolations.

La valeur au 31 mars de ces obligations a été établie à partir des évaluations actuarielles en date du :

- 31 mars 2010 pour les congés de maladie accumulés;
- 31 décembre 2009 pour le régime de rentes de survivants;
- 31 mars 2009 pour les programmes de l'Université du Québec.

La valeur des obligations relatives aux droits et prestations acquis est évaluée selon les hypothèses économiques à long terme les plus probables.

Principales hypothèses économiques utilisées
(en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec
Rendement, net d'inflation	4,50	4,50	–
Taux d'inflation	2,75	2,75	2,75
Progression des salaires, nette d'inflation	0,50	–	0,50
Taux d'actualisation des obligations relatives aux droits et prestations acquis	7,25	7,25	4,50

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds reliés aux autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	2011			2010
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	**656**	**418**	**1 074**	**1 029**
Rendement prévu sur les placements	43	26	69	69
Versements du fonds consolidé du revenu		7	7	16
Prestations versées		(33)	(33)	(32)
Gains (pertes) actuariels	12	(20)	(8)	(8)
Valeur de marché redressée à la fin	**711**	**398**	**1 109**	**1 074**

7. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Au 31 mars 2011, les valeurs de marché des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du régime de rentes de survivants, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, étaient respectivement de 760 millions de dollars et de 365 millions de dollars (respectivement de 677 millions de dollars et de 346 millions de dollars au 31 mars 2010).

Pour 2010-2011, le taux de rendement prévu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du régime de rentes de survivants était de 6,50 % (6,75 % en 2009-2010); les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 12,26 % et de 13,21 % (respectivement de 14,63 % et de 15,88 % en 2009-2010).

Charge totale relative aux autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	2011				2010
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Charge des autres avantages sociaux futurs					
Coût des droits et prestations acquis	51	11	11	73	77
Amortissement des (gains) pertes actuariels	8	(1)		7	(2)
	59	**10**	**11**	**80**	**75**
Intérêts relatifs aux autres avantages sociaux futurs	9 (1)	(1) (2)	8	16	12
Total	**68**	**9**	**19**	**96**	**87**

(1) Après déduction des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés de 43 M$ (41 M$ en 2009-2010).

(2) Après déduction des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants de 25 M$ (26 M$ en 2009-2010), lesquels revenus tiennent compte de l'amortissement des gains et pertes actuariels relatifs à ce fonds (ajustement négatif de 2 M$ en 2010-2011, ajustement négatif de 2 M$ en 2009-2010).

8. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viendront à échéance à différentes dates d'ici 2037.

La structure de la dette au 31 mars 2011, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, était la suivante : 99,3 % en dollars canadiens, 0,2 % en yens, 0,4 % en francs suisses et 0,1 % en euros (au 31 mars 2010 : 96,7 % en dollars canadiens, 1,3 % en yens, 1,3 % en francs suisses et 0,7 % en euros). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute[1] du gouvernement. Une variation de 1,0 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères entraînerait une variation de 13 millions de dollars de la dette brute[1] et de 3 millions de dollars du service de la dette.

Pour l'exercice 2010-2011, le service de la dette tient compte de gains de change de 7 millions de dollars (pertes de change de 16 millions de dollars pour l'exercice 2009-2010).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

[1] Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

8. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

La structure de la dette au 31 mars 2011, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, était la suivante : 79,2 % à taux d'intérêt fixe et 20,8 % à taux d'intérêt variable (au 31 mars 2010 : 72,1 % à taux fixe et 27,9 % à taux variable). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute[1] du gouvernement.

La dette à taux fixe est celle qui ne viendra pas à échéance et dont les taux ne seront pas modifiés au cours de la prochaine année.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les sommes dues par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui possèdent une cote de crédit équivalente ou supérieure à la sienne en prenant comme référence les cotes des grandes agences de notation. Au 31 mars 2011, 99,8 % du portefeuille des instruments financiers dérivés était associé à des contrepartistes ayant une cote de crédit équivalente ou supérieure à celle de la province de Québec auprès d'au moins une de ces agences.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse faire face, à court terme, à ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds consolidé du revenu dispose de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Au 31 mars 2011, l'encours à l'égard de ces marges s'élevait à 64,6 millions de dollars.

De plus, le fonds consolidé du revenu dispose de conventions de crédit totalisant 3 500 millions de dollars américains, obtenues auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. Au cours de l'exercice 2010-2011, aucune opération n'a été effectuée quant à ces conventions de crédit.

[1] Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation

9. Dettes

Dettes par devises
(en millions de dollars)

	2011				2010
	Dettes				
Devise	En millions d'unités monétaires	Équivalent en dollar canadien	Instruments financiers dérivés - net	Total après incidence des instruments financiers dérivés	Total après incidence des instruments financiers dérivés
En dollar canadien	122 416	122 416	34 944	157 360 [1]	140 324 [1]
En dollar américain	15 759	15 315	(14 287)	1 028 [1]	637 [1]
En yen	330 757	3 883	(3 504)	379	2 183
En euro	8 514	11 734	(11 608)	126	1 142
En franc suisse	2 246	2 384	(1 740)	644	2 162
Autres devises[2]	3 909	1 289	(1 290)	(1)	—
		157 021	2 515	159 536	146 648
Moins					
Instruments financiers dérivés - net		(2 515)	2 515	—	—
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts[1],[3]		5 907		5 907	5 594
Dettes avant gains (pertes) de change reportés		**153 629**	—	**153 629**	**141 054**
Gains (pertes) de change reportés		850		850	1 127
		154 479	—	**154 479**	**142 181**

(1) Le gouvernement détenait 3 977 M$ de ses titres au 31 mars 2011 (3 399 M$ au 31 mars 2010), soit 3 569 M$ (2 055 M$ au 31 mars 2010) détenus dans ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 269 M$ (1 221 M$ au 31 mars 2010) dans ses placements temporaires, 92 M$ (83 M$ au 31 mars 2010) dans ses placements à long terme et 47 M$ (40 M$ au 31 mars 2010) dans ses participations dans les entreprises du gouvernement.

(2) Les autres devises regroupent en 2010 et en 2011 la livre sterling, le peso mexicain et les dollars australien, néo-zélandais et de Hong Kong.

(3) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement dans les contrats établis lors de l'émission des emprunts. Ces fonds d'amortissement sont rattachés à 11 615 M$ de dettes au 31 mars 2011 (13 068 M$ au 31 mars 2010). Ils serviront à rembourser 4 971 M$ (4 723 M$ au 31 mars 2010) de dettes en dollars canadiens et 936 M$ (871 M$ au 31 mars 2010) de dettes en dollars américains.

Les dettes sont détaillées par devises et par catégories à l'annexe 17.

9. Dettes (suite)

Taux d'intérêt moyen pondéré
(en pourcentage)

	2011	2010
En dollar canadien	4,45	4,35
En dollar américain	4,91	4,92
En yen	3,55	3,52
En euro	4,52	4,52
En franc suisse	2,97	2,97
Global	**4,32**	**3,90**

Note : Le taux d'intérêt par devises correspond au taux effectif moyen pondéré sur les emprunts de court et de long terme en vigueur au 31 mars. Le taux global comprend également l'impact des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

Échéancier de remboursement des dettes
(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars[1]	En dollar canadien [2]	En dollar américain [2]	En yen	En euro	En franc suisse	Autres devises	Total
2012	21 803	(200)					21 603
2013	8 551	(6)		(2)			8 543
2014	10 323	19	(1)				10 341
2015	12 966	7	35	(6)			13 002
2016	10 306	57	12		37		10 412
	63 949	**(123)**	**46**	**(8)**	**37**	**–**	**63 901**
2017-2021	42 795	771	145	(18)	394	(1)	44 086
2022-2026	8 718	(443)			213		8 488
2027-2031	5 606	(113)	188	152			5 833
2032-2036	8 240						8 240
2037 et plus	23 081						23 081
	152 389	**92**	**379**	**126**	**644**	**(1)**	**153 629**

(1) Cet échéancier tient compte, pour l'année 2012, de remboursements de bons du Trésor de 3 317 M$ et d'emprunts temporaires de 6 147 M$. Relativement aux produits d'épargne remboursables à demande, cet échéancier prévoit des remboursements de 1 340 M$ en 2012, de 862 M$ en 2013, de 863 M$ en 2014, de 571 M$ en 2015, de 410 M$ en 2016, de 2 685 M$ pour les années 2017-2021 et de 13 M$ pour les années 2022-2026.

(2) Cet échéancier tient compte des contributions des fonds d'amortissement afférents à des emprunts qui serviront à rembourser 4 971 M$ de dettes en dollars canadiens et 936 M$ de dettes en dollars américains.

9. Dettes (suite)

Remboursement des dettes par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts
(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	En dollar canadien	En dollar américain	Total
2012	529		529
2013	82		82
2014	52		52
2015	99		99
2016	27		27
	789	–	**789**
2017-2021	41		41
2022-2026	1 063	536	1 599
2027-2031	3 078	400	3 478
	4 971	**936**	**5 907**

10. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile.

Catégorie	Durée
Bâtiments[1] *(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives)*	10 à 50 ans
Aménagements[1] *(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)*	5 à 20 ans
Réseaux complexes[2] *(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseau d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)*	10 à 60 ans
Matériel et équipement[1] *(Véhicules de transport, machinerie, mobilier, équipement informatique et bureautique, équipement spécialisé à des fins médicales et éducationnelles, etc.)*	3 à 30 ans
Développement informatique *(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le coût du matériel et les logiciels acquis à cette fin)*	5 à 10 ans

(1) Ces catégories incluent les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition.

(2) À l'exception de certaines infrastructures du tronçon du métro de Laval amorties linéairement sur une durée de cent (100) ans.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes, de photographies, de films et de vidéos et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Immobilisations par catégories
(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	2011 Total	2010 Total
Coût	1 940	35 950	707	29 196	13 201	3 888	84 882	77 969
Amortissement cumulé		(15 641)	(285)	(11 819)	(8 313)	(2 073)	(38 131)	(36 141)
Valeur comptable nette	1 940	20 309	422	17 377	4 888	1 815	46 751	41 828

Les immobilisations sont détaillées dans l'annexe 18.

11. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement a conclu différents accords à long terme qui ont donné lieu aux obligations contractuelles ci-dessous.

Obligations contractuelles par catégories
(en millions de dollars)

	2011	2010
Transferts		
Financement pour l'acquisition d'immobilisations[1]	13 132	10 649
Ententes[2]	10 801	9 633
	23 933	**20 282**
Paiements minimaux exigibles non actualisés en vertu de baux de location-exploitation	3 296	3 089
Acquisitions d'immobilisations[3]	5 787	5 204
Approvisionnements en biens et services[3]	6 712	4 345 [5]
Promesses de prêts et d'investissements	940	912
Autres	278	327
	40 946 [4]	**34 159** [4]

(1) En plus de cette somme, le gouvernement assume, par le versement de transferts, les intérêts liés au financement de l'acquisition de ces immobilisations.

(2) En plus de cette somme, le gouvernement assume, par le versement de transferts, les intérêts liés au financement de certaines ententes totalisant 141 M$ (149 M$ au 31 mars 2010).

(3) Les obligations contractuelles liées aux acquisitions d'immobilisations et aux approvisionnements en biens et services incluaient une somme de 7 228 M$ (3 538 M$ au 31 mars 2010) qui découlaient d'ententes de partenariat public-privé. En plus de cette somme, le gouvernement assume également des frais financiers relatifs aux acquisitions d'immobilisations qui découlent d'ententes de partenariat public-privé.

(4) Les obligations contractuelles en devises étrangères sont présentées en équivalents canadiens aux taux en vigueur au 31 mars et tiennent compte des contrats d'échange de devises.

(5) Certaines données de 2010 ont été révisées afin de présenter les contrats respectant les conditions d'une obligation contractuelle.

11. Obligations contractuelles (suite)

Échéancier des obligations contractuelles
(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Transferts - Financement pour l'acquisition d'immobilisations	Transferts - Ententes	Baux de location-exploitation	Acquisitions d'immobilisations [1]	Approvisionnements en biens et services	Promesses de prêts et d'investissements	Autres	Total
2012	1 767	2 232	493	3 440	1 182	556	153	9 823
2013	1 451	1 518	429	1 322	451	207	46	5 424
2014	1 573	1 125	377	446	213	95	23	3 852
2015	1 300	282	324	413	155	42	15	2 531
2016	1 254	288	289	11	156	30	11	2 039
	7 345	**5 445**	**1 912**	**5 632**	**2 157**	**930**	**248**	**23 669**
2017-2021	4 004	1 217	887	39	666	9	14	6 836
2022-2026	841	1 080	323		705		3	2 952
2027-2031	376	649	135		821			1 981
2032-2036	168	475	14		919			1 576
2037 et plus	8	1 327	24		1 432	1		2 792
	12 742	**10 193**	**3 295**	**5 671**	**6 700**	**940**	**265**	**39 806**
Échéancier indéterminé	390	608	1	116	12		13	1 140
	13 132	**10 801**	**3 296**	**5 787**	**6 712**	**940**	**278**	**40 946**

(1) En mars 2011, une entente conclue avec le gouvernement fédéral prévoit que ce dernier contribuera aux coûts d'acquisitions d'immobilisations assumés par le gouvernement du Québec dans le cadre d'un projet réalisé en mode partenariat public-privé. En vertu de cette entente, la contribution totale du gouvernement fédéral s'établira à 705 M$, dont un montant de 59 M$ a été constaté au 31 mars 2011. Les obligations contractuelles présentées dans l'échéancier ci-dessus sont réduites du solde de 646 M$ de la contribution du gouvernement fédéral, soit de 323 M$ en 2012 et de 323 M$ en 2013.

Les obligations contractuelles à l'égard des transferts sont détaillées dans l'annexe 19.

12. Éventualités

A) Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement a garanti des emprunts et d'autres interventions financières effectués par des tiers pour un total de 10 597 millions de dollars au 31 mars 2011 (10 581 millions de dollars au 31 mars 2010). Ces interventions financières garanties sont présentées sommairement dans l'annexe 20.

B) Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisent 994 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une réclamation, dans la rubrique « créditeurs et frais à payer », seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

C) Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 6 050 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou des désistements des demandeurs. Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

D) Le gouvernement comptabilise, depuis 2006-2007, un passif environnemental relatif aux coûts liés à la réhabilitation de terrains contaminés dont il a la responsabilité et de ceux dont il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où ces coûts peuvent être estimés.

Un recensement des terrains contaminés a été effectué en ce sens. Au 31 mars 2011, un montant de 3 169 millions de dollars a été inscrit aux autres passifs pour les 2 401 terrains répertoriés. Différentes méthodes sont utilisées pour en estimer les coûts de réhabilitation et de gestion. Pour chaque dossier, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. Ainsi, le passif environnemental comptabilisé au 31 mars 2011 tient compte d'une majoration des coûts de 1 001 millions de dollars (1 007 millions de dollars au 31 mars 2010).

Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie et, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée. En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation du passif, les obligations du gouvernement, qui ont été constatées jusqu'au 31 mars 2011 à l'égard de terrains contaminés existant au 31 mars 2006, ont été imputées aux déficits cumulés, conformément à la convention comptable.

13. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement
(en millions de dollars)

	2011	2010
Actifs financiers		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	(31)	(31)
Débiteurs	(2 631)	(331)
Intérêts courus sur placements	(18)	
Stocks destinés à la vente	18	3
Frais reportés liés aux dettes	(136)	(68)
	(2 798)	**(427)**
Passifs		
Chèques en circulation	(97)	(39)
Créditeurs et frais à payer	2 476	344
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser	(182)	(174)
Autres passifs	(69)	(87)
Revenus reportés	1 371	882
	3 499	**926**
	701	**499**
Intérêts payés	**6 098**	**5 742**

Besoins financiers nets et opérations de financement
(en millions de dollars)

	2011	2010
Liquidités provenant des activités de fonctionnement	5 923	4 184
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(3 066)	(2 009)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations	(7 809)	(6 893)
Besoins financiers nets	**(4 952)**	**(4 718)**
Liquidités provenant des activités de financement	6 947	1 016
Variation des liquidités au cours de l'année financière	(1 995)	3 702
Opérations de financement	**4 952**	**4 718**

14. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Le 21 janvier 2009, une entente est intervenue entre le comité pancanadien des investisseurs et les banques acheteuses de protection relativement à la restructuration du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers. Ces PCAA ont été remplacés par des billets à plus long terme, les billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Cette entente a également donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres » (VAC 1, VAC 2 et VAC 3).

Les BTAA constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers, dont l'échéance correspond davantage à celle des actifs sous-jacents. Les actifs sous-jacents sont essentiellement des trocs de défaillance de crédit pour VAC 1 et VAC 2, tandis que VAC 3 contient des actifs traditionnels tels que les créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

Au 31 mars 2011, des BTAA d'une valeur nominale de 376 millions de dollars (397 millions de dollars au 31 mars 2010) et dont la valeur nette était de 284 millions de dollars (276 millions de dollars au 31 mars 2010) étaient détenus par :

- certains organismes consolidés ligne par ligne, pour une valeur de 246 millions de dollars (256 millions de dollars au 31 mars 2010);
- des entreprises du gouvernement, pour une valeur de 130 millions de dollars (141 millions de dollars au 31 mars 2010).

BTAA détenus au 31 mars 2011 par catégories
(en millions de dollars)

	Valeur nominale
Plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs	
VAC 2	
Catégorie A-1	159
Catégorie A-2	111
Catégorie B	20
Catégorie C	9
Billets reflets pour actifs à haut risque	26
	325
VAC 3	
Billets reflets pour actifs traditionnels	9
Billets reflets pour actifs à haut risque	27
	36
Total	**361**
Autres BTAA restructurés[1]	15
	376

(1) Certaines entités du périmètre comptable détiennent des BTAA bancaires, émis par des fiducies parrainées par des institutions financières, qui ont également été restructurés au cours de 2008, en dehors du cadre du plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs.

14. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Des BTAA étaient également détenus sous forme d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Le 1er janvier 2010, la CDPQ a créé le portefeuille spécialisé de BTAA et, au même moment, tous les actifs et passifs liés aux BTAA de tiers et bancaires ont été transférés du portefeuille spécialisé d'obligations à ce nouveau portefeuille spécialisé. Les entités du périmètre comptable ne possèdent pas comme tels ces BTAA.

Quote-part des BTAA détenus par l'intermédiaire de participations dans le portefeuille spécialisé de BTAA

(en millions de dollars)

	Quote-part des BTAA détenus	Quote-part du coût		Quote-part de la juste valeur	
		2011	2010	2011	2010
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	21,3 %	2 531	2 624	1 765	1 571
Fonds des générations	0,5 %	55	57	38	34
Autres	0,9 %	107	111	75	67
		2 693	**2 792**	**1 878**	**1 672**

En plus des montants investis dans les BTAA qu'elle présente dans ses états financiers, la CDPQ y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration. La quote-part de ces garanties attribuée aux unités de participation détenues par des entités du périmètre comptable s'élevait à 1 400 millions de dollars au 31 mars 2011 (1 468 millions de dollars au 31 mars 2010).

Établissement de la juste valeur

En l'absence de marché actif au 31 mars 2011 pour les titres de BTAA émis à la suite de la restructuration, les entités du périmètre comptable du gouvernement détentrices de ces titres ont établi des justes valeurs pour les différents titres à l'aide d'un modèle financier d'actualisation des flux de trésorerie. Les évaluations tiennent compte de particularités du plan de restructuration et utilisent autant que possible, des données observables sur le marché au 31 mars 2011 comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Les calculs reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché. Les principales hypothèses utilisées dans le modèle ont trait aux taux de défaut sur les actifs sous-jacents, aux taux de pertes liés à chacun de ces défauts, aux rendements des BTAA et aux taux d'actualisation des flux de trésorerie.

14. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Les BTAA détenus par la CDPQ et émis par VAC 2 et VAC 3, sont évalués à l'aide d'une méthode similaire. Quant à ses BTAA de VAC 1 et certains autres BTAA restructurés, la CDPQ a utilisé une méthode différente, mais dont les résultats sont cohérents avec ceux obtenus par les entités du périmètre comptable du gouvernement.

Effets sur les résultats du gouvernement au 31 mars 2011

BTAA des entités du périmètre comptable

À la suite de cette évaluation, le gouvernement a constaté dans ses résultats de l'année se terminant le 31 mars 2011 des gains pour plus-values de 18 millions de dollars se détaillant comme suit :

- une perte pour moins-values de 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2009-2010) à l'égard des placements effectués par certains organismes consolidés ligne par ligne;
- un gain pour plus-values de 21 millions de dollars (perte pour moins-values de 1 million de dollars en 2009-2010) à l'égard des placements effectués par les entreprises du gouvernement, lequel a augmenté les revenus du gouvernement provenant de ces dernières.

En considérant les effets des radiations, le total cumulatif des pertes nettes pour moins-values comptabilisées au 31 mars 2011 s'établissait à 92 millions de dollars (121 millions de dollars au 31 mars 2010).

Unités de dépôts à participation de la CDPQ

En ce qui a trait aux BTAA détenus par des entités du périmètre comptable sous forme d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la CDPQ, des pertes pour moins-values seront constatées aux résultats consolidés de fonctionnement du gouvernement, s'il y a lieu, conformément aux conventions comptables du gouvernement. Ainsi, un montant de 44 millions de dollars relatif à ces pertes a été comptabilisé aux résultats du gouvernement en 2010-2011 (26 millions de dollars en 2009-2010).

Incertitude relative à la mesure

La valeur courante des investissements en billets à terme adossés à des actifs peut varier par rapport à leur valeur définitive au cours des périodes ultérieures en raison notamment des modifications aux principales hypothèses retenues relatives aux taux d'actualisation, aux écarts de crédit, aux rendements anticipés, au risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des engagements et garanties.

15. Chiffres comparatifs

Certaines données de 2010 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2011.

ANNEXE 1

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds consolidé du revenu

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

- Commissaire à l'éthique et à la déontologie
- Commissaire au lobbyisme
- Directeur général des élections – Commission de la représentation
- Protecteur du citoyen
- Vérificateur général

Ministères et organismes

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire
- Commission municipale du Québec
- Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor
- Commission de la fonction publique

Conseil exécutif
- Commission d'accès à l'information

Culture, Communications et Condition féminine
- Commission des biens culturels du Québec
- Conseil du statut de la femme
- Conseil supérieur de la langue française
- Office québécois de la langue française

Développement durable, Environnement et Parcs
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Développement économique, Innovation et Exportation

Éducation, Loisir et Sport
- Commission consultative de l'enseignement privé
- Conseil supérieur de l'éducation

Emploi et Solidarité sociale

ANNEXE 1

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds consolidé du revenu (suite)

Famille et Aînés
- Curateur public[1]

Finances

Immigration et Communautés culturelles
- Conseil des relations interculturelles

Justice
- Comité de la rémunération des juges
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil de la magistrature
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Office de la protection du consommateur
- Tribunal des droits de la personne
- Tribunal des professions

Relations internationales

Ressources naturelles et Faune

Revenu

Santé et Services sociaux
- Commissaire à la santé et au bien-être
- Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique
- Bureau du coroner
- Régie des alcools, des courses et des jeux

Services gouvernementaux

Tourisme

Transports
- Commission des transports du Québec

Travail
- Commission de l'équité salariale
- Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
- Conseil des services essentiels

(1) Cette entité effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement

Organismes[1]

Agence de l'efficacité énergétique
Agence métropolitaine de transport (31 décembre)
Autorité des marchés financiers
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bureau de décision et de révision
Centre de la francophonie des Amériques
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre de services partagés du Québec
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission des lésions professionnelles
Commission des normes du travail
Commission des relations du travail
Commission des services juridiques
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
Corporation d'hébergement du Québec
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec[2] (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec[2] (30 juin)
Financement-Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
Fonds de la recherche en santé du Québec
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Héma-Québec
Immobilière SHQ (31 décembre)
Infrastructure Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Institut national de santé publique du Québec
Institut national des mines
Investissement Québec
La Financière agricole du Québec
Musée d'Art contemporain de Montréal
Musée de la Civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Amériques pour la jeunesse

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement (suite)

Organismes (suite)

Office Québec-Monde pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques (31 octobre)
Régie du bâtiment du Québec
Régie du cinéma
Services Québec
Société d'habitation du Québec
Société de développement de la Baie James (31 décembre)
Société de développement des entreprises culturelles
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société de la Place des Arts de Montréal (31 août)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (31 août)
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Société des Traversiers du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société immobilière du Québec
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'assainissement des eaux
Société québécoise d'information juridique
Société québécoise de récupération et de recyclage
Tribunal administratif du Québec

Fonds spéciaux

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées
Fonds d'information foncière
Fonds d'information géographique
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de développement régional
Fonds de financement
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux (suite)

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de la sécurité routière
Fonds de partenariat touristique
Fonds de perception
Fonds de soutien aux proches aidants
Fonds des pensions alimentaires[3]
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des réseaux de transport terrestre
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu
Fonds du centre financier de Montréal
Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds du patrimoine minier
Fonds du service aérien gouvernemental
Fonds forestier
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
Fonds pour le développement des jeunes enfants
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds relatif à la tempête de verglas
Fonds vert

Fonds d'amortissement

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement
Fonds d'amortissement de la Société québécoise d'assainissement des eaux
Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du gouvernement

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux, fonds d'amortissement et autre fonds du gouvernement (suite)

Fonds d'amortissement (suite)

Fonds d'amortissement des régimes de retraite
Fonds des congés de maladie accumulés
Fonds du régime de rentes de survivants

Autre fonds

Fonds des générations

(1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires non vérifiées sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(2) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(3) Ce fonds effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement

Réseau de la santé et des services sociaux

Agences et autres instances régionales

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Agence de la santé et des services sociaux de Laval
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides
Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-St-Jean
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James[1]
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James[1]
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Établissements publics

Centre André-Boudreau
Centre d'accueil Dixville inc.
Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
Centre de réadaptation de la Gaspésie (Le)
Centre de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie de Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Bas-Saint-Laurent
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Gabrielle-Major
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Montérégie-Est
Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience physique le Bouclier

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre de réadaptation Estrie inc.
Centre de réadaptation Interval
Centre de réadaptation La Maison
Centre de réadaptation la Myriade
Centre de réadaptation Lisette-Dupras
Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve
Centre de santé et de services sociaux Cavendish
Centre de santé et de services sociaux Champlain
Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau
Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord
Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle
Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil
Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable
Centre de santé et de services sociaux de Beauce
Centre de santé et de services sociaux de Bécancour–Nicolet-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix
Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi
Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-Lasalle
Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de Jonquière
Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska
Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite
Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs
Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Côte-de-Gaspé
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia
Centre de santé et de services sociaux de la Minganie
Centre de santé et de services sociaux de la Mitis
Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook
Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est
Centre de santé et de services sociaux de Laval
Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan
Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé
Centre de santé et de services sociaux de Matane
Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog
Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet
Centre de santé et de services sociaux de Papineau
Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier
Centre de santé et de services sociaux de Portneuf
Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette
Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup
Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel
Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
Centre de santé et de services sociaux de Témiscaming-et-de-Kipawa
Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata
Centre de santé et de services sociaux de Thérèse De Blainville
Centre de santé et de service[illegible]sociaux de Trois-Rivières
Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges
Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales
Centre de santé et de services sociaux des Basques
Centre de santé et de services sociaux des Collines
Centre de santé et de services sociaux des Etchemins
Centre de santé et de services sociaux des Îles
Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut
Centre de santé et de services sociaux des Sommets
Centre de santé et de services sociaux des Sources
Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy
Centre de santé et de services sociaux Drummond
Centre de santé et de services sociaux du Coeur-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre de santé et de services sociaux du Granit
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes
Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue
Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Pontiac
Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé
Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest–Verdun
Centre de santé et de services sociaux du Suroît
Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu–Rouville
Centre de santé et de services sociaux - Institut Universitaire de gériatrie de Sherbrooke
Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon
Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
Centre de santé et de services sociaux la Pommeraie
Centre de santé et de services sociaux les Eskers de l'Abitibi
Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale
Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine
Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher
Centre de santé et de services sociaux Pierre-De Saurel
Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska
Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre de soins prolongés Grace Dart / Grace Dart Extended Care Centre
Centre Dollard-Cormier (Le)
Centre du Florès
Centre hospitalier affilié universitaire de Québec
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier de St. Mary
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
Centre hospitalier universitaire de Québec
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre Jean-Patrice-Chiasson/Maison Saint-Georges (Le)
Centre Jellinek
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (C.J.A.T.)
Centre jeunesse de l'Estrie
Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Le)
Centre jeunesse de la Montérégie
Centre jeunesse de Laval
Centre jeunesse de Montréal (Le)
Centre jeunesse de Québec
Centre jeunesse des Laurentides
Centre jeunesse du Bas-St-Laurent
Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Le)
Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles
Centre Miriam
Centre Montérégien de réadaptation
Centre Normand
Centre Notre-Dame de l'Enfant (Sherbrooke) Inc.
Centre régional de réadaptation La Ressourse
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James[1]
Centre universitaire de santé McGill
Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (Les)
Centres jeunesse de Lanaudière (Les)
Centres jeunesses de l'Outaouais (Les)
CHSLD Juif de Montréal
Clair Foyer Inc.
CLSC Naskapi
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James[1]
Corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (La)
Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides (La)
Corporation du Centre hospitalier Pierre-Janet (La)
CRDI Normand-Laramée
Domrémy Mauricie/Centre-du-Québec
Hôpital Catherine Booth de l'Armée du Salut
Hôpital Charles Lemoyne
Hôpital Chinois de Montréal (1963) (L')
Hôpital Douglas
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Hôpital Général Juif Sir Mortimer B. Davis (L')
Hôpital Jeffery Hale – Saint Brigid's
Hôpital Juif de réadaptation
Hôpital Louis-H. Lafontaine
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Hôpital Mont-Sinaï
Hôpital Rivière-des-Prairies
Hôpital Santa Cabrini
Hôtel-Dieu de Lévis
Institut Canadien-Polonais du Bien-être Inc.
Institut de cardiologie de Montréal
Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
Institut de réadaptation Gingras-Lyndsay-de-Montréal
Institut Nazareth et Louis-Braille
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut Raymond-Dewar
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec
Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Institut universitaire en santé mentale de Québec
La Résidence de Lachute
Pavillon du Parc Inc.
Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort
Services de réadaptation L'Intégrale
Virage, Réadaptation en alcoolisme et toxicomanie (Le)

Réseaux de l'éducation

Commissions scolaires[2]

Commission scolaire au Coeur-des-Vallées
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire Crie
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire de l'Énergie

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Commissions scolaires (suite)

Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Riveraine
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Commissions scolaires (suite)

Commission scolaire des Samares
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps)[2]

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (suite)

Cégep de Granby – Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de l'Outaouais
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Limoilou
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de St-Félicien
Cégep de St-Hyacinthe
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard Montpetit
Cégep François-Xavier Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Lionel Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College of General and Vocational Education
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (suite)

Collège Shawinigan
Vanier College of General and Vocational Education

Université du Québec et ses constituantes[3]

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

(1) Ces entités agissent en tant qu'agence et établissement.

(2) Les commissions scolaires et les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(3) Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1er avril 2010 au 30 avril 2011, date de leur fin d'année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités, survenus entre le 1er et le 30 avril 2011, n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.

ANNEXE 4

Entreprises du gouvernement

Capital Financière agricole inc.
Hydro-Québec[1] (31 décembre)
IQ FIER inc.
IQ Immigrants Investisseurs inc.
Loto-Québec
Société des alcools du Québec
Société générale de financement du Québec (31 décembre)
Société Innovatech du Grand Montréal
Société Innovatech du Sud du Québec
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
Société Innovatech Régions ressources

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entreprise est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(1) Cette entreprise effectue aussi des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 5

Ministère, organismes et fonds du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)
Cautionnements individuels des agents de voyages
Comité Entraide – secteurs public et parapublic (31 décembre)
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (31 décembre)
Commission de la construction du Québec (31 décembre)
Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)
Curateur public (partie fiduciaire) (31 décembre)
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)
Fonds d'assurance parentale (31 décembre)
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Fonds d'assurance-récolte
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages
Fonds d'indemnisation des services financiers
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)
Fonds en fidéicommis
Fonds en fidéicommis – Taxe sur les produits et services
Hydro-Québec – Régime de retraite (31 décembre)
Ministère du Revenu – Biens sous administration (31 décembre)
Régie des rentes du Québec

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

ANNEXE 6

Revenus
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011

Revenus par sources
(en millions de dollars)

	2011		2010
	Budget [1]	Résultats réels	Résultats réels
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		18 835	17 352
Cotisations pour les services de santé		6 070	5 605
Impôt des sociétés		3 926	3 878
Impôt foncier scolaire		1 492	1 469
	30 167	**30 323**	**28 304**
Taxes à la consommation			
Ventes		11 577	10 576
Carburants		1 910	1 698
Tabac		873	754
Boissons alcooliques		446	433
Pari mutuel		1	5
	14 919	**14 807**	**13 466**
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 008	978
Ressources naturelles		330	125
Autres		713	648
	2 010	**2 051**	**1 751**
Revenus divers			
Ventes de biens et services		3 813	3 884
Contributions des usagers		1 426	1 383
Frais de scolarité		265	248
Intérêts		755	670
Amendes, confiscations et recouvrements		732	756
Subventions et contributions de tiers		437	451
	7 473	**7 428**	**7 392**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Société des alcools du Québec		915	867
Loto-Québec		1 247	1 252
Hydro-Québec		2 478	2 943
Autres		198	(184)
	4 490	**4 838**	**4 878**
Revenus du Fonds des générations	**892**	**760**	**725**
Total des revenus autonomes	**59 951**	**60 207**	**56 516**
Transferts du gouvernement fédéral			
Péréquation		8 552	8 355
Transferts pour la santé		4 309	4 148
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 455	1 461
Autres programmes		3 177	3 146
Total des transferts du gouvernement fédéral	**18 393**	**17 493**	**17 110**
Total des revenus	**78 344**	**77 700**	**73 626**

(1) Selon les données présentées dans le budget 2010-2011 du ministère des Finances du Québec le 30 mars 2010, après reclassements des données relatives aux mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.

ANNEXE 7

Dépenses
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2011

Dépenses par supercatégories et catégories
(en millions de dollars)

	2011		2010
	Budget [1]	Résultats réels	Résultats réels
Transfert			
Rémunération		2 239	2 010 [4]
Fonctionnement		794	977
Capital		1 689	1 585
Intérêt		386	385
Support		13 936	13 575
		19 044	**18 532**
Rémunération		35 400	33 861 [4]
Fonctionnement[2]		15 624	14 956
Créances douteuses et autres provisions		1 087	1 373
Sous-total	**72 667**	**71 155**	**68 722**
Service de la dette			
Intérêts sur la dette[3]		6 583	5 826
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts		270	267
Revenus sur les placements temporaires		30	22
		6 283	5 537
Intérêts relatifs aux régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		5 012	4 793
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et autres actifs des régimes		2 292	2 419
Revenus de placement des fonds reliés aux autres avantages sociaux futurs		68	67
		2 652	2 307
Sous-total	**8 991**	**8 935**	**7 844**
Total des dépenses	**81 658**	**80 090**	**76 566**

(1) Selon les données présentées dans le budget 2010-2011 du ministère des Finances du Québec le 30 mars 2010, après reclassements des données relatives aux mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour rendre la présentation conforme à celle des résultats réels.

(2) La dépense de fonctionnement incluait une somme de 2 878 M$ (2 663 M$ en 2010) liée à l'amortissement des immobilisations.

(3) La dépense d'intérêts sur la dette incluait une somme de 18 M$ liée à l'amortissement des gains de change reportés (une somme de 1 M$ au 31 mars 2010 liée à l'amortissement des pertes de change reportées).

(4) Certaines données financières de 2010 ont été reclassées principalement entre la catégorie « Transfert – Rémunération » et la catégorie « Rémunération ».

ANNEXE 8

Placements temporaires
AU 31 MARS 2011

(en millions de dollars)

	2011	2010
Bons du Trésor	38	89
Billets	2 016	219
Certificats de dépôt	926	162
Acceptations bancaires	261	613
Obligations	1 924	2 384
Papiers commerciaux	2	33
Autres	497	429
	5 664 (1)	**3 929** (1)

(1) Au 31 mars 2011, le taux moyen pondéré des placements temporaires était de 1,08 % (0,63 % au 31 mars 2010). Ce taux correspond au taux effectif des placements temporaires détenus au 31 mars 2011. Les placements temporaires viennent à échéance au cours du prochain exercice à l'exclusion de certains titres, d'une valeur de 38 M$, pour lesquels les échéances varient entre avril 2012 et novembre 2015.

ANNEXE 9

Débiteurs
AU 31 MARS 2011

(en millions de dollars)

	2011	2010
Agents et mandataires		
Impôt sur le revenu et les biens	1 343	1 002
Taxes à la consommation	2 152	1 890
	3 495	**2 892**
Débiteurs		
Impôt sur le revenu et les biens	4 309	3 773
Taxes à la consommation	1 055	1 040
Droits et permis	401	351
Revenus divers	2 689	2 875
Recouvrements de dépenses et autres	338	275
	8 792	**8 314**
Provision pour créances douteuses	(2 363)	(2 110)
	6 429	**6 204**
Comptes recevables estimés - comptabilité d'exercice	**1 843**	**1 750**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement - dividendes	169	405
Transferts du gouvernement fédéral	1 396	1 071
Comptes à fin déterminée	891	251
Intérêts courus sur placements	63	45
	14 286	**12 618**

ANNEXE 10

Participations dans les entreprises du gouvernement
AU 31 MARS 2011

Détail des participations dans les entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	2011			2010 (retraité) [5]
	Prêts et avances [3]	Valeur de consolidation	Total	Total
Capital Financière agricole inc.[1]	7	12	19	18
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier[6]			–	2
Hydro-Québec[2]	200	20 089	20 289	19 869
IQ FIER inc.[1],[7]	229	(34)	195	203
IQ Immigrants Investisseurs inc.[1],[7]		108	108	78
Loto-Québec[1]	400	134	534	436
Société des alcools du Québec[1]		45	45	45
Société générale de financement du Québec[2],[7]		1 859	1 859	1 848
Société Innovatech du Grand Montréal[1]		5	5	5
Société Innovatech du Sud du Québec[1]		13	13	13
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches[1]		40	40	42
Société Innovatech Régions ressources[1]		24	24	24
Ajustements de consolidation[4]		28	28	26
Total	**836**	**22 323**	**23 159**	**22 609**

(1) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 mars 2011.

(2) La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 2010 et ajustée à partir des résultats intermédiaires au 31 mars 2011.

(3) Les prêts et avances à Hydro-Québec portaient intérêt à un taux de 1,00 % et venaient à échéance en juin 2011; ceux à IQ FIER inc. ne portent pas intérêt et viennent à échéance entre décembre 2017 et décembre 2021; ceux à Loto-Québec portent intérêt à des taux variant de 1,55 % à 4,12 % et viennent à échéance entre juin 2011 et décembre 2020 et ceux à la Capital Financière agricole inc. portaient intérêt à un taux variant de 1,25 % à 1,30 % et venaient à échéance en avril 2011.

La valeur des prêts et avances qui viendront à échéance seront de 340 M$ en 2012, de 100 M$ en 2015, de 75 M$ en 2016, de 297 M$ durant la période de 2017-2021 et de 24 M$ durant la période de 2022 et les années suivantes.

(4) Les ajustements de la valeur de consolidation découlent de l'élimination des gains et pertes non matérialisés sur des transactions réalisées avec des entités du périmètre comptable.

(5) Les effets des modifications comptables appliquées aux années antérieures sont détaillés dans la rubrique « Redressements effectués par des entreprises du gouvernement » de la présente annexe.

(6) Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier a été cédé sans contrepartie le 1er mai 2010 à une entité externe au périmètre comptable, en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., c. C-73.2).

(7) Depuis le 1er avril 2011, les activités de la Société générale de financement du Québec ainsi que celles d'IQ FIER inc. et d'IQ Immigrants Investisseurs inc. sont intégrées dans une nouvelle entité, Investissement Québec, constituée en vertu de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement et d'Investissement Québec (2010, c. 37). De plus, à compter de cette date, les activités de l'organisme Investissement Québec sont scindées entre cette nouvelle entité et le Fonds du développement économique.

ANNEXE 10

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2011

Sommaire des états financiers vérifiés des entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	2011			
	Résultats			
	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit)	Autres éléments du résultat étendu
Capital Financière agricole inc.[1],[3]	1	1	–	
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier[2]			–	
Hydro-Québec[2]	12 338	9 823	2 515	(482)
IQ FIER inc.[1]	(7)	1	(8)	
IQ Immigrants Investisseurs inc.[1]	231	218	13	17
Loto-Québec[1]	3 675	2 337	1 338	
Société des alcools du Québec[1]	2 716	1 801	915	
Société générale de financement du Québec[2]	552	388	164	(33)
Société Innovatech du Grand Montréal[1]	1	1	–	
Société Innovatech du Sud du Québec[1]			–	
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches[1]	(1)	1	(2)	
Société Innovatech Régions ressources[1]			–	
	19 506	**14 571**	**4 935**	**(498)**
Ajustements de consolidation[5]			(97) [5]	269 [6]
			4 838	**(229)**

(1) Selon les états financiers vérifiés au 31 mars 2011.

(2) Selon les états financiers vérifiés au 31 décembre 2010.

(3) Le pourcentage de la participation du gouvernement dans cette entreprise est de 90,10 %.

(4) Les effets des modifications comptables appliquées aux années antérieures sont détaillés dans la rubrique « Redressements effectués par des entreprises du gouvernement » de la présente annexe.

(5) L'ajustement du surplus des entreprises découle de la prise en compte des résultats intermédiaires au 31 mars 2011 d'entreprises ayant une fin d'année financière différente de celle du gouvernement (diminution de 8 M$), de contributions effectuées par Loto-Québec à des entités du périmètre comptable et imputées à son avoir de l'actionnaire (diminution de 91 M$) et de l'élimination de gains et pertes non matérialisés sur des transactions avec des entités du périmètre comptable (augmentation de 2 M$).

(6) L'ajustement des autres éléments du résultat étendu des entreprises découle des résultats intermédiaires au 31 mars 2011 d'entreprises ayant une fin d'année financière différente de celle du gouvernement.

2011									2010 (retraité) [4]
Actifs			Passifs			Avoir net			Avoir net
Actifs financiers	Actifs non financiers	Total	Dettes	Autres passifs et dettes auprès du gouvernement	Total	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Autres éléments de l'avoir net	Total	Total
19		19		7	7		12	12	13
		—			—			—	2
7 643	58 255	65 898	38 660 [8]	8 672	47 332	227	18 339	18 566	18 419
196		196		230	230		(34)	(34)	(26)
3 519		3 519	3 170 [11]	241	3 411	26	82	108	78
283	881	1 164		1 029	1 029		135	135	134
383	258	641	2	594	596		45	45	45
1 724	287	2 011	70 [9]	130 [9]	200	102	1 709	1 811	1 844
15		15	10		10		5	5	5
13		13					13	13	13
40		40					40	40	42
24		24					24	24	24
13 859	**59 681**	**73 540**	**41 912**	**10 903** [10]	**52 815**	**355**	**20 370**	**20 725**	**20 593**
								1 598 [7]	1 329 [7]
								22 323	**21 922**

(7) L'ajustement de l'avoir net des entreprises découle des résultats intermédiaires au 31 mars 2011 d'entreprises ayant une fin d'année financière différente de celle du gouvernement, l'augmentant de 1 570 M$ (hausse de 1 303 M$ en 2010) et de l'élimination des gains et pertes non matérialisés sur des transactions réalisées avec des entités du périmètre comptable, l'augmentant de 28 M$ (hausse de 26 M$ en 2010).

(8) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes monnaies par cette entreprise. La valeur nette de ces emprunts s'élevait à 38 781 M$ (37 289 M$ au 31 mars 2010). Le gouvernement a accordé une garantie financière pour Gentilly-2 de 685 M$ (685 M$ en 2010), pour laquelle Hydro-Québec a constitué une fiducie de 70 M$ (60 M$ en 2010).

(9) Au 31 décembre 2010, des dettes et d'autres passifs totalisant 63 M$ (90 M$ en 2009) étaient garantis par différents types de sûretés sur les débiteurs et les stocks ainsi que par des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalisait 292 M$ à cette date (420 M$ en 2009).

(10) Les dettes auprès du gouvernement totalisaient 636 M$. Cette somme excluait l'emprunt temporaire de 200 M$ contractée par Hydro-Québec auprès du gouvernement après sa fin d'année financière.

(11) Le gouvernement garantit le paiement en capital de ces dettes.

ANNEXE 10

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2011

Échéancier de remboursement des dettes
(en millions de dollars)

	Remboursement des dettes à long terme pour les prochains exercices						
	2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017 et suivants**	**Total**
Hydro-Québec[1],[3]	1 933	1 070	918	2 087	310	32 342	38 660
IQ Immigrants Investisseurs inc.	526	678	543	864	848		3 459 [2]
Société des alcools du Québec	2						2
Société générale de financement du Québec[3]	9	9	9	9	9	58	103 [2]
Société Innovatech du Grand Montréal				10			10
	2 470	**1 757**	**1 470**	**2 970**	**1 167**	**32 400**	**42 234**

(1) Les remboursements correspondent au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(2) L'échéancier est établi selon les remboursements prévus aux contrats alors que ces entreprises évaluent leurs dettes dans leurs états financiers vérifiés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(3) En raison de leur fin d'année financière différente de celle du gouvernement, les remboursements de l'année financière 2011-2012 présentés dans l'échéancier ci-dessus couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2011. Il en est de même pour les années subséquentes.

ANNEXE 10

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2011

Redressements effectués par des entreprises du gouvernement

Hydro-Québec

En 2010, Hydro-Québec a comptabilisé des obligations liées au démantèlement de ses centrales thermiques. La comptabilisation de ces obligations a été appliquée rétroactivement, avec retraitement des exercices antérieurs, et s'est traduite, au 1er avril 2010, par une diminution de 95 millions de dollars des bénéfices non répartis (de 87 millions de dollars au 1er avril 2009) et une augmentation sensiblement équivalente de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'effet de cette comptabilisation sur les résultats de la Société pour la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011 et sur ceux de la période précédente est négligeable.

Le gouvernement a donc diminué, au 1er avril 2010, sa participation dans cette entreprise de 95 millions de dollars, avec retraitement de son état de la situation financière consolidée de l'année financière précédente. Toutefois, l'effet sur les résultats 2009-2010 étant négligeable, les revenus provenant des entreprises du gouvernement n'ont pas été retraités.

Société générale de financement du Québec

Pour son exercice financier débutant le 1er janvier 2011, la Société générale de financement du Québec doit se conformer à un autre référentiel comptable pour établir ses états financiers, soit les normes internationales d'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*). Les modifications de conventions comptables qui résultent de ce changement de référentiel comptable ont été appliquées rétroactivement par la Société, avec retraitement de l'exercice antérieur, à l'exception de certaines modifications qui l'ont été prospectivement, conformément à des exemptions de l'application rétroactive permises par les normes IFRS. L'application rétroactive de ces conventions comptables s'est traduite par une réduction des capitaux propres de la Société de 164 millions de dollars au 1er janvier 2010. Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2010, ces modifications ont entraîné une augmentation du résultat global de la Société de 6 millions de dollars.

Le gouvernement a donc diminué au 1er avril 2010 sa participation dans cette entreprise de 158 millions de dollars. Pour l'année financière 2010-2011, l'adoption de ce nouveau référentiel comptable par cette société a fait augmenter les revenus provenant des entreprises du gouvernement de 116 millions de dollars ainsi que la valeur des autres éléments du résultat étendu de 163 millions de dollars, ce qui a eu pour effet d'augmenter les déficits cumulés du gouvernement de 47 millions de dollars. Les données de l'année précédente n'ont pas été retraitées, l'information nécessaire pour établir l'effet de ces modifications comptables pour la période antérieure au 1er janvier 2010 n'étant pas disponible au prix d'un effort raisonnable.

ANNEXE 10

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2011

Redressements effectués par des entreprises du gouvernement (suite)

Impact total
(en millions de dollars)

Ces redressements ont eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants :

	2011	2010
Revenus		
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	116	–
Déficit annuel	(116)	–
Participations dans les entreprises du gouvernement	(300)	(95)
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	253	95
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	163	–
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'exercice	300	95

Principales obligations contractuelles des entreprises

Hydro-Québec

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations et en actifs incorporels de l'ordre de 4,2 milliards de dollars pour l'année civile 2011 (4,5 milliards de dollars en 2010).

La Société s'est engagée envers la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 mégawatts. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Un contrat de garantie de disponibilité de 682 mégawatts additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1er novembre au 31 mars, jusqu'en 2041, a également été conclu avec cette entreprise.

Au 31 décembre 2010, la Société avait pris également des engagements auprès d'autres producteurs en vertu de 120 contrats d'achat d'électricité, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 5 674 mégawatts. Elle prévoit acheter annuellement environ 17 térawattheures d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2045. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

ANNEXE 10

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2011

Principales obligations contractuelles des entreprises (suite)

Hydro-Québec (suite)

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, la Société prévoit effectuer les paiements minimaux suivants, en millions de dollars, au cours des cinq prochains exercices :

	31 décembre
2011	738
2012	1 058
2013	1 289
2014	1 467
2015	1 598
Total	**6 150**

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Dans le cours normal de ses activités, IQ Immigrants Investisseurs inc. a conclu des ententes qui ont donné lieu à des obligations contractuelles de 158 millions de dollars (149 millions de dollars en 2010) pour des contributions financières non remboursables dont le versement n'a pas été autorisé. Cette somme ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car certaines de ces obligations contractuelles peuvent être résiliées sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

IQ FIER inc.

Dans le cours normal de ses activités, IQ FIER inc. a conclu diverses ententes d'investissements qui ont donné lieu à des obligations contractuelles de 77 millions de dollars (102 millions en 2010). Cette somme ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car certaines de ces obligations contractuelles expireront ou pourront être résiliées sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Société générale de financement du Québec

Dans le cours normal de ses activités, la Société générale de financement du Québec s'est engagée, au 31 mars 2011, à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 23 millions de dollars au cours des prochains exercices (37 millions au 31 décembre 2009). Également, la Société s'est engagée à des souscriptions pour des placements à long terme s'élevant à 48 millions de dollars à cette date, en plus de celles inscrites à titre de passif à court terme et à long terme à son état de la situation financière.

ANNEXE 10

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2011

Principales obligations contractuelles des entreprises (suite)

Diverses entreprises

Certaines entreprises du gouvernement se sont engagées, au 31 mars 2011, en vertu de contrats et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles non actualisés totalisant 510 millions de dollars (488 millions de dollars en 2010).

Échéancier des obligations contractuelles des entreprises en vertu de contrats et de baux à long terme
(en millions de dollars)

	Total
2012	75
2013	69
2014	62
2015	57
2016	50
	313
2017-2020	197
Total	**510**

Dans le cours normal de leurs activités, certaines entreprises contractent divers autres engagements. Ces derniers totalisant 64 millions de dollars (84 millions de dollars en 2010) sont des engagements autorisés qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2011. Certaines de ces sommes pourraient ne pas être versées si les événements ne survenaient pas.

Principales éventualités des entreprises

Hydro-Québec

Hydro-Québec a fourni aux acquéreurs de ses participations des garanties en ce qui a trait aux passifs fiscaux éventuels et à certaines autres déclarations usuelles. Ces garanties pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé sont en vigueur jusqu'à l'échéance des périodes de prescription applicables, soit jusqu'au 30 juin 2013.

ANNEXE 10

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2011

Principales éventualités des entreprises (suite)

Hydro-Québec (suite)

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, la Société s'est engagée à majorer la somme des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non-résidentes. La Société n'est pas en mesure d'estimer la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser. Si une telle somme devenait exigible, la Société aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2010, le coût après amortissement des dettes visées était de 4 223 millions de dollars (4 298 millions de dollars au 31 décembre 2009).

Société générale de financement du Québec

Dans le cours normal de ses activités, la Société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent :

- En vertu des modalités de ses conventions de crédit, la Société s'est engagée à indemniser les détenteurs de dettes américains dans l'éventualité où surviendraient des changements au niveau des lois sur les retenues fiscales. Ces ententes d'indemnisation auront cours jusqu'à l'échéance des conventions de crédit et ne comportent aucune limite. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux détenteurs de dettes. La Société n'a pas constaté de montant à son état consolidé de la situation financière à l'égard de cette entente d'indemnisation.

- Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant à son état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes.

ANNEXE 10

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2011

Opérations et soldes importants des entreprises réalisées avec les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement
(en millions de dollars)

	2011	2010
Opérations interorganismes		
Revenus	547	518
Dépenses	1 283	1 267
Solde interorganismes		
Actifs financiers	3 963	3 632
Revenus reportés liés aux acquisitions d'immobilisations	74	111
Dettes et autres passifs auprès du gouvernement	1 339	1 380
Avoir net		
Capital-actions émis par la		
Société générale de financement du Québec		250
Dividendes		
Hydro-Québec	1 886	2 168
Loto-Québec	1 247	1 252
Société des alcools du Québec	915	867
Contributions au gouvernement du Québec pour des comptes à fin déterminée	91	89

ANNEXE 11

Placements à long terme
AU 31 MARS 2011

Placements à long terme par catégories
(en millions de dollars)

	2011					2010
	Actions et mises de fonds [4]	Obligations et billets	Prêts et avances [4]	Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (note 14)	Total	Total
Municipalités et organismes municipaux[1]						
Municipalités		29	1 208		1 237	13
Organismes municipaux		2	331 [2]		333	223
		31	**1 539**		**1 570**	**236**
Particuliers, organismes, entreprises et autres[1]						
Étudiants			765		765	804
Entreprises	224	35	2 109 [2],[3]		2 368	2 411
Universités exclues du périmètre comptable			2 239 [5]		2 239	1 930
Organismes fiduciaires et sans but lucratif		2	847		849	398
Autres	37	208	964	246	1 455	1 450
	261	**245**	**6 924**	**246**	**7 676**	**6 993**
Provisions pour moins-values	(37)		(1 333)	(47)	(1 417)	(1 473)
	224	**245**	**5 591**	**199**	**6 259**	**5 520**
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec		106 [6]			106	113
	224	**382**	**7 130**	**199**	**7 935**	**5 869**

(1) Les placements effectués auprès des municipalités et des organismes municipaux portent intérêts à des taux pouvant atteindre 10,50 %. Les prêts aux étudiants portent intérêts à des taux variant de 3,50 % à 14,88 %. Les placements effectués auprès des entreprises, des universités exclues du périmètre comptable, des organismes fiduciaires et sans but lucratif et autres organisations portent intérêts à des taux pouvant atteindre 6,25 %, à l'exception des prêts aux entreprises où certains taux peuvent atteindre 15,00 %.

(2) Les garanties reçues à l'égard des prêts et avances étaient de 296 M$ (393 M$ au 31 mars 2010). Les prêts accordés aux organismes municipaux étaient garantis par des hypothèques immobilières.

(3) Les prêts et avances incluaient, entre autres, des prêts qui présentaient des clauses particulières de remboursement basées sur des redevances, pour un total de 402 M$ (323 M$ au 31 mars 2010).

(4) La portion subvention liée à des placements à long terme assortis de conditions avantageuses importantes a réduit la valeur de ces placements de 303 M$ (316 M$ au 31 mars 2010).

(5) Les prêts et avances accordés aux universités exclues du périmètre comptable du gouvernement ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables principalement au moyen de crédits budgétaires ultérieurs du gouvernement.

(6) En vertu de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17), le gouvernement a créé un fonds d'amortissement dont les sommes déposées par le ministre responsable sont affectées exclusivement au remboursement d'emprunts (principal et intérêts) pour le financement d'immobilisations des établissements universitaires du Québec.

ANNEXE 11

Placements à long terme (suite)
AU 31 MARS 2011

Échéancier des placements
(en millions de dollars)

	Total
2012	1 170
2013	535
2014	737
2015	523
2016	1 056
	4 021
2017-2021	1 454
2022-2026	627
2027-2031	589
2032-2036	389
2037 et plus	285
	7 365
Échéance indéterminée	873
	8 238
Portion subvention liée à des placements à long terme assortis de conditions avantageuses importantes	(303)
	7 935

ANNEXE 12

Fonds des générations
AU 31 MARS 2011

Le Fonds des générations, créé le 1er janvier 2007 en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations[1], a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Revenus
pour l'année financière terminée le 31 mars 2011
(en millions de dollars)

	2011		2010
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Revenus			
Redevances hydrauliques	687	650	658
Biens non réclamés	2	16	7
Revenus de placement			
Revenus (pertes) sur dépôts à participation	203	94	60
Total des revenus	**892**	**760**	**725**

[1] L.R.Q., c. R-22.0.1

ANNEXE 12

Fonds des générations (suite)
AU 31 MARS 2011

Évolution du solde du fonds pour l'année financière terminée le 31 mars 2011
(en millions de dollars)

	2011	2010
Solde au début	**2 677**	**1 952**
Revenus	760	725
Solde à la fin	**3 437**	**2 677**

Situation financière au 31 mars 2011
(en millions de dollars)

	2011	2010
Dépôts à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	68	86
Revenus de placement à recevoir	12	8
Dépôts à participation [1]	3 282	2 534
	3 362	**2 628**
Débiteurs	75	49
Solde du fonds	**3 437**	**2 677**

(1) Le Fonds des générations a acquis des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités prévues aux règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2011, le Fonds des générations possédait 3 590 376 unités de participation dont la juste valeur des unités était de 3 444 M$ (2 769 535 unités de participation dont la juste valeur était de 2 462 M$ au 31 mars 2010).

ANNEXE 13

Encaisse (découvert bancaire)
AU 31 MARS 2011

(en millions de dollars)

	2011	2010
Espèces en banque	2 065	1 805
Plus		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	316	285
	2 381	2 090
Moins		
Chèques en circulation	(937)	(1 034)
Encaisse (découvert bancaire)	**1 444**	**1 056**

ANNEXE 14

Créditeurs et frais à payer
AU 31 MARS 2011

(en millions de dollars)

	2011	2010
Rémunération	6 363	5 963
Impôts et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	3 437	3 171
Taxes à la consommation	1 596	1 458
Fournisseurs	3 334	2 897
Avances des fonds en fidéicommis	478	291
Comptes d'accords de perception fiscale	(131)	(22)
Intérêts courus sur emprunts	2 829	2 694
Transferts	2 727	1 705
	20 633	**18 157**

ANNEXE 15

Revenus reportés
AU 31 MARS 2011

(en millions de dollars)

	2011	2010
Impôt foncier scolaire	370	369
Droits d'immatriculation et de permis de conduire	618	596
Transferts du gouvernement fédéral	1 191	656
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations	2 792	2 245
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	138	137
Comptes à fin déterminée	286	245
Autres	670	680
	6 065	**4 928**

Les revenus reportés liés aux transferts du gouvernement fédéral constituent des sommes grevées d'affectations d'origine externe. Elles doivent être utilisées aux fins spécifiées ci-dessous.

Évolution des transferts du gouvernement fédéral grevés d'affectations d'origine externe
(en millions de dollars)

	2011				2010
	Solde au début	Nouveaux transferts	Constatation aux revenus	Solde à la fin	Solde à la fin
Infrastructures municipales et locales	174	463	124	513	174
Société d'habitation du Québec, programmes AccèsLogis et Logement abordable	180	265	78	367	180
Entretien de barrages transférés par le gouvernement fédéral	47	2	5	44	47
Éco-Fiducie Canada	49		49	—	49
Recrutement des policiers	54		18	36	54
Financement de base - Plan Chantiers Canada	68	50	14	104	68
Autres	84	140	97	127	84
	656	**920**	**385**	**1 191**	**656**

ANNEXE 16

Autres passifs
AU 31 MARS 2011

(en millions de dollars)

	2011	2010 (retraité)[2]
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	739	759
Passif environnemental (note 12)	3 169	3 189
Provision pour financer les immobilisations d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable du gouvernement[1]	106	113
	4 014	**4 061**

(1) Un fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec de 106 M$ (113 M$ en 2010) est affecté au paiement de cette provision. L'information est présentée dans l'annexe 11 – Placements à long terme.

(2) Les effets des modifications comptables appliquées aux années antérieures sont détaillés à la note complémentaire 3 « Modifications comptables ».

ANNEXE 17

Dettes
AU 31 MARS 2011

Devise	2011 En millions d'unités monétaires	2011 Equivalent en millions de dollars canadiens	2010 En millions d'unités monétaires	2010 Equivalent en millions de dollars canadiens
EN DOLLAR CANADIEN				
Emprunts temporaires[1]	6 147	6 147	6 675	6 675
Bons du Trésor	3 317	3 317	3 322	3 322
Produits d'épargne	6 744	6 744	6 473	6 473
Obligations et billets	104 345	104 345	91 203	91 203
Emprunts hypothécaires	135	135	162	162
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	110	110	120	120
Obligations découlant d'ententes de partenariat public-privé	1 541	1 541	664	664
Obligations découlant de baux emphytéotiques	24	24	126	126
Autres produits financiers	53	53	57	57
Contrats d'échange de devises	34 944	34 944	31 522	31 522
	157 360	**157 360**	**140 324**	**140 324**
EN DOLLAR AMÉRICAIN				
Papiers commerciaux	2 494	2 424	3 093	3 142
Obligations et billets	13 265	12 891	12 766	12 965
Contrats d'échange de devises	(14 701)	(14 287)	(15 035)	(15 270)
	1 058	**1 028**	**824**	**837**
EN YEN				
Obligations et billets	330 757	3 883	334 679	3 638
Contrats d'échange de devises	(298 500)	(3 504)	(133 900)	(1 455)
	32 257	**379**	**200 779**	**2 183**
EN EURO				
Obligations et billets	8 514	11 734	8 474	11 641
Contrats d'échange de devises	(8 423)	(11 608)	(7 643)	(10 499)
	91	**126**	**831**	**1 142**
EN FRANC SUISSE				
Obligations et billets	2 246	2 384	2 246	2 166
Contrats d'échange de devises	(1 640)	(1 740)	(4)	(4)
	606	**644**	**2 242**	**2 162**
Total à reporter		**159 537**		**146 648**

ANNEXE 17

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2011

Devise	2011 En millions d'unités monétaires	2011 Équivalent en millions de dollars canadiens	2010 En millions d'unités monétaires	2010 Équivalent en millions de dollars canadiens
Total reporté		**159 537**		**146 648**
EN LIVRE STERLING				
Obligations et billets	200	311	199	308
Contrats d'échange de devises	(200)	(312)	(200)	(308)
	—	(1)	(1)	—
EN PESO MEXICAIN				
Obligations et billets	1 500	122	1 500	124
Contrats d'échange de devises	(1 500)	(122)	(1 500)	(124)
	—	—	—	—
EN DOLLAR AUSTRALIEN				
Obligations et billets	448	451	448	417
Contrats d'échange de devises	(448)	(451)	(448)	(417)
	—	—	—	—
EN DOLLAR NÉO-ZÉLANDAIS				
Obligations et billets	299	222	299	216
Contrats d'échange de devises	(299)	(222)	(299)	(216)
	—	—	—	—
EN DOLLAR DE HONG KONG				
Obligations et billets	1 462	183	1 462	191
Contrats d'échange de devises	(1 462)	(183)	(1 462)	(191)
	—	—	—	—
		159 536		**146 648**
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts[2]		5 907		5 594
Dettes avant gains (pertes) de change reportés		**153 629**		**141 054**
Gains (pertes) de change reportés		850		1 127
		154 479		**142 181**

(1) Les emprunts temporaires en 2011 incluaient des acceptations bancaires, des emprunts bancaires et des marges de crédit pour 3 259 M$ (3 773 M$ au 31 mars 2010), des billets à escompte pour 2 623 M$ (2 735 M$ au 31 mars 2010), des emprunts auprès des offices d'habitation pour 183 M$ (112 M$ au 31 mars 2010) et d'autres produits financiers pour 82 M$ (55 M$ au 31 mars 2010).

(2) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement dans les contrats établis lors de l'émission des emprunts. Ces fonds d'amortissement sont rattachés à 11 615 M$ de dettes au 31 mars 2011 (13 068 M$ au 31 mars 2010). Ils serviront à rembourser 4 971 M$ (4 723 M$ au 31 mars 2010) de dettes en dollars canadiens et 936 M$ (871 M$ au 31 mars 2010) de dettes en dollars américains.

ANNEXE 17

Dettes (suite)
AU 31 MARS 2011

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts
Évolution du solde des fonds pour l'année financière terminée le 31 mars 2011
(en millions de dollars)

	2011	2010
Solde au début	**5 594**	**5 333**
Plus		
Versements du fonds consolidé du revenu	137	161
Revenu net	257	283
	5 988	**5 777**
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	(81)	(183)
Solde à la fin	**5 907**	**5 594**

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts
Situation financière au 31 mars 2011
(en millions de dollars)

	2011	2010
Placements		
Acceptations bancaires	120	321
Bons du Trésor	15	37
Certificats de dépôt		13
Obligations et billets	5 621	5 072
	5 756	**5 443**
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	1	1
Débiteurs et intérêts courus	65	81
Pertes (gains) de change reportés	85	69
	151	**151**
Solde des fonds	**5 907**	**5 594**

ANNEXE 18

Immobilisations
AU 31 MARS 2011

(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	2011 Total
Coût							
Solde d'ouverture	1 786	33 500	572	25 943	12 556	3 612	77 969
Acquisitions	156	2 779	133	3 389	1 212	362	8 031
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(1)	(290)		(153)	(627)	(142)	(1 213)
Reclassements et autres ajustements	(1)	(39)	2	17	60	56	95
Solde de clôture	**1 940**	**35 950**	**707**	**29 196**	**13 201**	**3 888**	**84 882**
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture		14 803	265	11 178	8 009	1 886	36 141
Dépenses d'amortissement		873	27	757	912	309	2 878
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(110)	(8)	(118)	(620)	(102)	(958)
Reclassements et autres ajustements		75	1	2	12	(20)	70
Solde de clôture	—	**15 641**	**285**	**11 819**	**8 313**	**2 073**	**38 131**
Valeur comptable nette	**1 940**	**20 309**	**422**	**17 377**	**4 888**	**1 815**	**46 751** (1) (2)

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour un total de 107 M$ en 2011, dont 22 M$ pour du matériel et équipement, et 82 M$ pour des bâtiments. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 13 M$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour un total de 1 724 M$, dont 1 256 M$ liés aux réseaux complexes. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 1 M$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour un total de 5 305 M$, soit 2 106 M$ pour des bâtiments, 85 M$ pour des aménagements, 1 859 M$ pour des réseaux complexes, 491 M$ pour du matériel et équipement et 764 M$ pour du développement informatique. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

(2) Au cours de l'exercice, des frais financiers de 25 M$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, des immobilisations ont été acquises pour une valeur de 73 M$ par donation ou pour une valeur symbolique.

ANNEXE 18

Immobilisations (suite)
AU 31 MARS 2011

(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	2010 Total
Coût							
Solde d'ouverture:							
Solde redressé	1 162	9 761	343	23 037	3 135	2 678	40 116
Solde provenant des réseaux	545	21 643	163	170	8 573	472	31 566
Solde d'ouverture ajusté	1 707	31 404	506	23 207	11 708	3 150	71 682
Acquisitions	102	2 038	90	3 000	1 213	494	6 937
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(8)	(124)	(22)	(117)	(348)	(36)	(655)
Reclassements et autres ajustements	(15)	182	(2)	(147)	(17)	4	5
Solde de clôture	**1 786**	**33 500**	**572**	**25 943**	**12 556**	**3 612**	**77 969**
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture:							
Solde redressé		3 937	163	10 719	1 948	1 389	18 156
Solde provenant des réseaux		10 011	88	50	5 547	228	15 924
Solde d'ouverture ajusté	—	13 948	251	10 769	7 495	1 617	34 080
Dépenses d'amortissement		810	22	667	862	302	2 663
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(92)	(8)	(111)	(330)	(33)	(574)
Reclassements et autres ajustements		137		(147)	(18)		(28)
Solde de clôture	—	**14 803**	**265**	**11 178**	**8 009**	**1 886**	**36 141**
Valeur comptable nette	**1 786**	**18 697**	**307**	**14 765**	**4 547**	**1 726**	**41 828** (1) (2)

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour un total de 126 M$ en 2010, soit 27 M$ pour du matériel et équipement, 96 M$ pour des bâtiments et 3 M$ pour des aménagements. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 15 M$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour un total de 692 M$, dont 642 M$ liés aux réseaux complexes. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en 2010;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour un total de 4 114 M$, soit 1 857 M$ pour des bâtiments, 30 M$ pour des aménagements, 1 246 M$ pour des réseaux complexes, 505 M$ pour du matériel et équipement et 476 M$ pour du développement informatique. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

(2) Au cours de l'exercice, des frais financiers de 46 M$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, des immobilisations ont été acquises pour une valeur de 42 M$ par donation ou pour une valeur symbolique.

ANNEXE 19

Détail des obligations contractuelles
AU 31 MARS 2011

Transferts – Financement pour l'acquisition d'immobilisations
(en millions de dollars)

	2011	2010
Remboursement du principal - Projets financés par un emprunt à long terme[1]		
Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement	2 446	2 297
Municipalités et organismes municipaux	3 509	3 084
Autres bénéficiaires	1 559	1 566
	7 514 [2]	**6 947** [2]
Remboursement du principal - Projets en attente de financement ou de refinancement à long terme[1],[3]		
Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement	354	199
Municipalités et organismes municipaux	4 319	2 569
Autres bénéficiaires	565	520
	5 238	**3 288**
Remboursement du coût des immobilisations	380	414
	13 132	**10 649**

(1) En plus de cette somme, le gouvernement assume, par le versement de transferts à ces bénéficiaires, les intérêts liés au financement de l'acquisition de ces immobilisations.

(2) Cette somme représentait les opérations suivantes :

	2011	2010
Emprunts contractés auprès d'organismes du gouvernement		
Financement-Québec	2 210	1 961
Autres entités du gouvernement	11	13
	2 221	**1 974**
Emprunts contractés auprès d'institutions financières	5 399	5 086
Contribution du fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec	(106)	(113)
	7 514	**6 947**

(3) Ces obligations contractuelles représentent la valeur des montants autorisés, dont une partie fait déjà l'objet d'un financement pour l'acquisition d'immobilisations réalisée.

ANNEXE 19

Détail des obligations contractuelles (suite)
AU 31 MARS 2011

Échéancier sommaire des transferts pour le remboursement du principal des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations
(en millions de dollars)

Échéance[1]	Universités exclues du périmètre comptable du gouvernement	Municipalités et organismes municipaux	Autres bénéficiaires	Total
2012	520	435	183	1 138
2013	353	441	169	963
2014	490	460	166	1 116
2015	300	414	178	892
2016	328	378	134	840
	1 991	**2 128**	**830**	**4 949**
2017-2021	362	1 088	443	1 893
2022-2026	36	189	198	423
2027-2031	32	83	53	168
2032-2036	25	19	29	73
2037 et plus		2	6	8
	2 446	**3 509**	**1 559**	**7 514**

(1) L'échéancier est déterminé selon les dates indiquées sur les obligations ou billets au 31 mars 2011. Tout refinancement effectué après cette date affectera l'échéancier.

ANNEXE 19

Détail des obligations contractuelles (suite)
AU 31 MARS 2011

Transferts – Ententes

Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

Une entente a été signée, en février 2002, entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser leur autonomie et la prise en charge de leur développement. Elle vise également un engagement accru des Cris dans les activités de développement économique du territoire conventionné de la Baie James.

Cette entente prévoit notamment le versement de paiements de transfert annuels sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, au bénéfice des Cris de la Baie James. En contrepartie, ces derniers doivent assumer les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements à effectuer au cours des prochaines années, jusqu'en 2052, sont le plus élevé de 70 millions de dollars ou de cette somme indexée pour tenir compte de l'évolution de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière sur le territoire conventionné. Le versement de 2011 a été de 82 millions de dollars (77 millions de dollars en 2010). Compte tenu de l'indexation pour 2012, les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 82 millions de dollars et le solde minimum à verser au 31 mars 2011 était de 3 363 millions de dollars (3 447 millions de dollars en 2010).

En mai 2007, une autre entente a été signée, entre le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et l'Administration régionale crie dans le but d'améliorer l'administration de la justice chez les Cris et dans les services correctionnels. Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 15 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2011, le solde minimum à verser était de 245 millions de dollars (250 millions de dollars en 2010).

Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik

En mars 2004, une entente a été signée, entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik dans le but de simplifier les modalités des transferts qu'octroient différents ministères du gouvernement du Québec à cette dernière. De plus, cette entente accorde une plus grande autonomie à l'Administration régionale Kativik quant à l'affectation des fonds en fonction des priorités de la région.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 50 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2028. Au 31 mars 2011, le solde minimum à verser était de 841 millions de dollars (828 millions de dollars en 2010).

ANNEXE 19

Détail des obligations contractuelles (suite)
AU 31 MARS 2011

Transferts – Ententes (suite)

Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire Nunavik

Dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la population du Nunavik, une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire du Nunavik a été signée en avril 2002 et modifiée le 1er août 2006 entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik. À cet effet, le gouvernement financera des projets communautaires et économiques, fournissant ainsi aux communautés locales de meilleures perspectives de développement économique et communautaire.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 30 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2011, le solde minimum à verser était de 484 millions de dollars (489 millions de dollars en 2010).

Autres ententes

Les autres ententes sont notamment les ententes portant sur le nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités totalisant 863 millions de dollars (1 141 millions de dollars au 31 mars 2010), sur la politique nationale sur la ruralité totalisant 125 millions de dollars (172 millions de dollars au 31 mars 2010), sur la convention de subvention avec la Ville de Montréal totalisant 129 millions de dollars (137 millions de dollars au 31 mars 2010) et sur le financement global des villages nordiques de la région Kativik totalisant 231 millions de dollars (230 millions de dollars au 31 mars 2010). Elles incluent également les ententes concernant la prise en charge des intérêts de 581 millions de dollars sur le prêt d'une compagnie oeuvrant dans le domaine de l'aluminerie (581 millions de dollars au 31 mars 2010), la promotion et le développement de la métropole totalisant 141 millions de dollars (206 millions de dollars au 31 mars 2010), la formation de la main-d'œuvre totalisant 210 millions de dollars (273 millions de dollars au 31 mars 2010), la promotion des saines habitudes de vie totalisant 124 millions de dollars (140 millions de dollars au 31 mars 2010), le développement des jeunes enfants totalisant 127 millions de dollars (143 millions de dollars au 31 mars 2010), le soutien aux proches aidants totalisant 128 millions de dollars (143 millions de dollars au 31 mars 2010), le régime collectif d'assurance-maladie des employés du secteur de la santé et des services sociaux et de l'éducation totalisant 252 millions de dollars et d'autres contributions totalisant 2 957 millions de dollars (1 453 millions de dollars au 31 mars 2010).

ANNEXE 20

Éventualités
AU 31 MARS 2011

Interventions financières garanties
(en millions de dollars)

	2011	2010
Organismes du gouvernement		
Garanties d'emprunt accordées par Investissement Québec	2 288	2 385
Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec	1 338	1 267
Autres garanties	33	38
	3 659	**3 690**
Particuliers et sociétés		
Garanties de prêts accordés aux producteurs agricoles et forestiers	4 336	4 341
Garanties de prêts accordés aux étudiants	3 232	3 200
Autres garanties et prêts	109	109
	7 677	**7 650**
Total des interventions financières garanties	**11 336**	**11 340**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties - autres passifs	(739)	(759)
	10 597	**10 581**

ANNEXE 20

Éventualités (suite)
AU 31 MARS 2011

Garanties d'emprunts accordées par Investissement Québec
(en millions de dollars)

	2011 Passif éventuel	2010 Passif éventuel
Garanties d'emprunt en vigueur[1]	2 288 [2],[3]	2 385 [2],[3]
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(325)	(333)
	1 963	**2 052**

(1) Le gouvernement garantit le paiement, en capital et intérêts, d'emprunts contractés par des entreprises en vertu de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1).

(2) Ce total excluait 1 156 M$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (1 043 M$ au 31 mars 2010).

(3) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties était de 1 512 M$ (1 582 M$ au 31 mars 2010).

Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec
(en millions de dollars)

	2011 Passif éventuel	2010 Passif éventuel
Garanties de prêts[1]		
Programmes Achat-rénovation, AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec - Volet social et communautaire[2]	1 048	959
Autres garanties[1]		
Programmes d'aide au logement populaire, OBNL - Privé et Logement en régions éloignées[3]	290	308
	1 338	**1 267**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(32)	(27)
	1 306	**1 240**

(1) La Société d'habitation du Québec (SHQ) accorde des garanties en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8).

(2) Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif ou à des coopératives pour une période de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part de la SHQ. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

(3) Prêts garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) avec laquelle la SHQ a conclu des accords en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par la SCHL, à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé plus les frais accessoires. Les garanties accordées pour les programmes mentionnés ci-dessus couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes OBNL-Privé qui sont de 35 ans. Le capital et les intérêts sur ces prêts sont à la charge des organismes. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

ANNEXE 20

Éventualités (suite)
AU 31 MARS 2011

Garanties de prêts accordés aux producteurs agricoles et forestiers
(en millions de dollars)

	2011 Passif éventuel		2010 Passif éventuel	
Selon la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-0.1)	4 220	(2)	4 226	(2)
Selon diverses autres lois	116		115	
	4 336	(1)	**4 341**	(1)
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(91)		(97)	
	4 245		**4 244**	

(1) Cette somme correspond aux soldes des montants, en principal et en intérêts, des prêts à l'égard desquels le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers assure le remboursement des pertes ainsi que les frais afférents.

(2) Cette somme excluait 35 M$ de garanties de prêts autorisés non encore en vigueur (36 M$ au 31 mars 2010).

ANNEXE 20

Éventualités (suite)
AU 31 MARS 2011

Garanties de prêts accordés aux étudiants
(en millions de dollars)

	2011 Passif éventuel	2010 Passif éventuel
Prêts pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge du gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant	1 397	1 381
Prêts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	1 833	1 816
Prêts liés à l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur	2	3
	3 232 (1)	**3 200** (1)
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(273)	(285)
	2 959	**2 915**

(1) Le gouvernement du Québec garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3).

ANNEXE 21

Réserve de stabilisation
AU 31 MARS 2011

(en millions de dollars)

	2011	2010
Solde au début	–	**433**
Affectation du solde de l'excédent constaté		
Versement au Fonds des générations		
Utilisation de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire		(433)
Solde à la fin	–	–

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire[1] une réserve de stabilisation a été instituée afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement et de permettre subsidiairement le versement de sommes au Fonds des générations.

La réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant requis pour atteindre l'équilibre budgétaire. De plus, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve de stabilisation afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué de la somme ainsi versée à ce fonds.

Les sommes affectées annuellement à la réserve de stabilisation correspondent à l'excédent constaté pour cette année financière, c'est-à-dire le solde budgétaire de l'année, lorsqu'il est supérieur à zéro, établi conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

[1] L.R.Q., c. E-12.00001

ANNEXE 22

Informations sectorielles
AU 31 MARS 2011

États financiers consolidés par secteurs de reddition de comptes

Les états financiers consolidés tiennent compte de la gestion par le gouvernement de l'ensemble de ses ressources, de ses obligations et de ses activités financières. Ce regroupement permet de fournir un portrait financier global du gouvernement. Ces états incluent les données financières d'une multitude de ministères, d'organismes, de fonds et d'entreprises. Toutes ces entités se répartissent en huit secteurs principaux, selon la relation de contrôle et de reddition de comptes qu'elles ont avec le gouvernement. Des critères, tels la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités, permettent de classer les entités dans les différents secteurs. Les tableaux qui suivent présentent les résultats de fonctionnement pour chacun des secteurs déterminés ainsi que leur situation financière sommaire.

Tous les éléments de revenu, de dépense, d'actif et de passif étant attribuables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments à deux ou plusieurs secteurs particuliers.

ANNEXE 22

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2011

État consolidé des résultats de fonctionnement et des déficits cumulés par secteurs
(en millions de dollars)

	2011			
	Fonds consolidé du revenu [1]	Entreprises du gouvernement [2]	Fonds spéciaux [3]	Organismes non budgétaires [3]
REVENUS				
Impôt sur le revenu et les biens	28 735		1 126	
Taxes à la consommation	12 986		2 008	87
Droits et permis	592		1 219	295
Revenus divers	1 631		1 170	3 867
Autres sources de revenus		4 838		
Dividendes versés par les entreprises	4 048	(4 048)		
Total des revenus autonomes	**47 992**	**790**	**5 523**	**4 249**
Transferts du gouvernement du Québec			4 319	11 724
Transferts du gouvernement fédéral	15 425		382	604
Total des revenus	**63 417**	**790**	**10 224**	**16 577**
DÉPENSES				
Santé et services sociaux	28 514		3 520	9 608
Éducation et culture	16 016		66	466
Économie et environnement	5 882		3 700	3 109
Soutien aux personnes et aux familles	5 924		311	163
Gouverne et justice	5 386		845	1 759
Total des dépenses de programmes	**61 722**	—	**8 442**	**15 105**
Service de la dette	6 984		918	1 287
Total des dépenses	**68 706**	—	**9 360**	**16 392**
Surplus (déficit) annuel	**(5 289)**	**790**	**864**	**185**
Redressements effectués par les entreprises du gouvernement sans retraitement des années antérieures (annexe 10)		(158)		
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement (annexe 10)		(229)		
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT (redressés)	(128 271)	14 375	1 644	1 138
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN	**(133 560)**	**14 778**	**2 508**	**1 323**

2011					
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux [4]	Organismes des réseaux de l'éducation [4]	Comptes à fin déterminée [5]	Fonds des générations [6]	Ajustements de consolidation [7]	Résultats et déficits cumulés consolidés
	1 499			(1 037)	30 323
				(274)	14 807
				(55)	2 051
2 308	1 427	277		(3 252)	7 428
			760		5 598
					—
2 308	**2 926**	**277**	**760**	**(4 618)**	**60 207**
17 925	11 091			(45 059)	—
171	139	1 481		(709) [8]	17 493
20 404	**14 156**	**1 758**	**760**	**(50 386)**	**77 700**
20 118		100		(31 059)	30 801
	13 484	49		(11 691)	18 390
		1 018		(4 047)	9 662
		22		(410)	6 010
		569		(2 267)	6 292
20 118	**13 484**	**1 758**	**—**	**(49 474)**	**71 155**
329	469			(1 052)	8 935
20 447	**13 953**	**1 758**	**—**	**(50 526)**	**80 090**
(43)	**203**	**—**	**760**	**140**	**(2 390)**
					(158)
					(229)
241	1 530		2 677	(2 459)	(109 125)
198	**1 733**	**—**	**3 437**	**(2 319)**	**(111 902)**

ANNEXE 22

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2011

État consolidé des dépenses de programmes par supercatégories et par secteurs
(en millions de dollars)

	2011			
	Fonds consolidé du revenu [1]	Entreprises du gouvernement [2]	Fonds spéciaux [3]	Organismes non budgétaires [3]
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES				
Transfert	53 509		5 882	4 416
Affectation à un fonds spécial	1 919			
Rémunération	3 171		972	7 408
Fonctionnement	2 098		1 588	3 167
Créances douteuses et autres provisions	1 025			114
Total des dépenses de programmes	**61 722**	—	**8 442**	**15 105**

2011					
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux [4]	Organismes des réseaux de l'éducation [4]	Comptes à fin déterminée [5]	Fonds des générations [6]	Ajustements de consolidation [7]	Résultats consolidés
	59	1 563		(46 385)	19 044
				(1 919)	—
12 741	10 038	102		968	35 400
7 350	3 377	93		(2 049)	15 624
27	10			(89)	1 087
20 118	**13 484**	**1 758**	**—**	**(49 474)**	**71 155**

ANNEXE 22

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2011

État consolidé des résultats de fonctionnement et des déficits cumulés par secteurs
(en millions de dollars)

	2010[12]			
	Fonds consolidé du revenu [1]	Entreprises du gouvernement [2]	Fonds spéciaux [3]	Organismes non budgétaires [3]
REVENUS				
Impôt sur le revenu et les biens	27 026		817	
Taxes à la consommation	11 892		1 790	48
Droits et permis	354		1 170	280
Revenus divers	1 454		1 114	3 906
Autres sources de revenus		4 878		
Dividendes versés par les entreprises	4 287	(4 287)		
Total des revenus autonomes	**45 013**	**591**	**4 891**	**4 234**
Transferts du gouvernement du Québec			4 303	11 513
Transferts du gouvernement fédéral	15 161		465	1 000
Total des revenus	**60 174**	**591**	**9 659**	**16 747**
DÉPENSES				
Santé et services sociaux	27 466		3 226	9 200
Éducation et culture	15 472		14	467
Économie et environnement	6 016		3 547	3 185
Soutien aux personnes et aux familles	5 721		297	158
Gouverne et justice	5 188		767	2 273
Total des dépenses de programmes	**59 863**	**–**	**7 851**	**15 283**
Service de la dette	6 118		778	1 204
Total des dépenses	**65 981**	**–**	**8 629**	**16 487**
Surplus (déficit) annuel avant dépenses et revenus exceptionnels liés à la réforme comptable	**(5 807)**	**591**	**1 030**	**260**
Dépenses et revenus exceptionnels liés à la réforme comptable [9]	(8 376)			
Surplus (déficit) annuel après dépenses et revenus exceptionnels liés à la réforme comptable	**(14 183)**	**591**	**1 030**	**260**
Modifications comptables (note 3)	(1 413)			
Redressements effectués par les entreprises du gouvernement (annexe 10)		(95)		
Réaffectation des surplus cumulés[10]	674		(674)	
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement (annexe 10)		(452)		
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT	(113 349)	14 331	1 288	878
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN	**(128 271)**	**14 375**	**1 644**	**1 138**

2010[12]					
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux [4]	Organismes des réseaux de l'éducation [4]	Comptes à fin déterminée [5]	Fonds des générations [6]	Ajustements de consolidation [7]	Résultats et déficits cumulés consolidés
	1 475			(1 014)	28 304
				(264)	13 466
				(53)	1 751
2 398	1 540	295		(3 315)	7 392
			725		5 603
					—
2 398	3 015	295	725	(4 646)	56 516
17 392	10 630			(43 838)	
115	114	857		(602) [9]	17 110
19 905	13 759	1 152	725	(49 086)	73 626
19 678		110		(30 014)	29 666
	13 150	87		(11 465)	17 725
		319		(4 120)	8 947
		13		(416)	5 773
		623		(2 240)	6 611
19 678	13 150	1 152	—	(48 255)	68 722
284	393			(933)	7 844
19 962	13 543	1 152	—	(49 188)	76 566
(57)	216	—	725	102	(2 940)
4 130	4 246				—
4 073	4 462	—	725	102	(2 940)
					(1 413)
					(95)
					—
					(452)
(3 832)	(2 932)		1 952	(2 561)	(104 225)
241	1 530	—	2 677	(2 459)	(109 125)

ANNEXE 22

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2011

État consolidé des dépenses de programmes par supercatégories et par secteurs
(en millions de dollars)

	2010[12]			
	Fonds consolidé du revenu [1]	Entreprises du gouvernement [2]	Fonds spéciaux [3]	Organismes non budgétaires [3]
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES				
Transfert	51 671		5 404	4 887
Affectation à un fonds spécial	1 906			
Rémunération	2 991		964	7 055
Fonctionnement	2 040		1 483	3 019
Créances douteuses et autres provisions	1 255			322
Total des dépenses de programmes	59 863	—	7 851	15 283

2010 [12]					
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux [4]	Organismes des réseaux de l'éducation [4]	Comptes à fin déterminée [5]	Fonds des générations [6]	Ajustements de consolidation [7]	Résultats consolidés
	80	950		(44 460)	18 532
				(1 906)	—
12 572	9 788	106		385	33 861
7 078	3 284	96		(2 044)	14 956
28	(2)			(230)	1 373
19 678	**13 150**	**1 152**	**—**	**(48 255)**	**68 722**

ANNEXE 22

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2011

État sommaire consolidé de la situation financière par secteurs
(en millions de dollars)

	2011			
	Fonds consolidé du revenu [1]	Entreprises du gouvernement [2]	Fonds spéciaux [3]	Organismes non budgétaires [3]
ACTIFS FINANCIERS				
Placements temporaires	4 611		1 113	1 043
Débiteurs	11 322		4 371	8 028
Participations dans les entreprises du gouvernement	7 545	14 778		
Placements à long terme				
Entités exclues du périmètre comptable	666		1 041	6 044
Entités du périmètre comptable	25 422		10 245	18 902
Encaisse, stocks destinés à la vente et frais reportés liés aux dettes	(144)		98	369
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	**49 422**	**14 778**	**16 868**	**34 386**
PASSIFS				
Créditeurs et frais à payer	24 455		3 788	3 021
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	28 992			188
Dettes				
Dues à des entités exclues du périmètre comptable	129 618		1 142	23 988
Dues à des entités du périmètre comptable	(19)		25 254	10 901
Fonds d'amortissement et gains (pertes) de change reportés	(4 756)			(67)
Revenus reportés, transferts du gouvernement fédéral à rembourser et autres passifs	6 150		2 023	4 054
TOTAL DES PASSIFS	**184 440**	**–**	**32 207**	**42 085**
DETTE NETTE	**(135 018)**	**14 778**	**(15 339)**	**(7 699)**
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations	1 404		17 775	8 909
Autres actifs non financiers	54		72	113
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	**1 458**	**–**	**17 847**	**9 022**
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS	**(133 560)**	**14 778**	**2 508**	**1 323**

2011					
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux [4]	Organismes des réseaux de l'éducation [4]	Comptes à fin déterminée [5]	Fonds des générations [6]	Ajustements de consolidation [7]	Situation financière consolidée
113	42			(1 258)	5 664
5 813	6 346	891		(22 485)	14 286
				836	23 159
58	127		3 394	(4)	11 326
	3		43	(54 569)	46
1 128	379	36		(2)	1 864
7 112	**6 897**	**927**	**3 437**	**(77 482)**	**56 345**
3 765	2 118	641		(17 155)	20 633
	(58)			3	29 125
2 068 [11]	2 520 [11]				159 336
9 356	9 191			(54 483)	200
(22)	(176)			(36)	(5 057)
1 209	1 613	286		(3 938)	11 397
16 376	**15 208**	**927**	**—**	**(75 609)**	**215 634**
(9 264)	**(8 311)**		**3 437**	**(1 873)**	**(159 289)**
9 154	9 950			(441)	46 751
308	94			(5)	636
9 462	**10 044**	**—**	**—**	**(446)**	**47 387**
198	**1 733**	**—**	**3 437**	**(2 319)**	**(111 902)**

ANNEXE 22

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2011

État sommaire consolidé de la situation financière par secteurs
(en millions de dollars)

	2010 [12]			
	Fonds consolidé du revenu [1]	Entreprises du gouvernement [2]	Fonds spéciaux [3]	Organismes non budgétaires [3]
ACTIFS FINANCIERS				
Placements temporaires	4 257		849	786
Débiteurs	11 256		3 808	8 044
Participations dans les entreprises du gouvernement	7 545	14 375		
Placements à long terme				
Entités exclues du périmètre comptable	632		659	4 348
Entités du périmètre comptable	22 729		10 604	17 038
Encaisse, stocks destinés à la vente et frais reportés liés aux dettes	(153)		(10)	328
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	46 266	14 375	15 910	30 544
PASSIFS				
Créditeurs et frais à payer	22 697		3 921	2 617
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	29 752			187
Dettes				
Dues à des entités exclues du périmètre comptable	120 888		618	20 054
Dues à des entités du périmètre comptable	(14)		23 013	11 942
Fonds d'amortissement et gains (pertes) de change reportés	(4 111)			(93)
Revenus reportés, transferts du gouvernement fédéral à rembourser et autres passifs	6 618		1 807	3 344
TOTAL DES PASSIFS	175 830	—	29 359	38 051
DETTE NETTE	(129 564)	14 375	(13 449)	(7 507)
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations	1 241		15 024	8 524
Autres actifs non financiers	52		69	121
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	1 293	—	15 093	8 645
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS	(128 271)	14 375	1 644	1 138

2010 [12]					
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux [4]	Organismes des réseaux de l'éducation [4]	Comptes à fin déterminée [5]	Fonds des générations [6]	Ajustements de consolidation [7]	Situation financière consolidée
79	237			(2 279)	3 929
5 515	6 255	251		(22 511)	12 618
				689	22 609
83	133		2 642	2	8 499
			35	(50 359)	47
665	459	60		89	1 438
6 342	**7 084**	**311**	**2 677**	**(74 369)**	**49 140**
3 542	2 065	66		(16 751)	18 157
	(17)			(1)	29 921
1 377 [11]	3 590 [11]			121	146 648
8 661	8 010			(51 612)	—
(23)	(191)			(49)	(4 467)
1 082	1 427	245		(4 034)	10 489
14 639	**14 884**	**311**	**—**	**(72 326)**	**200 748**
(8 297)	**(7 800)**		**2 677**	**(2 043)**	**(151 608)**
8 221	9 221			(403)	41 828
317	109			(13)	655
8 538	**9 330**	**—**	**—**	**(416)**	**42 483**
241	**1 530**	**—**	**2 677**	**(2 459)**	**(109 125)**

ANNEXE 22

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2011

(1) Le fonds consolidé du revenu inclut les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement a droit d'allocation ainsi que les dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.

(2) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds consolidé du revenu.

(3) Les organismes non budgétaires et les fonds spéciaux dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes non budgétaires et les fonds spéciaux disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus. Pour leur part, les fonds spéciaux constituent des outils de gestion financière permettant, dans certaines situations, d'administrer les ressources allouées selon un mode de gestion différent de celui des ministères. Certains fonds tirent leur financement, en tout ou en partie, de la vente de biens ou de services. Les résultats des fonds spéciaux excluent les activités du Fonds des services de santé.

(4) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les agences de la santé et des services sociaux et les établissements publics de santé et de services sociaux (centres hospitaliers, centres de santé et de services sociaux, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse).

Les réseaux de l'éducation sont composés de celui des commissions scolaires, celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques, investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public et dotées d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.

(5) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.

(6) Le Fonds des générations, créé le 1er janvier 2007, en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (L.R.Q., c. R-2.2.0.1), se distingue des autres fonds en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.

(7) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations et des soldes réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus, les charges, les actifs et les passifs de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations et les soldes réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminés avant la détermination des montants sectoriels.

(8) Le gouvernement du Québec reçoit du gouvernement fédéral des revenus de transferts grevés d'affectations particulières, qui doivent être versés à d'autres organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement conformément aux contrats ou aux ententes. Ces sommes sont perçues par le fonds consolidé du revenu et présentées dans les comptes à fin déterminée et sont versées, par la suite, aux organismes correspondants. Des ajustements de consolidation sont apportés afin d'éliminer les revenus de transferts fédéraux transférés du fonds consolidé du revenu à ces organismes.

(9) Cette somme incluait 8 295 M$ conformément aux décrets numéros 257-2010 et 258-2010 adoptés le 24 mars 2010 par le gouvernement, afin de pourvoir au paiement des dépenses des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation inscrites à la dette nette au 1er avril 2008 à la suite de la réforme comptable. À noter que les dépenses exceptionnelles du fonds consolidé du revenu sont compensées intégralement par les revenus exceptionnels qu'elles procurent en contrepartie aux organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Cela n'a donc aucun impact sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.

(10) Le Fonds des réseaux de transport terrestre a été créé le 1er avril 2010. Afin de rendre les données financières de 2009-2010 comparables à celles de 2010-2011, les données comparatives du fonds consolidé du revenu, dont une partie des ressources ont été transférées au nouveau fonds, et celles des fonds spéciaux ont été reclassées pour refléter cette nouvelle structure. Au 31 mars 2010, les surplus cumulés qui avaient été attribués au nouveau fonds suite à ce reclassement ont été réaffectés au fonds consolidé du revenu étant donné que cette restructuration n'était pas encore en vigueur à cette date.

(11) Certains de ces emprunts ont financé des investissements en immobilisations et sont remboursables au moyen de crédits budgétaires adoptés ultérieurement par le gouvernement.

(12) Certaines données financières de 2010 ont été reclassées pour les rendre conforme à la présentation adoptée en 2011. Les principaux éléments reclassés correspondent à des ajustements de consolidation qui avaient été considérés dans les différents secteurs en 2010 alors qu'en 2011, ces éléments sont maintenant présentés dans la colonne « Ajustements de consolidation ».

ANNEXE 23

Opérations fiduciaires du gouvernement
AU 31 MARS 2011

Sommaire des opérations fiduciaires exercées par un ministère, des organismes et des fonds du gouvernement
(en millions de dollars)

	2011				2010
	Passifs	Actifs	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé	Avoir net	Avoir net
Caisse de dépôt et placement du Québec[1]	31 455	183 197	20 154	151 742	131 588
Cautionnements individuels des agents de voyages	4	4	—	—	—
Comité Entraide - secteurs public et parapublic[1],[2]	8	8	—	—	—
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances[1]					
RREGOP	383	41 771	3 761	41 388	37 627
RRPE	23	7 065	463	7 042	6 579
Autres régimes	142	831	134	689	555
Commission de la construction du Québec[1]					
Fonds général d'administration	98	167	5	69	64
Régime supplémentaire de rentes - compte général	54	3 311	264	3 257	2 993
Régime supplémentaire de rentes - compte des retraités	56	5 058	472	5 002	4 530
Autres	965	5 208	803	4 243	3 440
Conseil de gestion de l'assurance parentale[1]	19	19			
Curateur public[1],[2]	40	358	17	318	301
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale[1]		2	—	2	2
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec		7	1	7	6
Fonds d'assurance parentale[1]	777	186	(127)	(591)	(464)
Fonds d'assurance-récolte	3	82	42	79	37
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	691	51	120	(640)	(760)
Fonds des pensions alimentaires	232	232	—	—	—
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages		68	16	68	52
Fonds d'indemnisation des services financiers	24	13	9	(11)	(20)
Total à reporter	**34 974**	**247 638**	**26 134**	**212 664**	**186 530**

ANNEXE 23

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2011

Sommaire des opérations fiduciaires exercées par un ministère, des organismes et des fonds du gouvernement (suite)
(en millions de dollars)

	2011				2010
	Passifs	Actifs	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé	Avoir net	Avoir net
Total reporté	**34 974**	**247 638**	**26 134**	**212 664**	**186 530**
Fonds en fidéicommis[2]	105	105	—	—	—
Fonds en fidéicommis - Taxe sur les produits et services	377	377	—	—	—
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	3	93	11	90	79
Hydro-Québec - Régime de retraite[1]	350	14 576	1 836	14 226	12 390
Régie des rentes du Québec					
Fonds du régime de rentes du Québec	792	34 689	3 599	33 897	30 298
Autres	9	22	2	13	11
Ministère du Revenu					
Biens sous administration[1],[2]	88	138	(17)	50	67
	36 698	**297 638**	**31 565**	**260 940**	**229 375**
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	—	(95 069)	(10 044)	(95 069)	(85 025)
	36 698	**202 569**	**21 521**	**165 871**	**144 350**

(1) Selon les états financiers au 31 décembre 2010.
(2) Selon les états financiers non vérifiés.

Finances Québec